18

Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Rapport d'enquête
et d'audience publique

Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson)

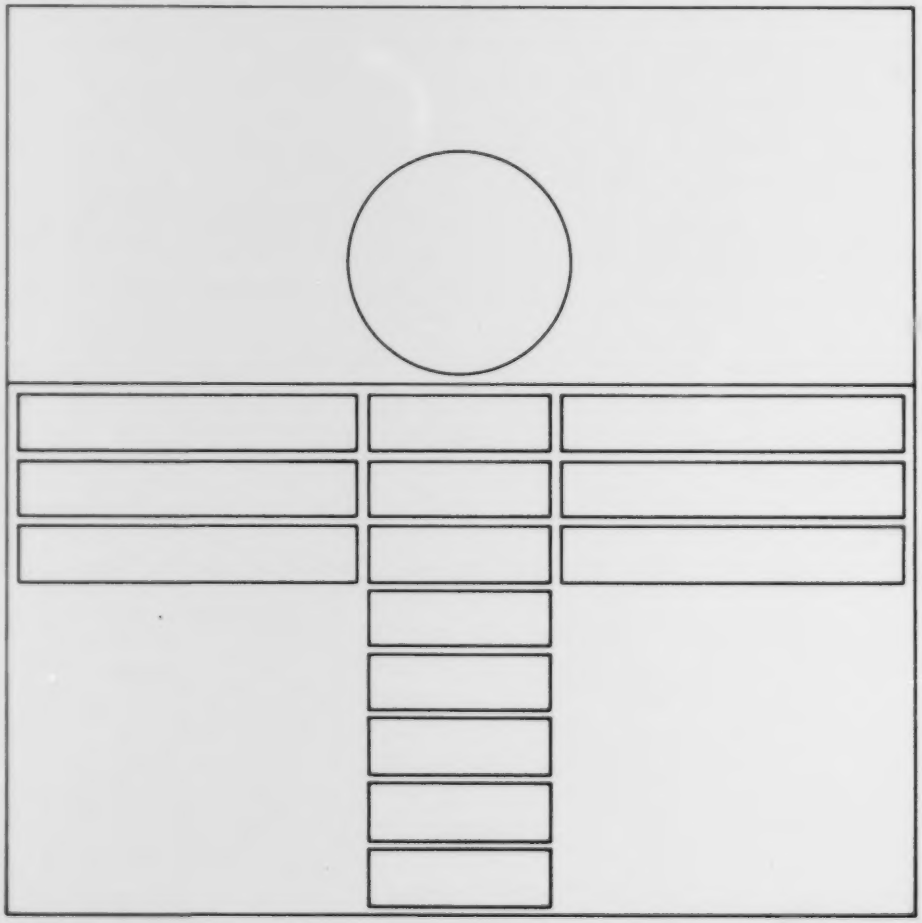

86-03585/

RAPPORT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

PROJET DE CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE SUR LA BASSE-CÔTE-NORD (LAC ROBERTSON)

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Édition et diffusion:
Secrétariat
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
12, rue Sainte-Anne, Québec, Qc G1R 3X2
Tél.: (418) 643-7447

5199, rue Sherbrooke est, porte 3860, Montréal, Qc H1T 3X9
Tél.: (514) 873-7790

Impression:
Service des impressions en régie
Gouvernement du Québec

Avertissement; Tous les documents et mémoires déposés lors de l'audience sont disponibles au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. L'enregistrement vidéo de l'audience et la transcription de tous les témoignages sont aussi accessibles sur demande.

Remerciements: La commission remercie toutes les personnes, les groupes et les organismes qui ont collaboré à ses travaux ainsi que le personnel du Bureau d'audiences publiques qui a assuré le support technique nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Elle tient aussi à souligner le rôle de madame Michelle Page Melançon et de monsieur Pierre Chevalier qui ont agi comme analystes dans ce dossier.

Dépôt légal - deuxième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-12014-0

TABLE DES MATIÈRES

Page

Lettre de transmission au ministre

Lettre au président

Texte du mandat

Liste des sigles

CHAPITRE 1 - L'introduction 1

1.1 Le mandat 1
1.2 La commission 2
1.3 L'audience 2
1.4 La notion d'environnement 3
1.5 Les revendications territoriales 4
1.6 Le report du projet d'Hydro-Québec 5
1.7 Le plan du rapport 5

CHAPITRE 2 - La description du milieu 8

CHAPITRE 3 - Problématique 12

3.1 La problématique du projet 12

3.1.1 La planification environnementale 12

3.1.1.1 L'importance de bien définir la finalité du projet 13

3.1.2 La finalité du projet 14

3.1.2.1 La réponse à l'accroissement prévu de la demande d'électricité 16

3.2 La problématique selon les participants 18

CHAPITRE 4 - La description du projet 21

4.1 Les options 21
4.2 Le projet retenu 22

4.2.1 Les ouvrages permanents 23
4.2.2 Les ouvrages temporaires 24
4.2.3 Les lignes 25
4.2.4 Les postes 26

4.3 La construction 27
4.4 L'exploitation 28

CHAPITRE 5 - Justification 29

5.1 La demande comme justification du projet 30
5.2 Le choix d'une solution 41

5.2.1 L'analyse des coûts 42

5.2.1.1 Le coût du carburant 44
5.2.1.2 Le coût de l'énergie non exportée 45

5.2.2 L'éventail des options considérées 46
5.2.3 La politique énergétique et le choix de solutions 52

5.2.4 Les retombées économiques: facteur de choix? 56

5.3 Conclusions 61

CHAPITRE 6 - Les impacts 63

6.1 L'introduction 63
6.2 La méthodologie pour analyser l'étude d'impact 65

6.2.1 Le mode d'évaluation 65
6.2.2 La provenance des données analysées 66

6.3 Les cas relevés 67

6.3.1 Le milieu biophysique 67

6.3.1.1 Les habitats fauniques 67
6.3.1.2 La faune 75

6.3.2 Le milieu humain 79

6.3.2.1 Le paysage 79
6.3.2.2 Le mode de vie 81
6.3.2.3 L'économie locale 91

6.4 Les constatations 93

6.4.1 Les constatations méthodologiques 93

6.4.1.1 La description du milieu 93
6.4.1.2 L'identification des impacts 95
6.4.1.3 L'évaluation des impacts 96
6.4.1.4 Les mesures de mitigation et de compensation 96
6.4.1.5 Le suivi et contrôle 97

6.4.2 Les constatations 97

CHAPITRE 7 - Les processus administratifs 102

7.1 Le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 102

7.1.1 La directive du ministre versus l'étude d'impact d'Hydro-Québec 102

7.1.1.1 Les options 103
7.1.1.2 L'inventaire qualitatif et quantitatif 106

7.1.2 L'avis sur la conformité de l'étude et la période de consultation du dossier 108
7.1.3 Le rapport d'analyse environnementale 112

7.2 Le processus d'études et de réalisation d'Hydro-Québec 112

7.2.1 Les dimensions environnementales du projet 112
7.2.2 Le premier décret gouvernemental 113
7.2.3 Le programme de communication 114

CHAPITRE 8 - Les constatations et les conclusions de la commission 119

8.1 Les points de vue des participants 119
8.2 L'analyse des experts 120

8.2.1 L'analyse économique 121
8.2.2 L'analyse technique de la ligne à 161 kV 123
8.2.3 L'analyse des impacts sociaux et culturels 123

8.3 Une question connexe, les revendications territoriales 124
8.4 L'apport des participants à l'évolution du dossier 125
8.5 Les conclusions de la commission 127

Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Montréal, le 8 mai 1985

Monsieur Adrien Ouellette
Ministre de l'Environnement
3900, rue Marly
Sainte-Foy, Québec
G1X 4A5

Monsieur le Ministre,

J'ai bien le plaisir de vous transmettre le rapport de la commission d'audience et d'enquête sur le projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (Lac Robertson).

Pour les fins de ce mandat, confié au Bureau le 8 janvier 1985, j'ai constitué une commission formée de messieurs Luc Ouimet et Florent Poirier, membres permanents du Bureau et de monsieur Peter Jacobs, professeur à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, nommé à cette fin membre occasionnel du Bureau. Monsieur Luc Ouimet a agi comme responsable de la commission.

J'espère que le rapport de la commission jettera un éclairage nouveau sur l'ensemble des éléments du dossier et aidera les différents intervenants à mieux définir leur propre rôle. J'espère surtout qu'il aidera le Conseil des ministres au niveau de la prise de décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

André Beauchamp

12, rue Sainte-Anne
Québec
(Québec) G1R 3X2
(418) 643-7447

5199, rue Sherbrooke est
bureau 3860,
Montréal (Québec) H1T 3X9
(514) 873-7790

Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Montréal, le 8 mai 1985

Monsieur André Beauchamp
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
5199, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec
H1T 3X9

Monsieur le président,

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport de la commission que vous avez constituée aux fins de tenir enquête et audience publique sur le projet de centrale hydro-électrique au lac Robertson-Mistawashaunipi.

Le rapport comprend plusieurs suggestions concernant l'implication des participants à l'audience, dont le Conseil Attikamek-Montagnais, à l'évolution du dossier.

Veuillez agréer, monsieur le président, au nom de la commission, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président de la commission,

Luc Ouimet

Luc Ouimet

12, rue Sainte-Anne
Québec
(Québec) G1R 3X2
(418) 643-7447

5199, rue Sherbrooke est
bureau 3860,
Montréal (Québec) H1T 3X9
(514) 873-7790

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement

Le ministre de l'Environnement

Ste-Foy, le 22 novembre 1984.

Monsieur André Beauchamp
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
2360, Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Qc)

Objet: Projet Lac-Robertson

Monsieur le Président,

En ma qualité de ministre de l'Environnement, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique relative au projet susmentionné et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

Compte tenu des conditions particulières du climat de la Basse-Côte-Nord et de la période du temps des fêtes qui ne favoriseraient pas la participation des citoyens, je fixe au 8 janvier 1985 le début de ce mandat.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Environnement

Adrien Ouellette

Adrien Ouellette

LISTE DES SIGLES

ABQ	:	Association des biologistes du Québec
BAPE	:	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAM	:	Conseil Attikamek-Montagnais
INRS	:	Institut national de la recherche scientifique
IREQ	:	Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ)
MAC	:	Ministère des Affaires culturelles
MAM	:	Ministère des Affaires municipales
MAS	:	Ministère des Affaires sociales
MENVIQ	:	Ministère de l'Environnement du Québec
MER	:	Ministère de l'Énergie et des Ressources
MLCP	:	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
SAGE	:	Société d'aménagement général de l'environnement
SAGMAI	:	Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit.
SVP	:	Société pour vaincre la pollution

Note: Pour ne pas alourdir le texte, les points ont été enlevés entre les initiales des sigles.

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

1.1 Le mandat

Conformément à l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q., c. Q-2) et à l'article 2, paragraphe 1) du Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement (décret 3734-80, 3 décembre 1980), le promoteur, Hydro-Québec, déposait au ministère de l'Environnement le 30 avril 1984, son étude d'impact sur un projet d'aménagement d'une centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord au lac Robertson (Mistawashaunipi).

Le 15 août 1984, monsieur Adrien Ouellette, ministre de l'Environnement transmettait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le dossier relatif à ce projet afin que soit entreprise l'étape d'information et de consultation des documents, étape s'étendant sur une période de 45 jours.

Lors de cette période de consultation, trois requêtes d'audience publique ont été adressées au ministre de l'Environnement. Les groupes ou personnes qui se sont prévalus de ce droit sont le Conseil Attikamek-Montagnais, monsieur et madame Engel de la pourvoirie Kécarpoui et monsieur André Mathieu.

Le 22 novembre 1984, accédant aux demandes d'audience qui lui avaient été adressées, le ministre de l'Environnement confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir audience publique sur le projet d'Hydro-Québec et de lui faire rapport de ses constatations et de l'analyse qu'il en ferait; le début de ce mandat était fixé au 8 janvier 1985.

1.2 La commission

Monsieur André Beauchamp, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), formait le 26 novembre 1984, une commission composée de: monsieur Luc Ouimet, membre permanent du Bureau et responsable de la commission; monsieur Florent Poirier, membre permanent du Bureau; monsieur Peter Jacobs, professeur à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Madame Michelle Page Melançon et monsieur Pierre Chevalier, analystes au Bureau, ont aussi été assignés aux travaux de la commission.

Par ailleurs, les services du Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines, de monsieur André Lemelin, économiste à l'INRS-Urbanisation et de monsieur Brian White, ingénieur consultant en ligne de transport d'énergie, ont été retenus par la commission pour analyser plus en profondeur certains aspects du dossier.

1.3 L'audience

La première partie de l'audience a été tenue les 9 et 10 janvier 1985 à l'école de Saint-Augustin, le 12 janvier 1985 à l'Auberge des Gouverneurs, au 3030, boulevard Laurier, Sainte-Foy et le 15 janvier 1985 au Motel Universel, au 2300, Chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy. Cette première partie avait pour but de permettre à la population et à la commission de poser toutes les questions nécessaires à une bonne connaissance ou à une meilleure compréhension du projet. Au cours de la première partie de l'audience, une dizaine de personnes ou groupes se sont présentés devant la commission.

La deuxième partie de l'audience s'est tenue les 6 et 7 février 1985 à l'Auberge des Gouverneurs, au 666, boulevard Laure, Sept-Iles. Cette partie de l'audience a permis à la commission d'entendre sept (7) mémoires et trois interventions verbales. La commission a également pris connaissance de deux (2) mémoires et d'une lettre qui lui ont été acheminés après les séances publiques à Sept-Iles.

A l'occasion des deux parties de l'audience, la commission s'est dotée de systèmes de traduction simultanée anglais-français-montagnais, de façon à rejoindre la majorité des populations concernées par le projet, dont une grande partie est composée d'unilingues de langue anglaise et de langue montagnaise; cette composition semble d'ailleurs caractéristique de la Basse-Côte-Nord.

La commission tient d'ailleurs à remercier le Conseil Attikamek-Montagnais pour avoir assumé les services de traducteurs en langue montagnaise. Nous tenons également à signaler que les transcriptions de l'audience rapportent la traduction française des propos lorsqu'ils étaient prononcés en anglais ou en montagnais.

On peut consulter en annexe du présent rapport la liste des participants aux deux parties de l'audience. De plus, l'ensemble des mémoires et des documents relatifs au projet du lac Robertson, de même que la transcription intégrale et l'enregistrement audio-visuel des onze séances de l'audience sont disponibles pour consultation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, tant à Montréal qu'à Québec. Pour faciliter le repérage dans les transcriptions de la première partie, une grille des interventions est également annexée au présent rapport.

1.4 La notion d'environnement

La notion d'environnement retenue par le Bureau s'applique à l'ensemble des composantes des milieux de vie, qu'elles soient de nature biophysique, sociale, économique ou culturelle.

Les termes mêmes de la Loi sur la qualité de l'environnement autorisent d'ailleurs une telle approche. Ainsi, la loi, au paragraphe 4 de l'article 1, définit l'environnement comme étant, entre autres, "le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques". Au paragraphe b) de l'article 31.1, la loi permet de déterminer les paramètres d'une étude d'impact sur l'envi-

ronnement en prenant notamment en considération l'impact, non seulement sur la nature et le milieu biophysique, mais aussi sur les communautés humaines, l'équilibre des écosystèmes, les sites archéologiques, historiques et les biens culturels. De plus, la loi, dans sa section IV, intitulée LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, prévoit la prohibition de l'émission, du dépôt, du dégagement ou du rejet de tout contaminant dont:

> (...) la présence dans l'environnement (...) est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

C'est donc dire que le législateur a fait sienne une conception globale de l'environnement comme milieu de vie et de travail et que le Bureau, dans l'exercice de ses fonctions, ne saurait restreindre le champ d'audience et d'enquête au seul milieu biophysique, écartant ainsi de ses préoccupations l'homme et ses activités. D'ailleurs, le ferait-il, que la population ne pourrait accepter qu'un tel organisme existe exclusivement en fonction de la qualité de l'eau, de l'air et de la survie de la faune et de la flore sans se préoccuper de la population elle-même, laquelle serait susceptible d'être affectée par un projet donné.

1.5 Les revendications territoriales

La commission désire souligner qu'elle n'a reçu aucun mandat du gouvernement concernant les revendications des Montagnais sur les droits territoriaux. En l'occurrence, le mandat de la commission a consisté, comme dans tous les cas, à évaluer la justification et les répercussions possibles d'un projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord.

Nous avons toutefois recueilli les propos tenus par la communauté montagnaise lorsque ceux-ci mettaient en lumière les relations entre le contexte des revendications et l'examen du projet de centrale. Nous

traitons, dans l'annexe 1, avec toute la délicatesse et l'attention possible, ces interrelations et rendons compte des interrogations du Conseil Attikamek-Montagnais.

1.6 Le report du projet par Hydro-Québec

Dans une lettre datée du 14 mars 1985, monsieur Paul Gremeaux, administrateur du projet, informait le président de la commission que le Conseil d'administration d'Hydro-Québec avait décidé de reporter la date de mise en service du projet du 31 décembre 1987 au 31 décembre 1988, si celui-ci devait être autorisé.

Par la même occasion, l'administrateur du projet précisait que cette décision ne devait pas être perçue comme une entrave au processus en cours et qu'elle était basée essentiellement sur des problèmes d'échéancier du programme d'exécution des travaux civils (voir annexe 10).

1.7 Le plan du rapport

1. L'introduction
2. La description du milieu
3. La problématique
4. La description du projet
5. La justification
6. Les impacts
7. Les processus administratifs
8. Les constatations et les conclusions de la commission

Dans la suite du rapport, lorsque nous référons à l'étude d'impact, il s'agit de l'étude d'impact du promoteur, Projet Lac-Robertson, Rapport sur les études d'avant-projet, Hydro-Québec, 1984. Lorsqu'il s'agit d'un autre document que le rapport sur les études d'avant-projet (résumé, complément), nous le signalons explicitement.

Par ailleurs, lorsque nous citons un document déposé, nous indiquons entre parenthèses le numéro sous lequel ce document figure dans l'annexe 7.

Liste des annexes

Annexe 1. Les revendications territoriales des Montagnais et l'étude du projet de centrale hydro-électrique du lac Robertson-Mistawashaunipi.

Annexe 2. L'analyse économique du projet lac Robertson

Annexe 3. Études d'impact et réalités socio-culturelles.

Annexe 4. Lettre de monsieur H. Brian White (Avis préliminaire)

Annexe 5. Liste des participants:

A- Liste des intervenants

B- Liste des représentants du promoteur

C- Liste des représentants des ministères

Annexe 6. Grille de repérage des interventions - Première partie de l'audience.

Annexe 7. Documents déposés

a. par le promoteur
b. par les organismes gouvernementaux
c. par le public

Annexe 8. Liste des mémoires

Annexe 9. Lettre de l'Association des biologistes du Québec à la commission.

Annexe 10. Lettre de monsieur Paul Gremeaux, administrateur du projet, à la commission.

Photos: Hydro-Québec.

CHAPITRE 2 - LA DESCRIPTION DU MILIEU

Plusieurs études ont été menées sur la Basse-Côte-Nord par le département d'anthropologie de l'Université Laval. Nous avons pris connaissance de plusieurs de ces études. Nous signalons également un excellent ouvrage de synthèse et de vulgarisation produit par le ministère des Affaires culturelles (68) intitulé "La Basse-Côte-Nord". Soulignons enfin l'étude récente menée sous l'égide du Centre de santé de Lourdes-de-Blanc-Sablon par Monsieur Antonio Le Sieur (69). A la lumière de ces lectures, il semble que le contexte particulier de la Basse-Côte-Nord influencera les éléments de la problématique. Nous en décrivons ici, à grands traits, quelques éléments susceptibles d'éclairer l'analyse du projet.

Une population d'environ 6 000 personnes occupe, de Kégashka à Blanc-Sablon, une quinzaine d'agglomérations qui s'échelonnent sur plus de 400 kilomètres de côte. A l'extrémité est, 85 kilomètres de route, dont 45 kilomètres asphaltés, relient les agglomérations de Vieux Fort à la limite du Labrador. Cette route se continue au Labrador sur environ 60 kilomètres. De plus, nous devons signaler l'existence d'une route gravelée de 8,5 kilomètres reliant Baie-des-Moutons à La Tabatière. Pour accéder en auto à cette sortie est de la Côte-Nord, il faut passer par Terre-Neuve et emprunter le traversier qui fait la navette entre Saint-Barbe à Terre-Neuve et à un point d'arrivée près de BlancSablon. Pour les autres villages, il n'y a pas de liaison automobile.

Les liaisons les plus commodes entre les villages et les plus accessibles économiquement sont par bateau en été et par motoneige en hiver. La communication avec l'extérieur de la région est rendue plus facile grâce à un réseau d'aéroports à Chevery, à Saint-Augustin et à Blanc-Sablon. Ces trois aéroports sont maintenant asphaltés et dotés d'un système de balisage lumineux. Québecair assure quotidiennement des arrêts à Natashquan, Chevery, Saint-Augustin et Blanc-Sablon. A partir des autres villages, les petits avions, soit sur flotteurs,

soit sur skis, assurent le transport vers ces aéroports. Pour les fins d'urgence médicale, un service d'hélicoptère du Centre de santé pallie, en partie, au problème de transport. Les conditions climatiques jouent un rôle important dans l'activité maritime, qui cesse de la fin décembre au mois d'avril ainsi que dans le décollage et l'atterrissage des avions lors de tempêtes de neige, de périodes de brume, particulièrement nombreuses à certains moments de l'année.

Quant aux communications, on remarque une nette amélioration au cours des dernières années. Les propriétaires d'appareils de télévision et de radio peuvent capter en français Radio-Canada de Sept-Iles, en anglais Radio-Canada de Québec. Ils peuvent aussi capter la télévision anglophone de Terre-Neuve par le réseau ATV, la radio communautaire de Blanc-Sablon en anglais et en français, et deux radios communautaires montagnaises, une pour Saint-Augustin et l'autre pour La Romaine. Peut-être ce relatif manque de diversité explique-t-il l'usage, semble-t-il important, du magnétoscope. Pour compléter le tableau, nous devons mentionner un mensuel bilingue, Le Sextant, et un hebdomadaire, également bilingue, Le Postillon. Il y a, de plus, une agence de presse amérindienne à Sept-Iles. Les quotidiens de Québec et de Montréal peuvent en principe arriver par avion aux aéroports mentionnés plus haut. Les aspirations à la consommation peuvent être influencées par les médias, mais l'accès aux biens de consommation est en partie limité par les conditions géographiques, démographiques et, évidemment, économiques.

La situation de l'enseignement, tant en français qu'en anglais, varie énormément d'un village à l'autre. Certains villages n'ont pas de secondaire, alors que d'autres offrent, entre les niveaux de Secondaire I et de Secondaire III, un ou deux de ces niveaux, ou encore, les trois. Seuls les agglomérations suivantes dispensent depuis peu l'enseignement du secondaire IV: Saint-Augustin et La Tabatière, en anglais et Lourdes-de-Blanc-Sablon en français.

Par ailleurs, il semble que le nombre d'étudiants aux niveaux supérieurs devient de plus en plus élevé avec les années. Parallèlement, il appert que plusieurs d'entre eux désirent retourner dans leur région et exercer un métier sur la Basse-Côte-Nord même. (Monsieur Jean Moyen, communication personnelle).

Cela contredit en partie les informations voulant que les études à l'extérieur de la région et, dans certains cas, le travail à l'extérieur, inciteraient les jeunes à ne plus retourner sur la Basse-Côte-Nord. Actuellement, nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'importance relative des deux tendances.

Les étudiants de niveau supérieur pourraient poser un certain nombre de problèmes de réinsertion dans le milieu mais, en même temps, ce phénomène pourrait s'accompagner de l'introduction de nouvelles idées sur la Basse-Côte-Nord et peut-être de nouvelles conceptions du développement de la région.

La composition de la population, ou des populations de la Basse-Côte-Nord, reflète les aléas de l'occupation de la région. On y retrouve deux groupements de Montagnais, l'un à La Romaine (environ 800 Montagnais), et l'autre, à Saint-Augustin (environ 150 Montagnais). Les anglophones représentent près de 70% de l'ensemble de la population de la région mais ils sont représentés inégalement dans les villages. Cette population anglophone est constituée principalement de descendants de pionniers venus de Terre-Neuve. Les francophones sont représentés majoritairement dans les villages de La Romaine, de Tête-à-la-Baleine et de Lourdes-de-Blanc-Sablon. Bien que minoritaires, ils occupent souvent des emplois dans les services. A ces communautés ethniques se superpose parfois un clivage par village et par clan, caractéristique des milieux isolés.

Si les communautés montagnaises gardent une certaine cohésion favorisée par leur participation au Conseil Attikamek-Montagnais, les allogènes de la Basse-Côte-Nord semblent moins bien organisés en structures susceptibles de les représenter auprès des centres de décision. Certains efforts dans ce sens sont engagés par l'administration municipale et ses comités consultatifs, par des comités du Conseil régional de développement de la Côte-Nord ou par des initiatives du Centre de santé de Lourdes-de-Blanc-Sablon.

Sur la Basse-Côte-Nord, il est difficile d'établir le temps alloué aux divers types d'emplois; leur caractère saisonnier fait qu'un même travailleur peut en occuper plusieurs. Toute compilation statistique

devient complexe d'autant plus qu'il y aurait lieu, pour brosser un tableau représentatif de la main-d'oeuvre, de tenir compte de la spécificité de chacune des agglomérations, en raison de leur isolement relatif et de la composition de leur communauté.

Selon toute vraisemblance, il ressort que plus d'un tiers de la population active s'adonne à la pêche commerciale et qu'une proportion à peu près équivalente se retrouve dans le secteur tertiaire, où les emplois sont généralement à plein temps; plus de la moitié d'entre eux proviennent du secteur public. Les revenus par famille sont complétés par les prestations de l'assurance-chômage et des divers programmes de bien-être social.

Quant aux principales activités de loisir, elles se partageraient entre les visites de parents et d'amis et l'écoute quotidienne (moyenne de cinq (5) heures par personne) de la télévision (69, p. 47).

Lorsqu'on examine les données monographiques de l'étude du Centre de santé, nous constatons que les situations varient énormément d'un village à l'autre en regard de la composition de la population, de la nature des emplois, du mode d'alimentation en chauffage et de la liaison entre les villages. Il conviendrait plutôt de parler de populations et de groupes que d'une population de la Basse-Côte-Nord. Ces populations sont relativement isolées; isolées de l'extérieur de la région sur le plan physique, mais de moins en moins isolées sur les plans de l'information et de la consommation. Ce milieu humain semble en transformation, sans qu'on puisse encore savoir clairement comment il se perçoit lui-même et comment il entrevoit son développement. De la même manière, on ne sait pas très bien dans quelle direction pourraient s'effectuer les changements qui semblent se dessiner.

CHAPITRE 3 - LA PROBLÉMATIQUE

3.1 La problématique du projet

3.1.1 La planification environnementale

Dans toute étude d'impact, le promoteur doit d'abord définir la finalité qu'il poursuit par son projet ou le besoin qu'il veut combler. La deuxième étape consiste à choisir à l'aide de critères techniques, économiques et environnementaux l'option de moindre impact sur les écosystèmes et les communautés humaines. Une fois choisie cette option, le promoteur doit approfondir sa connaissance du milieu, identifier les impacts spécifiques découlant de son option, les solutions qu'il entend prendre pour réduire ces impacts et les mesures de compensation dans le cas des impacts auxquels il ne peut pallier.

Cette exigence demandée par le ministre de l'Environnement découle de la responsabilité que la Loi sur la qualité de l'environnement lui confère à l'article 2:

> Il a aussi pour fonction de surveiller et de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de conseiller le gouvernement, ses ministères et organismes en vue de prévenir la détérioration de l'environnement et de protéger les espèces vivantes et les biens.

Hydro-Québec, pour sa part, a adopté, dans le cadre de sa politique environnementale, plusieurs principes visant la poursuite des mêmes objectifs. Mentionnons particulièrement, pour les fins présentes, les principes suivants: Principe numéro 1. "Hydro-Québec planifie, conçoit et réalise ses activités en tenant compte de l'ensemble des implications de l'environnement." De plus, Hydro-Québec précise que "l'élaboration d'options et de variantes intéressantes pour l'environnement, constitue souvent la meilleure façon de prévenir les impacts et de mettre en valeur les effets positifs."

Quant au principe numéro 5, Hydro-Québec "s'assure de la participation des individus, groupes et organismes concernés au cours du processus d'étude et de conception de ces activités." Même si le texte suivant est un peu long il vaut la peine d'être cité in extenso:

> Associer les publics à l'étude des projets rend nécessaire la combinaison de données scientifiques et techniques avec des valeurs politiques et sociales. En plus d'enrichir les études de la connaissance des personnes potentiellement affectées, la participation constitue l'un des moyens efficaces de comprendre les problèmes d'environnement et de réalisation de projets, de mieux définir les options possibles et de faire des arbitrages plus éclairés entre le développement énergétique et économique et la protection et la mise en valeur de l'environnement.

Il faut donc se préoccuper des contraintes environnementales dès les premières phases du processus de la planification environnementale: la finalité du projet et l'étude d'options.

3.1.1.1 L'importance de bien définir la finalité du projet

Il est important de bien cerner l'objet du projet, car l'étude des options et le choix des options varieront selon la finalité poursuivie.

Ainsi, dans le présent cas, il importe de savoir si l'objectif poursuivi est d'abord de répondre à l'augmentation de la consommation d'électricité par les résidants de la Basse-Côte-Nord ou de développer le savoir-faire dans la construction et la gestion des petites centrales; de réduire les coûts de production de l'électricité ou de réaliser un banc d'essai pour l'exploitation future d'autres rivières en vue d'exporter l'électricité hors de la région; de trouver une solution plus avantageuse au plan environnemental ou de rechercher de nouvelles solutions, seules ou en combinaison (conservation de l'énergie, éoliennes, microcentrales, énergie solaire, utilisation de la biomasse).

Selon la finalité première, la recherche des options variera. Si l'objectif visé est l'expérimentation de petits projets ou de mode de production d'énergie nouvelle, on recherchera d'abord les endroits qui se prêteraient le mieux à la poursuite de cet objectif. A cet effet, on pourrait mettre en comparaison des lieux situés près des petites villes de régions éloignées mais reliées à des lieux relativement isolés comme l'est la Basse-Côte-Nord. Par contre, si l'objectif du projet vise à répondre à une croissance de la demande de l'électricité sur la Basse-Côte-Nord, le promoteur étudiera alors les diverses options pour fournir cette énergie de base. Il s'ensuit qu'à l'intérieur du cadre prescrit par les dimensions techniques, économiques et environnementales, les critères spécifiques du choix de l'intervention varieront selon les objectifs poursuivis.

3.1.2 La finalité du projet

Avant d'analyser le projet soumis par Hydro-Québec, la commission a tenté d'en cerner la finalité qui ne semble pas évidente au premier abord. En effet, dans l'avis de projet adressé au ministre de l'Environnement, le promoteur mentionne que l'objectif visé est de "substituer l'eau au pétrole". Ainsi, il laisse sous-entendre un choix de changement d'énergie et ce, sans référence à la demande d'électricité.

On pourrait alors supposer que ce choix est dicté d'abord par des fins environnementales ou par des objectifs financiers.

Le rapport de la firme SAGE (14, tome 1), situe le projet dans le cadre des évaluations énergétiques des petites rivières de la Côte-Nord. Dans le tableau 2 de la même étude, sous le titre "Principales caractéristiques des aménagements hydro-électriques potentiels sur la Côte-Nord du fleuve St-Laurent", on apprend que le potentiel exploitable de la rivière Petit Mécatina est de 3 990 MW, que celui de la rivière Saint-Augustin est de 238 MW et celui de la rivière Romaine, de 1 416 MW. Ce dernier projet, c'est-à-dire l'exploitation de la rivière Romaine, serait requis selon les réponses d'Hydro-Québec au ministère de l'Environnement (MENVIQ) vers les années 2007. Le tableau contient également plusieurs autres rivières de la Basse-Côte-Nord qui pourraient être harnachées pour produire de l'électricité.

En ce qui concerne le projet du lac Robertson, le rapport de la firme SAGE précise que la centrale ne serait pas reliée au réseau électrique national, sauf dans l'éventualité où le projet Petit Mécatina se réaliserait. Dans ce cas, il existerait une possibilité qu'à moyen ou long terme, cette petite centrale soit intégrée au réseau d'Hydro-Québec.

A une question posée par Me Weigel, procureur de monsieur et madame Engel, monsieur Delage, représentant du ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), répondait qu'il y a au Québec un potentiel de 10 000 MW qui peut être produit par des centrales de moins de 100 MW. Monsieur Delage ajoutait qu'il lui semblait qu'il existe un marché international pour de très petites centrales atteignant des puissances de 100 MW. L'expertise acquise à partir d'une petite centrale semblerait exportable dans certains pays, soit du Tiers-Monde ou de l'Amérique latine. En ce sens, Monsieur Delage mentionnait:

> (...) la demande, je dirais, internationale, se porte actuellement beaucoup plus vers les projets de dimensions cent (100) MW et moins (Transcription de la séance du 12 janvier 1985, vol. 5, p. 95.)

Le représentant du MER précisait toutefois:

> (...) c'est intéressant d'harnacher, à condition, bien sûr, comme je disais tantôt, qu'il y ait une prévision de la demande qui justifie le besoin (Ibid., p. 96.)

De son côté, monsieur Paquin, de la direction de la planification des équipements d'Hydro-Québec, laissait entendre à la commission que:

> (...) le but principal, c'est de diminuer le coût de production total de toute l'électricité sur la Basse-Côte-Nord (Transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 2, p. 52.)

Plus tard, monsieur Paquin ajoutait:

> Donc, on peut conclure, on pourrait conclure, en fonction de ça que la prévison de la demande n'est pas un paramètre sensible (Transcription de la séance du 15 janvier 1985, vol. 8, p. 14.)

3.1.2.1 La réponse à l'accroissement prévu de la demande d'électricité

Pour sa part, l'administrateur de projet, monsieur Paul Gremeaux a, tout au long de l'audience, soutenu que le projet apparaissait à Hydro-Québec comme étant la meilleure solution pour répondre à l'augmentation de la consommation électrique des abonnés de la Basse-Côte-Nord, et ce, en tenant compte des critères de fiabilité, d'économie et de protection de l'environnement. Il affirmait qu'il relève de la responsabilité d'une entreprise d'examiner les différentes conséquences d'un projet à l'occasion d'une intervention inhérente à son mandat. Il écartait les autres objectifs auxquels aurait pu répondre prioritairement le projet.

Par exemple, dans l'hypothèse où l'objectif visé serait celui de l'acquisition de savoir-faire pour l'exportation, monsieur Gremeaux répondait:

> Non, pour le moment, il n'y a aucune relation pour ce qui a trait à ce petit projet-là entre Hydro-Québec Internationale et Hydro-Québec. C'est simplement un projet qui arrive dans le temps (Transcription de la séance du 12 janvier 1985, vol. 5, p. 93.)

Quant à une question posée par monsieur Dietrich Kandler, à savoir si le présent projet ne constituerait pas un banc d'essai pour développer d'autres rivières sur la Basse-Côte-Nord, monsieur Gremeaux précisait:

> Il n'est pas question de projet expérimental ou de projet servant à alimenter les études en vue de faire des projets beaucoup plus grands dans l'avenir (Transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 1, p. 51.)

Enfin, la réponse qui résume le mieux la pensée de monsieur Gremeaux est:

> (...) ce n'est pas un banc d'essai, c'est la meilleure solution qu'Hydro-Québec a trouvée pour fournir l'électricité sur la Basse-Côte-Nord en fonction de l'accroissement de la demande (Ibid., p. 59.)

Une évaluation faite à la fin des années 1970 a conclu que l'accroissement de la demande était susceptible d'excéder la capacité des équipements d'Hydro-Québec en Basse-Côte-Nord. Aussi la société a-t-elle étudié, vers les années 1980-1981, différentes options; les critères techniques, économiques et environnementaux devaient présider à son choix de solutions. Il semble que c'est en 1981, qu'Hydro-Québec, après avoir retenu l'option de la centrale hydro-électrique, a procédé

à l'étude d'impact de son projet et a tenté de choisir la meilleure variante. Dans le chapitre sur la justification, nous examinerons la base d'évaluation de cette demande.

3.2 La problématique selon les participants

Dans la présente section, nous ne soulèverons pas les interrogations des intervenants et n'analyserons pas leurs recommandations si ce n'est pour indiquer comment leurs préoccupations influencent leur vision de la problématique du projet et, par conséquent, leurs critères d'analyse.

La population des différents villages n'a pas été présente à l'audience, à l'exception de citoyens de Saint-Augustin: très peu d'entre eux ont pris part à la première partie de l'audience, au cours de laquelle ils auraient pu poser des questions, ainsi qu'à la deuxième partie de l'audience, au cours de laquelle ils auraient pu déposer des mémoires. Messieurs Jeansonne, Kandler ainsi qu'une représentante des étudiantes du secondaire IV de Saint-Augustin, se sont présentés devant la commission.

Selon les citoyens entendus à titre individuel, le projet devrait améliorer le service et laisser des retombées économiques dans le milieu; certains se sont préoccupés de la préservation des milieux naturel et social qu'ils estiment fragiles.

Nous avons reçu le mémoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe Saint-Laurent, présenté par monsieur Richmond Monger et celui du Centre de santé de la Basse-Côte-Nord, présenté par monsieur Jean Moyen. Ces leaders voient le projet comme un facteur essentiel au développement de l'industrialisation de la Basse-Côte-Nord; les industries visées sont des usines de transformation des produits de la mer.

Quant à la population montagnaise, elle manifeste des craintes envers un développement énergétique qui serait suivi d'autres développements, industriels, touristiques et hydro-électriques, dans la mesure où ces développements successifs amèneraient sur la Basse-Côte-Nord une population étrangère à la région de plus en plus nombreuse, qui exercerait alors une pression de plus en plus forte sur leurs communautés et sur l'utilisation du territoire. Cette évaluation se fait sur un fond de scène de négociation avec le gouvernement du Québec sur les revendications territoriales.

Quelques groupes et personnes de l'extérieur de la région ont, comme citoyens québécois, participé à l'audience pour situer le projet sur la Basse-Côte-Nord et les investissements qu'ils requièrent dans le cadre de politiques énergétiques: mesures d'économie d'énergie, autonomie des régions éloignées, recherche de solutions alternatives nouvelles.

La commission, tout au long de son analyse, gardera en toile de fond les diverses préoccupations que les intervenants sont venus exprimer lors de l'audience, et ce, sans les reprendre systématiquement, soit:

- l'encadrement du projet lac Robertson par une politique énergétique;

- l'étude d'options relevant des technologies nouvelles de production de l'énergie;

- l'étude d'options pour alimenter la Basse-Côte-Nord;

- l'application de programmes d'économies d'énergie;

- le processus d'études d'impact (qualité des études et participation des publics);

- La justification du projet, principalement au niveau de l'accroissement de la demande d'électricité et du calcul des coûts;

- l'analyse des options étudiées par le promoteur;

- le processus de consultation d'Hydro-Québec;

- les avantages et les inconvénients du projet;

- les mesures de mitigation et de compensation;

- le projet dans le contexte des revendications territoriales des Montagnais;

- la participation des Montagnais à l'étude du projet.

A partir des objectifs véhiculés par chacun et des besoins ressentis par chaque groupe, les critères d'analyse des solutions pour produire l'électricité varieront. Si, pour les représentants d'Hydro-Québec la fiabilité de la production et la rentabilité des investissements représentent les principaux facteurs de choix, la diminution du nombre de pannes, les retombées économiques, et la diminution des impacts environnementaux négatifs sur le milieu biophysique et social apparaissent prioritaires à certains. Pour d'autres, l'innovation technologique, l'insertion harmonieuse dans le milieu et l'implication des populations au processus de décision constituent les balises de l'étude de ce projet.

CHAPITRE 4 - LA DESCRIPTION DU PROJET

Les agglomérations de la Basse-Côte-Nord sont actuellement alimentées en énergie électrique par des groupes diesel dont la puissance est de 16 000 kW, localisés en quatre points du territoire, soit à Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Tabatière et La Romaine.

Devant l'augmentation continue de la consommation d'électricité dans cette région à un taux annuel moyen de 15%, et ce depuis quinze ans, et face au niveau de la demande anticipée pour un horizon équivalent, Hydro-Québec a réévalué son mode d'approvisionnement dans cette partie du Québec. Pour ce faire, trois solutions ont été comparées sur les plans technique et économique, tel qu'expliqué dans le "Rapport sur les études d'avant-projet" et sur le plan environnemental, tel que mentionné par les représentants d'Hydro-Québec lors de l'audience publique.

4.1 Les options

L'une des options étudiées fut la poursuite du mode actuel de production. Toujours selon les informations fournies par le promoteur, si une telle solution était retenue, il faudrait construire à brève échéance une nouvelle centrale diesel à Blanc-Sablon et une autre à La Tabatière. A cause des problèmes d'alimentation en carburant à Saint-Augustin, ce village serait alors alimenté par la nouvelle centrale de La Tabatière au moyen d'une ligne à 25 kV d'une longueur de 40 km. (Rapport d'études d'avant-projet, p. 7.)

Après comparaison, Hydro-Québec considère cette solution plus dispendieuse et ce, même en présence d'une hypothèse de consommation dite faible.

En ce qui concerne La Romaine, Hydro-Québec avance l'hypothèse, pour les fins de la présente étude, qu'elle serait alimentée par le réseau d'Hydro-Québec en 1986. (Échéancier en cours lors de la tenue de l'audience.)

La seconde option analysée prévoyait un raccordement des localités de la Basse-Côte-Nord à la ligne existant entre les postes Arnaud et Natashquan, par la construction d'une ligne d'une longueur de 442 km; la ligne permettrait d'alimenter l'ensemble des localités de la Basse-Côte-Nord, dont l'agglomération de La Romaine.

Une ligne de 161 kV d'une telle longueur agit comme un condensateur et produit, à faible charge, une surtension à l'extrémité du réseau; 800 km sépareraient la source d'alimentation, soit le poste Arnaud, du point extrême à desservir, Blanc-Sablon. Pour compenser ce phénomène, Hydro-Québec prévoyait utiliser deux compensateurs statiques, l'un à Natashquan et l'autre à La Tabatière. Hydro-Québec explique de plus dans son rapport, à la page 23, que "les compensateurs statiques font appel à une technique complexe qui s'adapte plus ou moins à la Basse-Côte-Nord, car les techniciens spécialisés ne peuvent rapidement avoir accès aux appareils en raison de l'éloignement".

Pour ces raisons, l'option ligne a été délaissée même si, économiquement, elle se rapprochait de la solution retenue, soit la construction d'une petite centrale hydro-électrique (21 MW) sur la rivière Ha!Ha!. De plus, la question autochtone ne semblait pas déterminante dans le choix entre le prolongement de la ligne et la centrale hydro-électrique puisque selon Hydro-Québec, il était "actuellement impossible de prévoir quelle intervention soulèverait le moins d'opposition".

4.2 Le projet retenu

Le projet, dans sa conception actuelle, devrait répondre aux besoins des localités présentement desservies par les groupes diesel, sauf

l'agglomération de La Romaine pour laquelle d'autres hypothèses d'alimentation en énergie électrique sont à l'étude. Le projet affecterait le bassin versant des lacs Robertson, Plamondon, Santein, Ruzé et Petit Plamondon; ces lacs sont reliés entre eux et se déversent par la rivière Ha!Ha! dans le lac Monger, havre naturel d'eau saumâtre sur le golfe Saint-Laurent.

A la lumière des prévisions de consommation d'électricité élaborées par Hydro-Québec et des caractéristiques du lieu choisi, sept (7) "variantes" ont été étudiées; la localisation exacte et la dimension des différentes structures constituantes du projet furent ainsi l'objet d'analyse aux points de vue technique, économique et environnemental.

4.2.1 Les ouvrages permanents

La variante "E", jugée la plus intéressante quant aux trois ordres de critères examinés, a été retenue. Elle se compose d'un barrage-poids "où la masse de béton retient l'eau à l'amont". Il est fait de béton compacté au rouleau; sa "tête est arasée à 162,5 et la revanche par rapport au niveau d'eau maximal est donc de 1 mètre seulement". Le barrage serait situé sur la rivière Ha!Ha! à 900 mètres en aval de l'exutoire du lac Petit Plamondon. Les autres ouvrages du projet, outre l'évacuateur de crues, seraient contigus au barrage ou situés à proximité.

La salle des équipements électriques de la prise d'eau serait incorporée au barrage; elle se trouverait adjacente à la structure de la prise d'eau.

La centrale serait localisée au pied du barrage et serait accessible "au moyen d'une rampe le long de la rive droite de la rivière". Elle serait équipée de deux (2) turbines de "type Kaplan de 10,5 MW chacune à directions et à pas variables". Ce choix d'équipement est justifié, selon Hydro-Québec, par la souplesse de son fonctionnement, souplesse nécessitée par les écarts de consommation propres à cette région; la

demande minimale estivale y est égale à 20% de la demande maximale en hiver.

Le canal de fuite serait droit et adjacent à la centrale; le toit de cette dernière accueillerait le poste de départ à 69 kV.

L'évacuateur de crues serait situé à "environ 3 km au sud-ouest du barrage principal, à l'entrée d'une vallée secondaire qui relie les lacs Petit Plamondon et Soulier". Il serait constitué d'un seuil déversant bétonné et "aucun appareillage mécanique n'y est prévu".

Un canal d'évacuation serait excavé sur une distance de 260 m entre les lacs Soulier et Cuillère. A son entrée, une petite digue de 9 m de hauteur serait construite, de façon à fermer la vallée secondaire. De là, l'écoulement des eaux se fait vers le lac Monger.

Par la création du réservoir, la superficie des lacs Robertson, Plamondon et Petit Plamondon actuellement de 56,64 km^2, augmenterait d'environ 30%, pour un niveau de l'eau à la cote maximale de 161,9 m et pour un territoire inondé de 17,36 km^2; le marnage serait de 9,1 m.

Une route de 1,5 km relierait la centrale à la plage de débarquement sur le lac Monger. Une seconde route de 20 km, construite pendant la dernière année des travaux, joindrait La Tabatière à la centrale.

4.2.2 Les ouvrages temporaires

Des ouvrages temporaires seraient aménagés dans la zone dite de chantier durant la période construction. Il s'agirait:

- des ouvrages nécessités par la dérivation des eaux lors des travaux d'érection du barrage, soit:

  - d'un batardeau sur la rivière Ha!Ha! à 900 m en amont du barrage;

  - d'un canal de dérivation, creusé au droit du déversoir de l'évacuateur de crues.

- des ouvrages nécessités par les différentes opérations sur le chantier, soit:

  - l'aire de campement située entre le lac Monger et la rivière Ha!!Ha! au nord-ouest de leur point de confluence; la capacité d'hébergement serait de 240 places;

  - des tronçons de route reliant le chantier au divers ouvrages;

  - d'une conduite d'eau de 2,5 km pour alimenter le chantier.

- d'une carrière au nord-ouest du lac aux Castors, de façon à alimenter en matériaux la construction des infrastructures temporaires et des ouvrages permanents.

4.2.3 Les lignes

De la centrale hydro-électrique, partiraient deux lignes de transport d'énergie à 69 kV sur portiques en bois. L'une de 20 km de longueur, irait jusqu'à La Tabatière. De là, l'énergie serait acheminée à Chevery par l'intermédiaire d'une ligne déjà existante de 25 kV. La construction de ce premier tronçon de ligne serait réalisée au début des travaux, de façon à alimenter le chantier en énergie électrique à partir des groupes diesel actuellement en place à La Tabatière.

L'autre ligne de transport d'énergie, dont l'entrée en fonction est prévue à la fin de l'année 1987[1], rejoindrait Lourdes-de-Blanc-Sablon par un trajet de 172 km de long; une bifurcation de 3 km se rendrait à Saint-Augustin.

L'implantation des lignes nécessiterait le déboisement d'une emprise de 50 m de largeur, de la centrale jusqu'à La Tabatière et sur 40 à 50 km jusqu'à Blanc-Sablon. L'entretien de ces lignes se ferait entièrement mécaniquement selon les engagements pris par les représentants d'Hydro-Québec lors de l'audience publique.

4.2.4 Les postes

Un poste de distribution serait construit à La Tabatière. Sa superficie de 1 700 m^2 nécessiterait l'agrandissement vers l'est du terrain déjà occupé par Hydro-Québec.

Lors de la tenue de l'audience publique à Saint-Augustin, la localisation du nouveau poste dans cette agglomération n'était pas encore arrêtée; il devrait se retrouver dans la zone du dépotoir d'hiver.

Le troisième poste de répartition serait érigé à environ 5 km au nord de Lourdes-de-Blanc-Sablon, et à l'ouest de la base pour hydravions; sa superficie serait d'environ 1 900 m^2.

---

1. Selon l'échéancier en cours lors de la tenue de l'audience publique.

4.3 La construction

Selon l'échéancier en vigueur au moment de la tenue de l'audience publique, la mise en service de la centrale hydro-électrique était prévue au mois de décembre 1987; depuis, Hydro-Québec en a annoncé le report d'un an, soit le 31 décembre 1988. Un bulletin d'information émis à cette occasion indique:

> Cette nouvelle orientation entraînera une refonte complète de l'échéancier d'exécution du projet. Une fois établi, ce nouvel échéancier sera rendu public.

La commission ne disposant pas de renseignements supplémentaires à cet égard, il lui sera impossible de statuer sur la compatibilité des activités du chantier aux travaux habituellement en cours durant les mêmes périodes sur la Basse-Côte-Nord.

Il est prévu d'embaucher, et ce pour l'ensemble des travaux, un total de 3 954 personnes-mois dont environ 35%, soit 1 445,5 personnes-mois, pourraient être de la main-d'oeuvre locale.

Les retombées économiques dans la région seraient de l'ordre de 8 500 000 $ composées en grande partie de la masse salariale payée à la main-d'oeuvre locale soit, un montant de 7 566 000 $, de l'achat de biens et services, ainsi que du gîte et du couvert pour un montant d'environ 1 000 000 $.

Le coût total du projet, incluant les frais de financement, depuis le début des études jusqu'à la mise en service, s'élèverait à 150 946 000 $.

4.4 L'exploitation

L'exploitation du futur réseau et de la centrale hydro-électrique nécessiterait dix-neuf (19) emplois permanents dont dix-huit (18) pourraient être occupés par des travailleurs de la Basse-Côte-Nord; présentement, les équipements en place demandent 13 postes permanents et 8 postes temporaires.

En ce qui a trait à la diversité des impacts et des mesures d'insertion, nous les décrirons dans les chapitres ultérieurs.

Vue aérienne de l'agglomération de Saint-Augustin; à droite au centre de la photo, le site de la centrale alimentée au diesel.

CHAPITRE 5 - JUSTIFICATION

Durant l'audience, le promoteur a affirmé à plusieurs reprises que le projet du lac Robertson était effectivement la meilleure réponse à un accroissement de la demande énergétique sur la Basse-Côte-Nord. Face à cette justification et aux interrogations des participants, la commission a cherché, dans son analyse, à cerner le rôle de ce facteur dans l'intervention planifiée par Hydro-Québec et la latitude dont disposent les décideurs à l'égard de la situation énergétique sur la Basse-Côte-Nord.

Pour ce faire, la commission a, dans le présent chapitre, questionné les méthodes et les hypothèses retenues pour évaluer "l'accroissement de la demande" et a examiné les moyens susceptibles d'en diminuer l'importance. Puis, en considérant les équipements de production en place, elle a porté un premier jugement sur le caractère d'urgence du projet proposé eu égard aux besoins énergétiques de la Basse-Côte-Nord.

En ce qui concerne les coûts estimés propres aux différentes options, la commission s'est attardée à examiner certains d'entre eux. Il est alors devenu possible, à la lumière de l'analyse de l'accroissement de la demande, et des hypothèses appuyant le calcul des coûts, d'apprécier les moments opportuns pour intervenir, le choix de l'intervention et ses conséquences. Ainsi la commission a apprécié le caractère d'urgence de l'intervention, en incluant cette fois les considérations financières, et elle a examiné les avantages liés à un report dans le temps.

Enfin, d'autres solutions aux problèmes énergétiques de la Basse-Côte-Nord, non étudiées ou partiellement étudiées par le promoteur, ont été abordées, dans la perspective d'un impact environnemental moins important. Enfin, un bref aperçu des effets d'une politique énergétique sur la planification du projet sera ébauché par la commission.

On trouvera, à plusieurs endroits dans ce chapitre, des références à l'annexe 2 intitulée "L'analyse économique du projet lac Robertson", préparée à la demande de la commission par monsieur André Lemelin, économiste.

Cette analyse économique porte sur le modèle utilisé par Hydro-Québec pour évaluer la demande future, sur le coût de l'énergie prélevée du réseau que la Société d'État impute à l'option ligne à 161 kv, sur les principes du calcul économique des conséquences d'un report et sur le choix du taux d'actualisation décidé par l'entreprise.

5.1 La demande comme justification du projet

Dans la justification du projet, disions-nous, le promoteur invoque l'accroissement de la demande d'électricité de la Basse-Côte-Nord. Aussi, il nous apparaît important d'analyser cet aspect plus en profondeur.

Précisons, dans un premier temps, à l'aide des propos des représentants d'Hydro-Québec, la nature des données qui ont servi à l'établissement de la projection de la demande d'électricité sur la Basse-Côte-Nord.

> "Disons que la décision d'Hydro-Québec de reconsidérer la fourniture d'électricité sur la Basse-Côte-Nord, on ne peut pas dire que c'est originaire comme tel de plaintes que les gens ont formulées sur le service.
>
> C'est simplement une évaluation des besoins anticipés pour l'ensemble de la Basse-Côte-Nord, qui ont amené Hydro-Québec à reconsidérer le mode d'alimentation en électricité (Monsieur Paul Paquin, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 1, pp. 110, 111).

En substance, Hydro-Québec a utilisé un modèle mathématique simulant, d'une part, les données historiques et d'autre part, projetant un taux qui s'infléchit.

Depuis les quinze (15) dernières années, la consommation sur la Basse-Côte-Nord a connu, selon les données historiques fournies par Hydro-Québec, un taux de croissance annuel moyen d'environ 15%, ce qui inclut le fait que le nombre d'abonnés s'accroît également. De plus, en 1983, la consommation d'énergie électrique per capita sur la Basse-Côte-Nord s'élevait à 3 692 kWh comparativement à 5 792 kWh pour l'ensemble du réseau québécois. Devant ces constatations, Hydro-Québec a tenté de prévoir l'évolution de la consommation énergétique pour y ajuster au besoin son mode d'alimentation.

Pour les quinze (15) prochaines années, les résultats des calculs mathématiques anticipent un taux de croissance moyen de la demande de 5,39%, atteignant en 1998 une consommation per capita de 7 786 kWh, une demande d'énergie totale de 75 274 kWh et d'une puissance de 18 183 kW.

La consommation per capita des Bas-Côtiers en 1988 serait de 6 194 kWh et rejoindrait de ce fait la consommation du reste du réseau d'Hydro-Québec, à 6 179 kWh. Par la suite, le modèle mathématique prévoit que la consommation dans cette région dépasserait celle du Québec pour s'en rapprocher en 1998. Quant au taux de croissance annuel de la demande des localités qui seraient desservies par le projet du lac Robertson, il rejoindrait celui de l'ensemble du Québec vers l'année 1993.

Les constatations tirées, tant des données historiques que des projections, incitent Hydro-Québec à penser qu'il y a un phénomène de "rattrapage". Le taux de croissance moyen mesuré, de 15% annuellement:

> (...) laisse croire qu'il y a un rattrapage dû à des consommations conventionnelles dans le domaine des appareils électroménagers et au chauffage de l'eau (...), du chauffage électrique (Monsieur André Rochon, transcription du 15 janvier 1985, vol. 7, p. 118).

En outre, la différence de consommation actuelle (1983) entre la Basse-Côte-Nord et le réseau du Québec, invite Hydro-Québec à conclure que le phénomène n'est pas terminé, ce qui la justifie de prévoir le taux de croissance présenté de 5,4%.

> (...) il se consomme que trois mille six cent quatre-vingt-douze (3 692) kilowattheures, alors que pour l'ensemble de la province, c'est de l'ordre de cinq mille sept cent quatre-vingt-douze (5 792) kilowattheures. Quand je parle de rattrapage, je parle de cet espace-là qu'il y a à combler (Monsieur André Rochon, 7e séance, Motel Universel, Québec, 15 janvier 1985, p. 112-120).

Le promoteur postule cette hypothèse de rattrapage puisqu'il considère que l'ensemble des citoyens du Québec recherchent un confort semblable. Ainsi, un représentant d'Hydro-Québec disait:

> Nous pensons que les gens de la Basse-Côte-Nord, si on parle de l'électricité qui normalement pour les fins de consommation domestique correspond à une notion de confort. Et, dans ce sens-là, nous croyons que c'est un confort qui peut être désirable aussi pour les gens de la Basse-Côte-Nord. (Monsieur Paul Paquin, transcription de la séance du 15 janvier 1985, vol. 7, p. 15.)

Enfin, le choix de la méthode mathématique d'estimation sous-entendrait que l'"historique reflète le dynamisme du milieu" (Monsieur André Rochon, ibid., p. 120.)

Deux autres scénarios de consommation ont aussi été étudiés par Hydro-Québec, à savoir l'abolition complète du chauffage électrique, entraînant un taux de croissance de 2,59% de la demande énergétique et une utilisation contrôlée de l'énergie électrique, selon le programme en application aux Iles-de-la-Madeleine, dont le taux de croissance serait de 4%; l'hypothèse du rattrapage non terminé sert également de postulat à Hydro-Québec dans l'établissement de ces deux taux de croissance.

En abordant les travaux réalisés par Hydro-Québec pour prévoir l'évolution de la demande énergétique sur la Basse-Côte-Nord, la commission a été étonnée de constater que seules des études mathématiques avaient été utilisées à cet effet, et qu'aucune étude de marché, enquête ou inventaire du niveau d'équipement actuel des foyers des Bas-Côtiers n'avait été réalisée pour appuyer les hypothèses justifiant le projet. Les représentants d'Hydro-Québec ont confirmé les méthodes d'évaluations purement mathématiques qui ont été utilisées.

Voici, à ce sujet, quelques-uns des propos tenus lors de l'audience:

> Sans faire un modèle mathématique qui s'appuie sur des tendances statistiques observées ici, est-ce qu'il faut comprendre que pour l'évaluation de ce que serait la demande d'électricité, la croissance en consommation d'électricité à venir, vous n'avez pas tenu compte de l'évolution de la population ou de la quantité d'appareils déjà utilisés ou des comportements observés quant à la façon d'utiliser l'électricité sur la Basse-Côte-Nord? (Monsieur Luc Ouimet, président de la commission, transcription de la séance du 9 janvier, vol. 1, pp. 145, 146.)
>
> Nous n'avons pas fait de relevé des appareils électriques qui sont dans chacune des maisons sur la Basse-Côte-Nord, ni du mode d'utilisation que les gens en font.
>
> Nous avons constaté, connaissant le nombre de personnes et le nombre de familles, que ces familles-là consommaient en moyenne moins que la consommation moyenne du restant du Québec.
>
> Alors on en tire la conclusion qu'ils n'utilisent pas, soit la même quantité d'appareils, soit d'une autre façon. On peut présumer que ce n'est pas la même quantité (Le souligné est de la commission). (Monsieur Paul Paquin, ibid., p. 146).

De même, notons que l'étude démographique faite pour la Basse-Côte-Nord, a servi à valider les prévisions du modèle de demande, tel que le mentionne un des représentants d'Hydro-Québec:

> Pour la prévision de la consommation de la demande, c'est le modèle mathématique qui a été utilisé. Et pour fins de vérification, là à ce moment-là on s'est basé sur le nombre de familles anticipées pour voir si la consommation était disproportionnée (Monsieur Paul Paquin, ibid., p. 147).

Les études démographiques d'Hydro-Québec nous posent un certain nombre d'interrogations sur la croissance éventuelle de la population. Il semblerait en effet que l'on assiste à une diminution du taux de fécondité et à une certaine émigration qui joueraient dans le sens d'une stabilisation ou d'un faible taux de croissance de la population. (14, tome 1, p. 145).

Rappelons, à ce moment-ci, un commentaire entendu lors de l'audience portant sur la nature des études de base faites par Hydro-Québec:

> Il est un principe accepté de saine administration financière, qu'un investissement important doit être précédé d'une étude du marché. Ceci est le cas, non seulement en cas de marchés concurrentiels, mais même en cas de fournisseurs détenant un monopole (Mémoire des procureurs de madame et monsieur Engel, p. 7).

La commission, dans son analyse de la justification, a constaté qu'à ce manque de connaissance de la demande réelle, s'ajoutaient les limites du modèle mathématique utilisé par Hydro-Québec, qui sont décrites à l'annexe 1.

L'observation de la courbe des données de l'énergie annuelle totale (en kilowattheure) pour les quinze dernières années laisse croire que le rattrapage est plus avancé que les prévisions d'Hydro-Québec ne le supposent, ou bien qu'il s'échelonnera sur une plus longue période si l'on respecte la prémisse d'Hydro-Québec à l'effet que la consommation per capita sur la Basse-Côte-Nord doit rejoindre celle du reste du Québec. En effet, une extrapolation faite à main levée, en continuité avec la courbe des données historiques, laisse croire à une consommation future moins élevée que celle prévue par le modèle mathématique (figure 1). Sur la légitimité de cette extrapolation, voir annexe 2, page 5.

De plus, il ressort que depuis les cinq dernières années (1980-1984), le taux de croissance moyen annuel n'a été que de 8,3% comparativement à un taux de presque 20% pour les années 1975-1979 et de 23% pour les années 1970-1974. Ceci ne semble pas être spécifiquement pris en compte par le modèle mathématique.

Les limites du modèle mathématique n'auraient-elles pas eu pour conséquence de surévaluer la demande?

Devant ces interrogations à l'égard du calcul de la demande, qui a fait l'objet de nombreuses interventions lors de l'audience, la commission s'est penchée sur certains facteurs caractéristiques de la Basse-Côte-Nord qui pourraient influencer la demande d'énergie.

Premièrement, en considérant que 70% des Bas-Côtiers chauffent leur habitation autrement qu'avec l'électricité et que leur taux de satisfaction est très élevé, soit:

- de 99,6% pour les 59,1% de la population qui se chauffe au bois;

- de 98,2% pour les 8,1% de la population qui se chauffe à l'huile.

FIGURE I: HYPOTHESES DE COURBES DE L'ENERGIE TOTALE
(kWh) tirées en continuité avec les données historiques

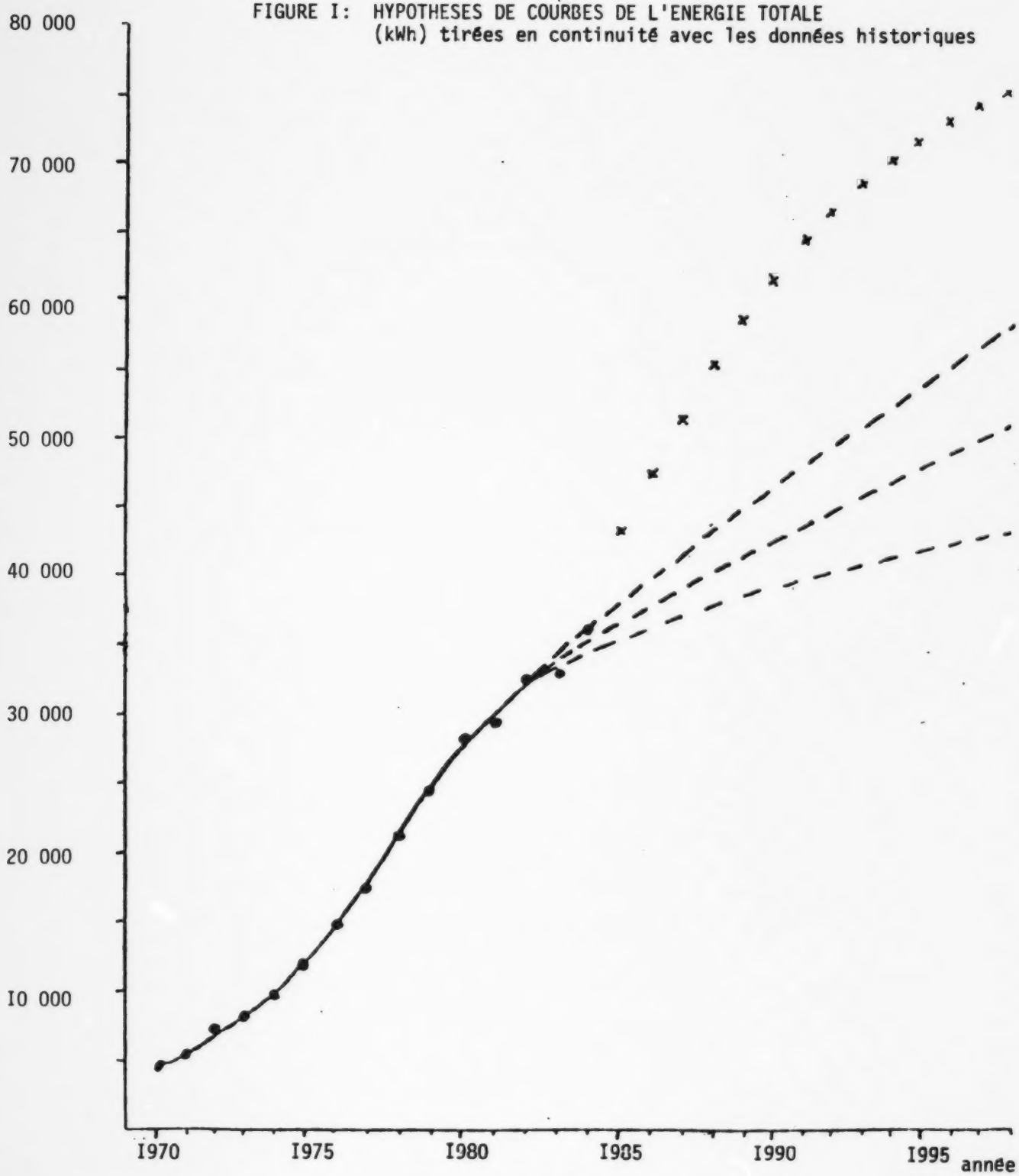

Mentionnons également que 32,8% de la population se chauffe à l'électricité et en est satisfaite à 95,3% (Monsieur Antonio Le Sieur, Le Vécu des Familles de la Basse-Côte-Nord, août 1984, vol. 4, p. 39*). Nous pouvons douter de la réalisation des prévisions du modèle, puisqu'il projette des données historiques qui incluent le passage de 30% des habitations au chauffage électrique. L'histoire ne se répétera peut-être pas selon la même dynamique comme le font supposer les données précédentes. Cependant, Hydro-Québec semble croire le contraire. Citons les propos tenus lors de l'audience en ce sens:

> Alors durant la période de mil neuf cent soixante-seize (1976) à mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), il y a eu un passage des maisons qui sont chauffées à l'électricité de dix pour cent (10%) à trente-deux pour cent (32%). Nous prévoyons qu'il y aura une continuation d'un tel pourcentage de maisons qui se convertiront à l'électricité (Monsieur André Rochon, transcription de la séance du 15 janvier 1985, vol. 7, pp. 2-3).

Deuxièmement, l'hypothèse stipulant que la consommation per capita sur la Basse-Côte-Nord doit rejoindre celle de l'ensemble du Québec, sous-entend que indépendamment des caractéristiques des régions, on y retrouvera les mêmes modes de comportement. On nous a dit que:

> On prévoit qu'il y aurait un rattrapage, que les gens de la Basse-Côte-Nord, ils vont continuer à accroître leur consommation en utilisant les mêmes besoins que le restant de la province et éventuellement rattraper le niveau de consommation moyen du restant du Québec (Monsieur Paul Paquin, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 1, p. 134).

---

* Étude réalisée pour le compte du Centre de santé de la Basse-Côte-Nord.

Ne serait-il pas vraisemblable que le mode de vie plutôt rural des Bas-Côtiers, leurs emplois saisonniers, la facilité relative d'approvisionnement à peu de frais en bois de chauffage, leur vie au grand air, etc., soient autant de facteurs qui diffèrent énormément du mode de vie en milieu urbain, qui est celui d'environ 77% de la population du Québec, et auquel réfère le promoteur comme modèle de comportement pour justifier en grande partie le rattrapage à venir?

> Ce faisant, elle postule que les Bas-Côtiers devraient suivre les normes de consommation des urbains (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 9).

Troisièmement, l'application de programmes de conservation de l'énergie et d'autres solutions, comme l'utilisation de moyens pour contrôler la pointe de la demande journalière, ne pourrait-elle pas avoir un impact majeur sur l'accroissement de la demande?

Hydro-Québec a utilisé deux scénarios, où sont incluses ces préoccupations. Le scénario appelé "type des Iles-de-la-Madeleine" diminue le taux de croissance de 5,39% à 4,0%; rappelons que l'hypothèse du phénomène de rattrapage est contenue dans ce scénario.

Dans ce scénario, le promoteur réfère au modèle de comportement des Madelinots, mais il nous semble très important de souligner que la comparaison est d'autant plus boiteuse, qu'aux Iles-de-la-Madeleine, il n'y a pas de bois de chauffage disponible. Or comme nous venons de le préciser, 59,1% des foyers de la Basse-Côte-Nord sont chauffés au bois avec un taux de satisfaction de 99,6%.

L'application de ce scénario aurait donc un effet plus marqué en Basse-Côte-Nord, puisqu'au départ une partie importante de la population se chauffe au bois et en est satisfaite. Rappelons, à ce moment-ci, l'autre scénario analysé par Hydro-Québec, appelé "abolition du chauffage électrique", à l'intérieur duquel le taux de croissance est ramené à 2,59%, et que les représentants d'Hydro-Québec ont taxé de théorique. Ainsi il a été dit:

> Pour le 2,39 (sic), Monsieur le président, je ne crois pas que cette situation-là ne puisse se réaliser parce qu'il faudrait immédiatement abolir le chauffage électrique dans toutes les maisons de la Basse-Côte-Nord. Le scénario a été calculé pour fins d'analyse de sensibilité (Monsieur Paul Paquin, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 3, p. 65).

Un taux de croissance annuel de 2,59% ou moins ne serait-il pas plausible, étant donné que le modèle mathématique semble, en raison de ses limites, gonfler la demande et qu'il existe des facteurs susceptibles de la diminuer?

Dans cette perspective, ou dans l'optique d'un taux de croissance inférieur à 5,39%, la commission s'est interrogée sur le moment où Hydro-Québec devrait intervenir compte tenu des équipements en place.

En respectant ses normes de fiabilité, Hydro-Québec peut rencontrer une demande de puissance égale à 11 200 kW. Selon le taux de croissance, la capacité des équipements en place sera atteinte à plus ou moins long terme; le tableau ci-dessous est éloquent à ce sujet.

taux de croissance moyen à partir de 1982	année où est atteinte la capacité de puissance maximum (11 200 kw)	
	Selon les scénarios de rattrapage d'Hydro-Québec	en supposant une croissance à taux constant
5.39%	1987	1990
4,00%	1990	1993
2,59%	1995	1997
1,5%	N.D.	2008

De son analyse des projections de la demande faite par Hydro-Québec, la commission croit:

- qu'il est fort possible que la demande ait été surévaluée compte tenu:

    - de la nature des moyens utilisés pour l'estimer;

    - des effets des limites du modèle mathématique;

    - de l'hypothèse que les Bas-Côtiers devraient consommer per capita la même énergie que le Québécois moyen;

    - que le rattrapage est peut-être plus avancé que prévu;

    - des taux de satisfaction des utilisateurs du bois pour leur chauffage;

    - de l'impact possible de programmes de conservation d'énergie ou de contrôle de la pointe;

- qu'il n'y a pas urgence de changer le mode d'alimentation en Basse-Côte-Nord pour répondre à l'accroissement de la demande. Mentionnons, de plus, qu'il est possible d'installer rapidement un groupe diesel supplémentaire.

Pour ces raisons, la commission est d'avis qu'une meilleure analyse de la demande permettrait fort probablement plus de latitude à Hydro-Québec, dans sa prise de décision. Des solutions moins irréversibles, comme l'ajout de quelques groupes diesel, ou des solutions plus éloignées dans le temps, favoriseraient une allocation plus sûre des ressources. Actuellement, en effet la Basse-Côte-Nord semble connaître une période de transition au plan de la consommation énergétique, ce qui permet difficilement de faire des choix éclairés.

> Il est évident que si le taux de croissance de la demande d'énergie électrique prévue par Hydro-Québec ne se réalise pas, alors son analyse économique est à revoir. A ce chapitre, l'Hydro-Québec devrait appliquer un "facteur de réversibilité" à ses choix pour tenir compte du risque que ses prévisions ne se réalisent pas, et ainsi introduire un élément de souplesse dans son processus décisionnel (Mémoire de S.V.P., p. 16).

Rappelons qu'en utilisant les mêmes méthodes mathématiques de projections de la demande, Hydro-Québec prévoyait pour la Basse-Côte-Nord, à la fin des années 1970, un projet de 30 MW, soit 9 MW de plus que le projet pour lequel les projections de demande ont été réalisées en 1983. Cela démontre encore plus la nécessité de vérifier la demande au moyen d'études sur le terrain.

5.2 Le choix d'une solution

L'accroissement de la demande nous a été présenté en tant que facteur prépondérant et déclenchant de la prise de décision d'Hydro-Québec, d'intervenir sur la Basse-Côte-Nord. Cependant, Hydro-Québec a déclaré également:

> (...) si on se rapporte aux différents scénarios qui ont été étudiés pour fins d'analyse économique, on peut conclure que la prévision de la demande n'est pas un facteur qui est sensible pour la justification du projet, parce qu'on constate qu'une prévision de la demande dans le scénario 2, que j'appelle, où la demande en pourcentage d'accroissement serait la moitié de la croissance moyenne, de la croissance retenue, même à ce moment-là le projet de construction de centrale hydro-électrique c'est la solution plus intéressante.
>
> Donc, on peut conclure, on pourrait conclure en fonction de ça que la prévision de la demande n'est pas un paramètre sensible (Monsieur Paul Paquin, transcription de la séance du 15 janvier, vol. 8, pp. 13-14).

Cette affirmation vaut pour les hypothèses sur lesquelles reposent les analyses d'Hydro-Québec. Cependant, comme l'indique monsieur Lemelin dans l'annexe 2, une révision à la baisse des projections de demande comme d'ailleurs une baisse de projections de prix du caburant réduit la rentabilité relative de la solution "centrale hydro-électrique". Tout en demeurant encore rentable, les économies réalisées étant moins grandes la solution serait moins rentable. Dans le cas de facteurs combinés, tels qu'un taux de croissance faible, un coût du carburant plus faible, un taux d'actualisation plus élevé, la solution centrale diesel pourrait même apparaître moins coûteuse que la centrale hydro-électrique à l'intérieur de l'horizon de 15 ans choisi par Hydro- Québec. Pour vraiment mesurer la rentabilité relative des deux options, il faut alors allonger l'horizon d'analyse.

5.2.1 L'analyse des coûts

En examinant les coûts de chacune des trois options retenues par Hydro-Québec, la commission s'est interrogée sur deux d'entre eux:

- dans quelle mesure l'hypothèse du coût du carburant est-elle réaliste dans l'option centrale diesel?

- dans quelle mesure la charge de 10,68 $ millions pour le coût de l'énergie est-elle pertinente dans l'option prolongement de la ligne de 161 kV?

Afin d'éviter les comparaisons boiteuses, le promoteur nous propose de parler de coûts actualisés et de ne pas tenir compte des investissements antérieurs:

> Parce que lorsqu'on compare deux (2) solutions, il faut regarder quels seraient les investissements supplémentaires à émettre et non pas la situation passée, on n'en tient pas compte dans un coût de comparaison économique (Monsieur Paul Paquin, transcription de la séance du 12 janvier 1985, vol. 5, p. 132).

Nous nous servirons donc de ces données de base comme points de référence tout au long de notre analyse, ce qui ne nous empêchera pas d'aborder d'autres hypothèses de solution qu'Hydro-Québec a examinées.

Tel que nous pouvons le constater dans le "Rapport sur les études d'avant-projet", les paramètres retenus pour fins de comparaison économique sont les immobilisations, les coûts d'exploitation (entretien et fonctionnement, carburant, énergie) dont on soustrait la valeur résiduelle des équipements pour chacune des options; les équipements ont été prévus pour répondre à une demande définie selon une hypothèse de croissance de la demande de 5,39% et une période donnée, soit 15 ans.

COMPARAISON ÉCONOMIQUE**
SCÉNARIO "SANS INTERVENTION"
(Coûts actualisés en millions de dollars de 1983)

SOLUTIONS / PARAMÈTRES	CENTRALES DIESEL	PROLONGEMENT DE LA LIGNE A 161 KV	CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE
IMMOBILISATION	52,57	75,32	92,61
COUTS D'EXPLOITATION			
- Entretien et fonctionnement	20,58	5,86	5,46
- Carburant	59,11	4,43*	
- Énergie		10,68	
TOTAL	136,26	96,29	98,07
VALEUR RÉSIDUELLE	(10,17)	(21,75)	(29,24)
COÛT NET	122,09	74,54	68,83

* Coût pour l'années 1978

** Pour le scénario où l'entrée en service de la centrale était prévue pour 1987. (Projet Lac Robertson, Rapport sur les études d'avant-projet, p. 13).

Dans ce tableau, retenons qu'une durée de vie différente pour les équipements des trois options a été déterminée par Hydro-Québec. Nous utiliserons le mode d'évaluation d'Hydro-Québec.

5.2.1.1 Le coût du carburant

Dans l'option centrale diesel, le coût du carburant compte pour environ 48% des coûts nets. L'évaluation de ce coût est donc de première importance. Pour fins d'illustration seulement, considérons l'hypothèse déja mentionnée du faible coût du carburant telle qu'énoncée par Hydro-Québec à laquelle on juxtaposerait une croissance de la demande à 0%: le coût net de cette option passerait alors de 122 $ millions à environ 59 $ millions selon les calculs de la commission. Pour plus de renseignements sur les coûts du carburant, la commission a questionné les représentants du ministère de l'Énergie et des Ressources pour apprendre que:

> (...) il y a une récente étude qui a été en faite commanditée au niveau de Foster Research Enterprise et l'évolution des prix, pour vous donner une réponse la plus rapide possible, se situe à peu près à mi-chemin entre les deux (2) scénarios qui étaient présentés par Hydro-Québec dans l'étude d'avant-projet, à savoir une évolution, je dirais, très lente des prix de l'ordre de trois pour cent (3%) jusqu'en mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), avec par la suite, une hausse un peu plus rapide, disons avec une moyenne de sept (7%) à huit pour cent (8%) jusqu'en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), ainsi de suite. (Les soulignés sont de la commission) (Monsieur Gilbert Delage, transcription de la séance du 15 janvier 1985, vol. 7, pp. 23, 24).

Quel est l'effet d'un coût plus faible du carburant sur l'ensemble des coûts? En faisant un point médian entre les coûts forts et faibles du carburant évalués par Hydro-Québec, soit entre 59,11 $ millions et 48,53 $ millions, on arrive à un coût imputé au carburant d'environ 54 $ millions: la solution centrale diesel s'élève alors à environ à 117 $ millions au lieu de 122 $ millions, et ce, toujours à l'intérieur

des hypothèses d'Hydro-Québec sur le taux de croissance et la continuité du rattrapage.

5.2.1.2 Le coût de l'énergie non exportée

Dans l'option prolongement de la ligne à 161 kV, le promoteur nous présente, dans la comparaison économique, un montant de 10,68 $ millions pour le coût de l'énergie, compte tenu du fait que cette énergie ne serait plus disponible pour fins de vente.

Dans ce contexte, il est acceptable qu'un tel coût puisse en terme de valeur marginale apparaître dans une comparaison économique. Mais dans la mesure où la demande a été surestimée, ce montant de 10,68 $ millions l'a été tout autant. En outre, la commission a cherché à examiner la méthode de calcul de ce 10,68 $ millions. Il lui a été toutefois impossible d'en examiner le bien-fondé, puisque certains renseignements ne lui ont pas été communiqués. On trouvera, à ce sujet, des commentaires de monsieur Lemelin à l'annexe 2 du rapport. Rappelons cependant, qu'en enlevant une partie du coût de l'énergie non exportée, la solution ligne à 161 kV devient économiquement équivalente à la solution centrale hydro-électrique et même plus rentable dans le cas de scénarios de croissance plus modérée.

Il faut donc remarquer que les comparaisons de coûts présentées par Hydro-Québec comportent des faiblesses importantes, affectant autant la période propice à l'intervention que le choix de l'option la plus appropriée.

Ce que nous venons de dire ne tend pas à nier que le coût de production d'électricité sur la Basse Côte-Nord à partir de centrale diesel est élevé.

Rappelons en ce sens quelques propos tenus par les représentants d'Hydro-Québec lors de l'audience:

> (...) le coût de production d'Hydro-Québec actuellement est autour de vingt cents (20¢) du kilowattheure, alors que l'énergie vendue est autour de quatre cents (4¢) du kilowattheure (Monsieur Paul Paquin, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 2, p. 44).

Hydro-Québec assume donc actuellement un déficit d'environ 16¢ du kilowattheure consommé sur la Basse-Côte-Nord. Par la solution proposée elle espère réduire de moitié ce coût, laissant encore un déficit entre le coût de production et les tarifs chargés aux abonnés. Il faut cependant rappeler que l'importance de la réduction de coût repose sur les hypothèses que nous avons examinées plus haut. D'autres évaluations en arriveraient à une diminution moins importante du coût de production.

5.2.2 L'éventail des options considérées

Ainsi, nous interrogeons-nous sur le moment où il serait opportun qu'Hydro-Québec intervienne en raison des risques qui entourent actuellement sa décision, risques inhérents surtout à l'absence d'assises réelles des prévisions de la demande future.

Nous estimons qu'Hydro-Québec a considéré surtout dans l'hypothèse d'une réévaluation à la baisse du taux de croissance de la demande, un éventail d'options trop étroit. Bien qu'un report du projet puisse entraîner un coût, il est légitime de penser, comme le précise l'annexe 2, qu'on pourrait tirer avantage, non seulement sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan financier, de prendre le temps nécessaire à des études sur le terrain, pour mieux évaluer la demande future tout en étudiant les meilleures réponses à cette demande; il pourrait s'agir de la construction d'équipements plus petits ou de l'adoption d'autres solutions.

Parmi les options étudiées, le promoteur a choisi la solution de construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique, ce qui semble avoir eu pour effet de limiter d'une certaine façon l'analyse approfondie de l'option d'extension de la ligne à 161 kV de Natashquan à Blanc-Sablon, contre laquelle on a invoqué surtout des problèmes techniques dans le transport de l'électricité dus a la surtension.

Cependant, il convient d'ajouter que les problèmes techniques d'exploitation de la ligne ne semblent pas insurmontables; selon Hydro-Québec, le coût de résolution de ceux-ci ne semble pas avoir été complètement inclus dans l'étude financière de la ligne à 161 kV.

> C'est vrai qu'il y a des problèmes techniques qui sont importants, mais ces problèmes-là ne sont pas insolubles si on voulait y mettre peut-être plus d'argent. Parce que là tout à un moment donné peut devenir une question monétaire (Monsieur Paul Paquin, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 2, pp. 119, 120).

A ce sujet, la commission s'étonne de ce qu'Hydro-Québec aurait, au plan économique, comparé à l'option centrale, une solution "ligne à 161 kV", ayant encore des problèmes techniques qui, pour être résolus, nécessiteraient des coûts supplémentaires, ces derniers n'ayant pas été inclus dès la première évaluation; cela suscite des interrogations sur la nature des comparaisons.

Dans l'annexe 4, M. White suggère une solution technique aux problèmes particuliers de survoltage; une ligne à 220 kV. Il propose, à partir des informations qui lui étaient accessibles, d'examiner sérieusement cette possibilité. Il reconnaît qu'elle pourrait entraîner des coûts supplémentaires de cinq à six mille dollars le mille linéaire. Étant donné certains avantages de l'option ligne, il conviendrait effectivement d'examiner plus en profondeur les possibilités de la solution avancée par monsieur White.

Quant à l'option maintien et développement de centrales diesel, l'analyse se limite en quelque sorte au coût d'opération et plus spécialement à l'augmentation du coût du carburant, ce qui se réflète au point 4 de l'avis de projet, "objectifs du projet":

> Substituer l'eau au pétrole, pour alimenter les réseaux non reliés de la Basse-Côte-Nord présentement desservis par des centrales diesel, en aménageant une petite centrale hydro-électrique en aval du lac Robertson, situé au nord de La Tabatière (...).

Nous avons abordé précédemment l'évaluation du coût du carburant. Cependant, nous devons ajouter ici, qu'Hydro-Québec garderait ses centrales diesel opérationnelles pour intervenir au besoin dans le cas des deux autres options étudiées; le coût de ce maintien ne leur est toutefois pas imputé. Mentionnons, par ailleurs, la flexibilité que procure le maintien en opération des centrales diesel comme complément à d'autres solutions.

Nous devons souligner que les impacts environnementaux des centrales au diesel ne semblent pas avoir joué un rôle dans le choix de l'option retenue sur des bases apparemment strictement financières et théoriques.

Il existe une autre situation qui complique le tableau des comparaisons entre les trois options. L'option ligne à 161 kV dessert effectivement l'agglomération de La Romaine. Dans les deux autres options on impute un coût pour alimenter La Romaine et on suppose à cet effet, pour fins de comparaison économique, qu'elle serait alimentée par une ligne à 25 kV, venant de Natashquan. Or, il semble qu'Hydro-Québec songe à desservir cette agglomération par une microcentrale de quelques mégawatts sur la rivière Olomane; le projet aurait franchi l'étape des études préliminaires. Si Hydro-Québec, décidait d'adopter cette solution, à un coût supérieur à l'hypothèse d'une ligne à 25 kV, l'option ligne à 161 kV deviendrait plus intéressante au plan financier puisqu'elle ne nécessiterait pas la construction de la microcentrale.

Compte tenu des préoccupations, voire des oppositions des communautés montagnaises, à l'égard des impacts suscités par des barrages et des réservoirs, il aurait été éminemment souhaitable de comparer les options non seulement au plan financier, mais aussi au plan environnemental, en recherchant la solution de moindre impact.

La position du Conseil Attikamek-Montagnais à ce sujet est sans équivoque:

> De plus nous nous demandons pourquoi Hydro-Québec veut construire une autre centrale hydro-électrique alors qu'elle dispose de surplus énormes d'électricité dans ses aménagements de la Baie James. Nous pensons qu'au lieu d'exporter ces surplus vers les États-Unis, Hydro-Québec devrait en faire bénéficier les communautés de la Basse-Côte-Nord (Mémoire, p. 44).

C'est évidemment par l'option prolongement de la ligne à 161 kV à partir du réseau que cela deviendrait possible.

Au cours de l'audience et lors de la présentation des mémoires, on a pu aborder différentes solutions, partiellement étudiées par le promoteur, telles que la production d'électricité au moyen d'éoliennes ou l'utilisation de la biomasse. On s'est également préoccupé des programmes de conservation d'énergie dans une perspective de réduction de la demande ou de son maintien au niveau actuel. Or, l'analyse de certaines de ces options fut très limitée, puisque très rapidement on a rejeté l'idée même de s'en préoccuper en invoquant, soit des coûts prohibitifs, soit des problèmes techniques. Rappelons les propos des représentants d'Hydro-Québec:

> Maintenant, les autres options, que ce soit éoliennes, biomasse, fil de l'eau (...) augmentation du nombre de groupes, ça n'a pas dépassé le stade d'études préliminaires. A ce moment-là, il n'y a pas eu d'évaluation de retombées ou d'évaluation de main-d'oeuvre (Monsieur Paul Gremeaux, séance du 12 janvier 1985, vol. 5, p. 124).

Durant la première partie de l'audience, Hydro-Québec a fourni des informations sur les analyses préliminaires d' options tel que: centrales au fil de l'eau, microcentrales sur les rivières Brador, Coxipi, Napétipi, parcs d'éoliennes de ½ à 4 mégawatts chacune, centrale alimentée par la biomasse. Exception faite des microcentrales, il n'est fait aucunement mention de ces options dans l'étude d'impact ou dans les autres documents déposés par Hydro-Québec; leur analyse a été faite dans une perspective de production de 21 MW et aucune solution mixte n'a été étudiée. Ces données élémentaires étaient générales et peu élaborées, rendant l'information sur la valeur de ces options peu utile. Pourtant, plusieurs d'entre elles ont, à première vue, certains mérites, sur les plans énergétique et environnemental.

Ainsi, ces parcs d'éoliennes auraient pu être étudiés comme complément de solution à des centrales au fil de l'eau ou aux centrales diesel. D'ailleurs, on peut lire dans une brochure du ministère de l'Énergie et des Ressources, texte et recherche de monsieur Bernard Lévy-Bertrand, p. 16:

> En ce qui concerne les grandes éoliennes, le Québec détient une expertise mondialement reconnue.

et à la page 9 du même document:

> Au Québec, les régions les plus venteuses sont la Basse-Côte-Nord, une bonne partie de la Gaspésie et du Golfe St-Laurent, les Iles de la Madeleine (...).

et enfin, en introduction, p. 1:

> Étant donné les coûts actuels des énergies conventionnelles, il est légitime de s'intéresser à ces systèmes capables de combler une partie ou la totalité des besoins en électricité d'une habitation (Le souligné est de la commission).

Il aurait été intéressant que des experts en éolienne de l'IREQ aient participé à l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la Basse-Côte-Nord.

S'ajoutent à ces considérations l'absence quasi totale dans l'éventail des options étudiées, des programmes de conservation de l'énergie et des méthodes de contrôle de la pointe de la demande journalière.

Cette absence est d'autant plus surprenante qu'elle pourrait avoir un impact majeur sur le taux de croissance de la demande d'énergie et de puissance, en conséquence, sur le coût de la production.

Enfin, si le projet s'était inscrit dans une politique énergétique plus précise, on peut présumer que l'analyse se serait élargie à des préoccupations plus fondamentales. La recherche d'une solution adaptée à une région isolée aurait pu dépasser la question étroite de la capacité des équipements pour s'étendre à la manière appropriée d'y mener les études de planification.

Cette question comme nous le verrons plus tard, a été abordée par plusieurs intervenants et de façon majeure par la Société pour Vaincre la Pollution.

5.2.3 La politique énergétique et le choix de solutions

Plusieurs intervenants ont abordé directement ou indirectement le lien entre le projet du lac Robertson et le contexte énergétique québécois. Hydro-Québec également, lorsqu'elle établit les coûts de l'énergie, dans l'option du prolongement de la ligne, relie le projet du lac Robertson au contexte énergétique québécois. De plus, le représentant du MER a situé le projet du lac Robertson en relation avec des éléments de la politique énergétique du Québec, dont la mise en valeur des centrales de moins de 100 mégawatts:

> Mais comme c'est une région qui est isolée, le projet en question est géographiquement très bien situé pour desservir une région à un coût qui correspond effectivement à un coût compétitif par rapport au diesel.
>
> Et dans ce sens-là, ça rentre dans, je dirais, l'optique du ministère et du ministre au niveau de la politique énergétique.
>
> Et le débat, en fait, s'il y a débat, je pense actuellement, il se fait au travers des différents projets qui sont à l'étape d'étude, (...) (Monsieur Gilbert Delage, transcription de la séance du 12 janvier 1985, vol. 5, pp. 96, 97, 98).

Les relations entre le projet et la politique énergétique, soulignées par les participants, gravitent autour de deux pôles, soit la situation particulière de la Basse-Côte-Nord et le débat sur l'énergie. Nous ne voulons pas discuter ici le contenu d'une politique énergétique qui ne relève pas du mandat de la commission, mais nous voulons rendre compte de la façon dont les divers intervenants posent le problème. Ceux-ci définissent leurs attentes au travers d'éléments concrets, attentes aussi bien formulées à l'égard d'Hydro-Québec qu'envers le ministère de l'Énergie et des Ressources.

Plusieurs interrogations visaient les méthodes de calcul de la demande, la nature même de la demande d'énergie et l'étude des options. Ces interrogations auraient pu profiter de l'éclairage d'un cadre de référence plus large que celui présenté par Hydro-Québec. Une approche intégrée de la problématique de l'augmentation de la consommation d'énergie aurait permis des réponses plus satisfaisantes pour les participants comprenant non seulement des données spécifiques à la Basse-Côte-Nord, telles le niveau d'équipement en appareils électriques des foyers, les modes de comportement particuliers des régions éloignées, les difficultés d'approvisionnement pour certains produits énergétiques, mais également les lignes directrices de politiques énergétiques. A ce titre, il est loisible de penser à des orientations favorisant la conservation d'énergie, ou à l'introduction de moyens de contrôle de la consommation en période de pointe comme Hydro-Québec entend le faire dans la région métropolitaine, ou encore à la diversification des modes d'alimentation, ce qu'a d'ailleurs connu une grande partie du Québec par le retour au chauffage au bois.

Cette toile de fond plus détaillée aurait pu aussi orienter le choix des options à étudier plus en profondeur. Ainsi, la décision de maintenir en place les équipements diesel actuels semble être un acquis à mettre en valeur. Le maintien de ces centrales offre la possibilité d'expérimenter de nouvelles technologies exportables, peut-être, mais adaptées à la Basse-Côte-Nord comme semble l'être par exemple, la technologie des éoliennes.

La situation de la Basse-Côte-Nord, le caractère de non-urgence de l'intervention et la possibilité de recourir dans de brefs délais aux centrales diesel offrent d'ailleurs une occasion supplémentaire d'examiner plusieurs options, en impliquant les organismes du milieu et les organismes québécois intéressés par les questions de politique énergétique.

Est-ce que, pour autant, il faut retrouver à l'occasion de l'étude du projet de centrale au lac Robertson, le projet de débat public sur l'énergie? C'est ce que croit la Société pour Vaincre la Pollution qui pour la première fois, fait cette proposition dans le cadre d'un projet examiné par le processus d'études d'impacts et d'audience publique.

> Un débat public permettrait la présentation d'alternatives globales et d'orientations nouvelles axées sur la diversité des sources de production d'énergie par exemple. Des analyses différentes, basées par exemple, sur la demande d'énergie et non sur l'offre, seraient expliquées à la population. Tout ça dans le but de démontrer que si la croissance de la consommation d'énergie n'est pas un but en soi, alors il y a place pour la discussion d'alternatives et il y a des choix collectifs à faire. Il n'y a pas que l'Hydro-Québec qui puisse être québécoise (Mémoire de SVP, p. 13).

En l'absence d'un débat public où participeraient divers groupes et institutions, la SVP craint que les divers projets d'Hydro-Québec en viennent à constituer la politique énergétique. L'organisme rappelle également que l'opportunité de ce débat avait été évoquée par la commission chargée d'étudier le projet de ligne appelé Nicolet-des-Cantons-Nouvelle-Angleterre:

> Le projet d'Hydro-Québec s'inscrit donc dans un débat d'ensemble sur la politique énergétique du Québec. Ce débat promis en 1981 n'a pas encore eu lieu et il est donc fatal que les citoyens cherchent, dans le cadre de l'audience publique, le moyen de le lancer (BAPE, Rapport d'enquête et d'audience publique: 14, Poste Des Cantons Lignes Nicolet - Des Cantons et des Cantons - Nouvelle-Angleterre, pp. 1-9).

Et la commission ajoutait:

> Nous ne pouvons que réitérer ici le besoin et la nécessité de la tenue d'un débat d'ensemble sur la politique énergétique du Québec (Ibid., pp. 3-11).

Cette constatation qui reste valable conserve encore toute sa portée. Un débat public éclairerait les enjeux d'autres grands projets de développement hydro-électriques à venir, et libérerait les audiences

publiques tenues dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement, des attentes que les intervenants entretiennent envers une politique énergétique. D'ailleurs, les audiences ne sont pas et ne peuvent pas être le lieu pour répondre à ces attentes.

Or, la SVP recommande que le débat sur l'énergie ait lieu sur une base expérimentale, à partir de l'examen des besoins énergétiques de la Basse-Côte-Nord. Nous avons examiné avec attention les propositions de la SVP qui rejoignent sur certains aspects des suggestions d'autres participants.

S'il nous semble souhaitable que soit repris en public, et avec les organismes intéressés, l'examen des besoins énergétiques des résidants de la Basse-Côte-Nord et d'innover à cet égard, il nous apparaît cependant que le contexte de la Basse-Côte-Nord n'est pas le cadre idéal pour amorcer un débat public d'envergure. Car, tout en reconnaissant des liens évidents avec certains éléments d'une politique énergétique, le choix d'un mode d'alimentation en énergie de la Basse-Côte-Nord est un terrain et un milieu beaucoup trop limités par rapport aux enjeux d'un débat public sur l'énergie et les moyens qu'il nécessiterait pour être mené à bien.

Ce projet de débat public risquerait fort de ne pas être bien servi en l'enclanchement à partir de l'actuel projet sans examen préalable. Les décisions concernant ce débat devraient être prises à un autre niveau et dans un autre contexte. Cependant, les démarches que nous identifions pour le réexamen éventuel du présent projet répondent aux impératifs d'une information complète et rigoureuse et de la participation des intéressés.

5.2.4 Les retombées économiques: facteur de choix?

Nous abordons, dans le présent chapitre, la question des retombées économiques sur la Basse-Côte-Nord parce qu'Hydro-Québec en tant que promoteur a fait réaliser par la firme Poulin-Thériault une étude des retombées imputables à la construction de la centrale: achat de matériel, location de services, emplois temporaires. Si nous examinons ces données à l'intérieur du chapitre sur la justification et la recherche d'options, c'est qu'à l'instar de plusieurs participants, nous croyons que toute option comprend des retombées économiques; cette dimension aurait pu être considérée comme critère de choix.

Par contre, dans la mesure où les actions relèvent de la compensation ou de la mise en valeur, nous les analyserons au chapitre des impacts.

Il faut faire remarquer que l'étude des retombées économiques n'a été réalisée que pour l'option centrale hydro-électrique. Les données de cette étude ont servi à l'information, certains diront à la promotion uniquement de l'option retenue.

Comme dans tout milieu où le chômage (saisonnier ou annuel) est élevé et où la disponibilité de fonds est nécessaire au financement d'activités de subsistance et de loisir, tout projet susceptible de laisser de l'argent neuf et de créer de l'activité est le bienvenu, même lorsque les effets sont principalement temporaires. Mais il ne faut pas perdre de vue que la construction de lignes ou de centrales sur la Basse-Côte-Nord n'aurait pas les mêmes retombées économiques qu'une usine de transformation de poisson, qui pourtant exigerait beaucoup moins d'investissement. Néanmoins, les données sur les retombées économiques ont probablement servi à faire accepter le projet à une certaine partie de la population.

Nous ne procéderons pas ici à une analyse critique de la valeur des études de retombées économiques en soi ni des méthodes qui permettent de les établir. Cependant, nous référons le lecteur à l'annexe 3 sur les réalités socio-culturelles, où les anthropologues insistent sur le caractère artificiel, partiel et trompeur, selon eux, de ce type d'évaluation. Nous allons plutôt essayer de comprendre la valeur de

ces retombées pour chacune des trois options; les données de base (masse salariale, type d'emplois, achat de matériel et de services) étant comptabilisées pour la comparaison économique des options.

Précisons que les retombées locales mentionnées ne prennent pas en considération les pertes que subiraient les Bas-Côtiers, telle la diminution du potentiel pour les activités de subsistance à la suite de la réalisation du projet. Elles ne comprennent pas non plus les investissements qu'encourraient les fournisseurs locaux pour répondre aux besoins temporaires en biens et services d'Hydro-Québec.

Rappelons en ce sens certains propos tenus lors de l'audience:

> Monsieur le président, dans quel calcul de rentabilité économique du projet l'Hydro-Québec tient-elle compte des pertes d'approvisionnement en bois, en perte de revenus des activités de piégeage, de la diminution de salmonidés et de la capture de pêche de subsistance, étant donné par ailleurs qu'Hydro-Québec prévoit économiser des sommes importantes en remplaçant le pétrole par l'électricité?
>
> Comme il est dit si bien, le projet du lac Robertson est une bonne affaire surtout pour l'Hydro-Québec (Monsieur Edmond Malec, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 3, p. 83).

En reprenant la question, la commission s'est enquise si l'étude des retombées économiques déduisait les pertes sur les plans de la chasse, de la pêche, etc., ou ne considérait que la masse salariale et les investissements:

> Le six millions (6 000 000 $) est calculé uniquement de salaires d'embauche locale plus certaines locations d'équipements dans les villages. Donc, c'est des coûts directs et non pas les retombées de l'ensemble du projet (Monsieur Robert Abdallah, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 3, pp. 84-85).

Ces précisions sur la nature des retombées économique dites "locales" sont essentielles pour apprécier avec justesse la portée des chiffres fournis par Hydro-Québec.

Quant à l'option prolongement de la ligne, Hydro-Québec nous a transmis des tableaux où l'on fait état de retombées économiques de 6 053 000 $ découlant de cette solution, par rapport à 8 566 000 $ dans le cas de la centrale hydro-électrique.

Options	EMBAUCHE		RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES		
	embauche totale	embauche locale	Salaires	Gîtes - couverts services	Total
161 KV	2 250 pers./mois	918 pers./mois	4 773 600	1 280 000	6 053 600
Centrale Robertson	3 954 pers./mois	1 445 pers./mois	7 566 000	1 000 000	8 566 000

L'option centrale au diesel (maintien, remplacement, ajout de groupes diesel) comprend moins d'investissement et de main-d'oeuvre. Lorsque l'on demande à Hydro-Québec d'en préciser les retombées économiques, son représentant nous répond:

> En fait, je m'excuse, on n'a pas répondu à ça, parce que c'est minime. Étant donné que c'est des centrales existantes qui seraient modifiées au fur et à mesure des besoins, on n'a pas cru bon de répondre à ça. C'est très mineur par rapport au reste (Monsieur Paul Gremeaux, transcription de la séance du 15 janvier 1985, vol. 7, p. 99).

Dans l'évaluation des retombées économiques de l'option centrale diesel, Hydro-Québec n'a pas tenu compte non plus de toutes les activités reliées au carburant, à sa manutention en particulier.

La ventilation des emplois fournie par Hydro-Québec ne concerne que la centrale hydro-électrique. Il faut noter que la répartition annuelle des emplois occupés par la population locale devrait être modifié substantiellement pour tenir compte du report d'un an décidé par Hydro-Québec. La commission rappelle à titre indicatif seulement, les propos tenus à cet égard à l'audience:

> En quatre-vingt-cinq (1985), pour la centrale et pour le déboisement, étant donné qu'on ne tient pas compte du déboisement en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) on a quatre cent soixante-six (466) hommes-mois de construction et on prévoit quatre-vingt-six (86) hommes-mois d'embauche locale.
>
> En quatre-vingt-six (1986), on prévoit pour la centrale trente pour cent (30%) de l'embauche locale, quatre-vingt-dix pour cent (90%) pour le déboisement de la ligne, quatre-vingt-dix pour cent (90%) pour le déboisemnt de la centrale, pour un total de six cent quatre-vingt-six (686) hommes/mois durant l'année quatre-vingt-six (1986). Et pour l'année quatre-vingt-sept (1987) on prévoit pour la construction de la centrale, une embauche de 30% locale, pour la ligne un autre 30% ainsi que pour les postes, alors que pour le déboisement du réservoir, ça revient à 90% (Monsieur Robert Abdallah, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 1, pp. 74-75).

Nous ne pouvons tirer beaucoup de renseignements de l'étude sur les retombées économiques, renseignements utiles pour la comparaison des options. Il semble que l'option ligne apporterait presqu'autant de retombées que la centrale hydro-électrique, quoique les emplois pourraient être répartis de façon différente entre les agglomérations. Si les données sur les retombées économiques avaient éclairé le choix des options, il aurait été éminemment souhaitable de les mettre en parallèle avec une évaluation des impacts sur l'environnement. Mais cet exercice de planification environnementale n'a pas été fait.

De plus, si on situait les études de retombées économiques dans une perspective d'étude d'impact sur le milieu humain, comme le suggère l'annexe 3, on examinerait l'effet sur l'économie locale de la période de creux qui suit la fin d'un chantier. On évaluerait également "le degré de frustration possible des ouvriers qui, dans leur propre région doivent se contenter d'emplois subalternes, tandis que les travaux de prestige reviennent aux ouvriers venus d'ailleurs". Ou encore, on étudierait les tensions au travail résultant des problèmes de communication entre les contremaîtres francophones et les ouvriers anglophones ou montagnais. Nous pourrions multiplier les exemples de même nature. Ce ne serait qu'à cette condition que ces études démontreraient une certaine utilité.

L'utilité de l'étude sur les retombées économiques semble avoir été plus grande comme outil de promotion que de planification.

5.3 Conclusions

Compte tenu des questions que nous avons examinées, il est donc permis d'affirmer que:

1. La croissance de la demande semble avoir été surévaluée ainsi que le coût du carburant, ce qui élimine le caractère d'urgence de l'intervention prévue par Hydro-Québec;

2. Le modèle mathématique de prévision de la demande ne constitue pas pour la Basse-Côte-Nord, une méthode fiable pour décider d'un investissement de l'ordre de 150 $ millions; une enquête sur le terrain par des méthodes appropriées assurerait une meilleur prévision des besoins énergétiques futurs;

3. La production d'électricité au moyen de carburant est néanmoins dispendieuse et pose des problèmes environnementaux. Il pourrait-être avantageux de changer le mode de production en tout ou en partie;

4. Cependant, en voulant intervenir actuellement, le promoteur risque de se priver des économies que pourraient lui permettre une solution mieux adaptée; la recherche d'une telle solution exigerait d'élargir l'éventail des options considérées et devrait s'appuyer sur l'analyse de la demande par l'enquête dans le milieu;

5. Le promoteur semble avoir choisi sa solution avant d'examiner de façon sérieuse d'autres façons plus économiques et mieux adaptées au problème éventuel de la croissance de la demande en Basse-Côte-Nord. De plus, il apparaît que les considérations environnementales n'ont pas joué un rôle dans la sélection d'options. Il faut rappeler que la Loi sur la qualité de l'environnement et notamment le chapitre sur les études d'impact vise à introduire les dimensions environnementales dans la planification des activités. En conséquence, l'objectif premier vise à choisir des options de moindre impact, avant de tenter de mitiger les effets découlant de la solution retenue;

6. La décision de rejeter l'option prolongement de la ligne à 161 kV résiste mal à l'analyse financière; de plus cette solution pourrait constituer une option de moindre impact aux plans environnemental et biophysique, social et culturel. Elle offrirait plus de souplesse pour s'adapter à l'évolution de la demande et aux autres décisions concernant la mise en valeur de ressources sur la Basse-Côte-Nord;

7. Hydro-Québec ne semble pas avoir considéré que le maintien en capacité opérationnelle des centrales diesel représente un acquis qui pourrait être jumelé à un autre mode de production. Pour le moins, le maintien des groupes diesel et la possibilité d'installer à court terme (3 mois) des groupes supplémentaires offre des possibilités non négligeables de souplesse de planification à court et moyen terme.

CHAPITRE 6 - LES IMPACTS

6.1 Introduction

Ce chapitre vise à caractériser les données et à vérifier la logique ayant servi à mesurer les impacts du projet de centrale hydro-électrique au lac Robertson, à souligner les omissions et à déterminer l'importance des impacts en considérant les mesures de mitigation et de compensation. Avant de préciser la méthodologie et d'élaborer l'analyse, il convient de définir les différentes étapes de l'étude d'impact et d'en expliciter l'enchaînement.

L'étude d'impact doit comprendre cinq (5) étapes selon les directives du ministre, soit la description du milieu, l'identification des impacts, l'évaluation des impacts, les mesures de mitigation et de compensation et le programme de surveillance environnementale.

La description du milieu consiste à établir un inventaire qualitatif et quantitatif des composantes de l'environnement susceptibles d'être touchées par le projet. L'identification des impacts permet de qualifier et, en général, de mesurer les effets spécifiques des éléments du projet sur l'environnement. L'évaluation des impacts est une appréciation faite à l'aide de critères, telles que la durée, l'importance et l'envergure des impacts. Les mesures de mitigation et de compensation, regroupées par Hydro-Québec sous le terme de "mesures d'insertion", visent, dans le premier cas, à éliminer une source d'impact ou à en réduire l'intensité et, dans le second cas, à opter pour des actions de remplacement ou de mise en valeur. Le programme de surveillance environnementale appelé aussi le "suivi et contrôle" suppose des opérations de surveillance et une évaluation continue des impacts et des mesures de mitigation retenues, pendant les travaux et après la mise en service des équipements.

Ces cinq étapes s'enchaînent et dépendent les unes des autres. Si une étape est omise ou incomplète, la validité des suivantes est remise en cause. Les impacts sur le milieu ne peuvent être identifiés qu'en

s'appuyant sur une connaissance suffisante de ce dernier. L'évaluation des impacts n'a aucun sens si les impacts eux-mêmes ne sont pas décrits. Les mesures de mitigation et de compensation ne peuvent se prévoir avec clarté et précision que si les effets sont qualifiés, mesurés et le milieu, connu. Le "suivi et contrôle" doit pouvoir faire référence aux études descriptives pour comparer l'état initial du milieu avec ses transformations, pour vérifier la pertinence des mesures de mitigation et de compensation et observer comment les impacts réels correspondent aux prévisions du planificateur.

Bien que l'expérience passée du promoteur puisse servir à qualifier la teneur d'une ou des étapes énumérées précédemment, la commission demeure convaincue de la nécessité d'en préciser leur contenu.

6.2 La méthodologie pour analyser l'étude d'impact

6.2.1 Le mode d'évaluation

Nous limiterons notre exercice d'analyse de l'étude d'impact à quelques-unes des composantes environnementales du milieu récepteur, puisqu'une démonstration s'appuyant sur quelques exemples jugés significatifs et pertinents au projet nous semble suffisante pour atteindre les objectifs énoncés à l'introduction de ce chapitre. Les habitats fauniques et la faune, en ce qui concerne la dimension biophysique, le paysage, le mode de vie et l'économie locale, pour le milieu humain, ont été retenus.

Pour caractériser les données disponibles à chaque étape en fonction des exigences de la directive du ministre, les termes suivants sont employés: absent, nominal, qualitatif, quantitatif. "Absent" signifie qu'aucune donnée n'est fournie; "nominal", que les faits sont évoqués mais non décrits; "qualitatif", que l'information n'est pas quantifiée; "quantitatif" veut dire que les données sont chiffrées. Certaines épithètes sont utilisées, telles: "partielle", lorsque l'information n'est pas complète; "arbitraire", dans le cas où l'on ne s'appuie pas sur des données de base; non spécifiques, lorsque l'on se réfère à une mesure générale.

6.2.2 La provenance des données analysées

La commission se référera dans son analyse au Rapport sur les études d'avant-projet d'Hydro-Québec (1984), aux transcriptions de l'audience, aux réponses acheminées au MENVIQ et aux informations transmises subséquemment à l'audience, par le promoteur.

En ce qui concerne spécifiquement la description du milieu, la commission s'est sentie obligée de consulter les documents énumérés en

bibliographie du Rapport d'avant-projet, même si aucune référence à ces documents ne figurait dans le rapport. Cependant, les représentants d'Hydro-Québec y ont fait référence lors de l'audience et ce, malgré le fait que le promoteur ait précisé au MENVIQ, selon l'avis de conformité, que les ouvrages mentionnés en bibliographie constituaient des documents de travail et, qu'à ce titre, ils ne faisaient pas partie comme tel des documents soumis à l'appui de sa demande d'autorisation.

Ne sachant pas si Hydro-Québec entérinait les différentes évaluations des impacts et recommandations contenues dans les rapports de ses consultants ou dans ses propres documents de travail, la commission n'a pas considéré les informations comprises à ce sujet dans les documents inscrits en bibliographie, d'autant plus que certains d'entre eux faisaient référence à une variante différente du projet soumis. Par surcroît, dans le cas du choix et de la réalisation des mesures de mitigation et de compensation, ainsi que dans le cas du suivi et du contrôle, ces responsabilités relèvent directement de l'entreprise qu'est Hydro-Québec.

6.3 Les cas relevés

6.3.1 Le milieu bio-physique

6.3.1.1 Les habitats fauniques

. Le pH de l'eau

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative (a)	qualitative quantitative (b)	qualitative arbitraire (c)	absentes	nominals et non spécifiques (d)

Quant à la suite logique des étapes successives de l'analyse du pH de l'eau, il ressort qu'à la phase de la description (a), il aurait été souhaitable selon SAGE (14, tome 1), afin de mieux analyser le problème d'acidité, de prendre un échantillonnage supplémentaire avec un appareil de grande précision en laboratoire.

Bien qu'Hydro-Québec ait identifié l'impact du projet sur le pH (b), le promoteur a qualifié de légère la baisse de 0,4 sur l'échelle du pH; nous ignorons toutefois la méthode d'identification de cet impact.

Par la suite, le promoteur "suppose" que cette baisse du pH ne nuira pas aux organismes aquatiques (c); aucune étude scientifique ou expérience passée ne sont citées à l'appui de cette assertion.

Enfin, le suivi environnemental (d) est annoncé pour la qualité de l'eau mais non spécifiquement pour le pH.

Selon les propos de monsieur Hayeur, représentant d'Hydro-Québec:

> (...) on pourrait s'attendre à ce que des salmonidés aient déjà des problèmes reliés à la reproduction.
>
> Encore là, tout ceci doit être pris entre guillemets, parce que bien souvent on établit des normes dans le passé, tant et aussi longtemps qu'on n'a pas rencontré le cas qui était considéré comme des exceptions (Transcription de la séance du 15 janvier 1985, vol. 8, pp. 173-174).

La commission s'interroge, en raison des problèmes que connaît peut-être déjà la faune aquatique et qui pourraient être amplifiés après la réalisation des travaux, sur le peu d'évaluations faites par le promoteur quant à l'impact du projet sur cette faune, impact qui serait dû à l'abaissement du pH.

. Les frayères

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative (frayères potentielles)	qualitative (a)	qualitative (b)	qualitatives arbitraires (c)	nominals et non spécifiques (d)

En ce qui concerne l'impact du projet sur les frayères (a), dû à l'inondation et au marnage, nous ne disposons pas de données quantitatives permettant de l'identifier. A l'étape de l'évaluation (b), Hydro-Québec, dans son étude d'avant-projet, annonce qu'il y aura des répercussions notables" pour la faune aquatique, étant donné les modifications que subiront entre autres leurs frayères.

Mais, en audience, il a été dit:

> (...) ce n'est pas parce qu'on rajoute un (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) mètres qu'on détruit automatiquement une frayère lacustre (Monsieur Gaétan Hayeur, transcription de la séance du 15 janvier, 1985, vol. 8, p. 187).

> Le marnage se limite à seulement que la première partie de la majorité des tributaires des lacs qui sont là. Alors ces tributaires vont encore continuer à fournir des aires de reproduction. (Ibid., p. 186).

A partir de ces informations qui paraissent quelque peu équivoques, la commission cerne difficilement l'évaluation de cet impact faite par le promoteur. Bien que l'étape de l'évaluation ne soit pas concluante , le promoteur annonce qu'un déboisement sélectif et un nettoyage des zones offrant un potentiel élevé de fraie seraient effectués avant le rehaussement des plans d'eau (c). Précisons qu'en aucune des étapes antérieures il n'a été fait mention, sauf pour un site à la limite supérieure du marnage d'un des tributaires du lac Robertson (audience, séance du 15 janvier 1985), de classification des sites selon le potentiel de fraie. Enfin, le suivi environnemental (d) est annoncé pour la faune aquatique mais non spécifiquement pour les frayères.

Conséquemment, la commission s'interroge sur l'impact réel du projet sur les frayères situées dans les zones d'inondation et de marnage.

Mlle Josey McKinnon, accompagnée de M. Wolf Dietrich Kandler, professeur, est venu interroger la commission au nom des élèves du secondaire IV de Saint-Augustin, en particulier sur les problèmes de sécurité reliés au réseau hydro-électrique prévu par Hydro-Québec.

Les habitats riverains

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative	qualitative quantitative partielle (a) (non adaptée à la variante retenue)	qualitative partielle (b)	qualitatives quantitatives arbitraires (c)	nominals

A l'étape de l'identification des impacts (a), les données des modifications de l'habitat riverain, précisées dans les réponses acheminées par le promoteur au ministère de l'Environnement, ont été élaborées par SAGE (1981) pour des variantes de 25 et 30 MW; il est ainsi difficile d'apprécier leur pertinence. Par ailleurs, aucun impact sur le potentiel faunique n'a été identifié pour les habitats riverains.

Par la suite, l'évaluation des impacts b) est globale, sans distinction pour les différents types de rives décrits et ne fait encore une fois aucunement mention des potentiels fauniques. Des mesures de mitigation (c) seront prises avant de rehausser les plans d'eau: Hydro-Québec entend faire un déboisement sélectif et un nettoyage des zones offrant un bon potentiel faunique. Mentionnons toutefois qu'aucune classification des potentiels fauniques n'a été faite. De plus, il y aurait un:

> (...) réaménagement le plus adéquat aux chantiers du barrage de la digue, de la cité ouvrière, des routes d'accès provisoires (stabilisation des pentes, régalage du terrain, remise en état de la végétation, etc.). (1, p. 151).

Les renseignements fournis par le promoteur identifiaient des impacts dus à une variante dont le marnage était inférieur à la solution retenue (14, tome 2, p. 110). La commission ne peut dès lors connaître l'ampleur réelle de l'impact sur les habitats riverains, qui sont la composante du milieu la plus affectée par le marnage.

De plus, aucun lien n'étant fait entre les types d'habitats riverains et la faune associée à ces milieux, il devient impossible de dégager un constat sur les effets que subirait cette faune.

Vue aérienne, du tronçon de la rivière Ha!Ha!, qui accueillerait le barrage et la centrale hydro-électrique; ces lieux sont représentatifs des principales caractéristiques de la Basse-Côte-Nord, où la végétation se retrouve près des cours d'eau laissant les sommets rocheux dénudés.

. Les habitats terrestres

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative (a)	qualitative quantitative partielle (b)	qualitative partielle (c)	qualitatives arbitraires (d)	nominals partiels (e)

En ce qui concerne la description du milieu (a), il aurait été essentiel, à notre avis, de connaître la superficie de chaque unité physionomique se retrouvant présentement en bordure des lacs et des tronçons de rivières qui seraient affectés par le projet, afin de pouvoir en soustraire la portion inondée; or, les données fournies se limitent aux zones éventuellement inondées. De plus, le potentiel faunique n'est pas identifié pour chaque unité physionomique. Ces lacunes ne permettront pas, aux étapes ultérieures, de conclure sur l'impact réel et local de l'inondation sur les habitats fauniques.

Il en résulte, sur le plan de l'identification des impacts (b), que l'information est globale et non spécifique à chaque unité physionomique décrite.

A l'étape de l'évaluation (c), Hydro-Québec reconnaît globalement qu'il y aura de "profondes modifications des habitats fauniques touchés" (1, p. 21) et n'en quantifie toutefois pas l'impact sur les populations animales.

Cependant, en l'absence de toute classification des potentiels fauniques, des mesures (d) sont retenues par Hydro-Québec, soit le déboisement sélectif et le nettoyage des zones "offrant un bon potentiel faunique". Dans ces circonstances, ces mesures nous paraissent arbitraires.

Notons qu'une mesure de mitigation de nature qualitative a été annoncée lors de l'audience à savoir que l'entretien de l'emprise de la ligne se ferait manuellement.

Le suivi et contrôle (e) ne s'applique qu'à une des mesures de mitigation retenues; un suivi environnemental est prévu pour le déboisement sélectif de certaines portions des rives du réservoir, mais non pour les plantations.

En raison des particularités des lieux, où les zones de végétation sont relativement restreintes et se retrouvent avant tout dans les vallées et sur le pourtour des lacs, la commmission considère qu'il aurait été impérieux de connaître ce qu'il restera des habitats terrestres après la réalisation des travaux. Ces informations auraient permis d'évaluer l'impact réel que subirait la faune y habitant.

6.3.1.2 La faune

. Les poissons d'eau douce

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative	qualitative	qualitative partielle (a)	qualitatives partielles (b)	nominals partiels (c)

Les impacts sur les poissons d'eau douce (a), évalués selon la matrice des impacts sur l'environnement du Rapport sur les études d'avant-projet, sont qualifiés comme étant négatifs et d'intensité variant de faible à fort.

Dans le même document, l'évaluation est générale, comme en témoignent les citations suivantes:

> (...) s'ajoutent les risques de déversement accidentel de produits toxiques fort nuisibles à la faune aquatique. (1, p. 120).

> Sur le plan aquatique, mêmes les espèces (...) elles subiront des répercussions notables (...). (1, p. 122).

> La présence des travailleurs à la cité ouvrière pendant deux années risque d'augmenter l'exploitation de la faune aquatique. On estime toutefois que cet impact négatif est de faible intensité (...) (1, p. 129).

De plus, bien que des modifications à la valeur relative des espèces soient identifiées, aucune évaluation n'en est faite.(1, p. 122).

En ce qui a trait aux mesures de mitigation (b), Hydro-Québec entend récupérer les poissons emprisonnés dans des fosses de la rivière Ha!Ha! lors de l'assèchement. De plus, la possibilité de contrôler la pêche par les travailleurs est une mesure prévue sur le chantier. Enfin, Hydro-Québec se propose de réensemencer l'amont de la rivière Ha!Ha!, après son assèchement (transcription, vol. 7, p. 55).

La commission convient qu'il existe peu de mesures de mitigation possibles pour atténuer les impacts créés sur la faune aquatique. Il en résulte qu'une attention particulière devrait être apportée à l'identification de l'impact et à son évaluation afin de mieux prévoir les conséquences du projet.

Un suivi et contrôle environnemental (c) est prévu pour le sauvetage des espèces aquatiques, mais ne semble pas s'appliquer aux mesures visant le contrôle de la pêche par les travailleurs du chantier.

La commisson ayant énoncé ses préoccupations envers le niveau du pH de l'eau et les frayères, elle ne peut que réitérer ses interrogations quant aux impacts subis par les populations du milieu aquatique.

. Animaux à fourrure

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative (a)	qualitative quantitative partielle (b)	qualitative partielle (c)	qualitatives quantitatives arbitraires (d)	absents

Quant à la description du milieu (a), il convient d'ajouter, selon les propos rapportés par SAGE (14, tome 1, p. 46) que:

> D'après les responsables de la division des fourrures du MLCP à Sept-Iles, ces résultats sont incomplets et devraient être interprétés avec prudence.

L'identification de l'impact (b) est générale comme en témoigne ce qui suit:

> Au chapitre de la faune, on peut invoquer une perte d'habitats et le déplacement de quelques individus. (1, p. 117).

En ce qui concerne particulièrement les castors, Hydro-Québec indique que 12 des 54 colonies dénombrées seraient susceptibles d'être touchées par l'eau du réservoir.

La seule évaluation (c) faite à ce chapitre par Hydro-Québec se limite à:

> Ce secteur présente également un bon potentiel pour le piégeage des animaux à fourrure à l'échelle de la Basse-Côte-Nord. Après la mise en eau, on peut donc s'attendre à une baisse appréciable de ce potentiel par suite de la perte subite des habitats fauniques (1, p. 121).

L'impact sur les populations d'animaux à fourrure est une conséquence des modifications subies par les habitats fauniques. La mitigation (d) devrait conséquemment s'appliquer aux habitats fauniques. Nous croyons que les mesures de mitigation retenues par le promoteur, en l'occurrence le déboisement sélectif et le nettoyage des zones offrant un bon potentiel faunique relèvent de l'arbitraire en l'absence de toute classification des potentiels des habitats. Il en est de même à l'égard des plantations qui "seront effectuées, au besoin, dans certaines zones sélectionnées du réservoir." (1, p. 147.)

La commission a déjà indiqué ses préoccupations à l'égard des impacts sur les habitats riverains et terrestres. Elles ne saurait qu'en répéter la teneur, puisqu'ils se répercuteront sur la population de ces milieux.

6.3.2 Le milieu humain

6.3.2.1 Le paysage

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative	qualitative partielle (a)	qualitative partielle (b)	qualitatives quantitatives partielles (c)	absents

Le promoteur n'a pas identifié les impacts (a) sur les sites d'intérêt visuel qui ont été décrits par SAGE (14, tome 1).

Quant à l'évaluation des impacts sur les paysages (b), le promoteur indique son évaluation dans la matrice d'impact, mais ne la définit que d'une manière très générale. De plus, aucune référence n'est faite aux éléments identifiés dans la description du milieu, ce qui rend l'évaluation partielle.

La mesure spécifique (c) touchant le réaménagement du site de la carrière suivant les normes du ministère de l'Environnement, fait selon les possibilités du milieu, semble quelque peu téméraire, puisque selon Hydro-Québec, ce milieu ne disposerait pas de quantité exploitable de matériaux meubles (p. 146).

Le promoteur, en raison de l'accessibilité de la zone de la centrale prévoit, entre autres, eu égard au potentiel visuel et récréatif de cet endroit, le déboisement d'une surface d'environ 75 ha de la zone de marnage juste en amont du barrage.

La commission constate le peu de relation entre la description des sites d'intérêt visuel et les étapes subséquentes du processus. De plus, il lui semble, étant donné qu'à cette latitude la repousse végétale est très lente et difficile, que des mesures particulières auraient dû être prises pour limiter au maximum le déboisemnt le long des accès routiers.

M. Richmond Monger, administrateur de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent a, devant la commission, questionné sur plusieurs volets du projet à l'étude.

6.3.2.2 Le mode de vie

. L'organisation sociale

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative partielle (a)	qualitative	qualitative partielle (b)	nominales partielles (c)	nominals

En ce qui a trait à la description du milieu (a) aucun inventaire n'a été effectué pour décrire la structure et la stabilité familiales, les habitudes de consommation, le taux d'alcoolisme et de criminalité dans le milieu, etc.

Même si des impacts sociaux et culturels possibles ont été identifiés, leur évaluation (b), indiquée dans la matrice des impacts, se limite à dire que la main-d'oeuvre et l'entreprise auront un impact indéterminé sur les aspects "socio-culturels" et d'intensité moyenne.

Quelques intentions de mitigation (c) ont été évoquées par les représentants d'Hydro-Québec lors de l'audience, ainsi que dans le Rapport des études d'avant-projet, sans toutefois être définies. En outre, ces intentions de mitigation ne semblent pas couvrir l'ensemble des impacts.

La commission a jugé opportun de s'attarder plus longuement sur les impacts sociaux et culturels qui pourraient résulter du projet, en raison du peu d'informations contenues dans le Rapport d'avant-projet et des nombreuses questions soulevées par les intervenants lors de l'audience.

La Basse-Côte-Nord est constituée de petites agglomérations plutôt isolées et, de ce fait, vulnérable à une présence, même temporaire, de quelques centaines de personnes.

Les populations de la Basse-Côte-Nord se sont regroupées en agglomérations depuis à peine une cinquantaine d'années. Elles entretiennent une relation particulière avec le territoire qui ne peut être comparée avec le reste du Québec, tant en milieu agricole qu'en milieu urbain. Elles s'adonnent à la pêche en mer, au piégeage, à la chasse, à la coupe du bois de chauffage et du bois de sciage, à la pêche sous la glace, à la cueillette de petits fruits, etc...

On peut supposer qu'une perturbation dans ce mode de vie pendant deux ou trois ans pourrait engendrer rapidement un désintéressement envers certaines ces activités traditionnelles et amener une plus grande émigration des jeunes qui auraient gagné, grâce au projet, plus d'argent que les autres membres de leur communauté.

Verrions-nous alors un changement accéléré du système de valeurs, où le succès serait relié à l'obtention d'emplois à des salaires supérieurs à la moyenne locale, plutôt qu'à une parfaite maîtrise des activités traditionnelles?

De nouveaux comportements pourraient être importés de l'extérieur ou pourraient s'intensifier comme des problèmes de surconsommation d'alcool, de circulation de drogue et de prostitution.

Sur le plan des relations entre les allogènes et les Montagnais, nous savons que ces deux communautés réussissent à cohabiter sur ce territoire sans trop de friction. Cependant, les Montagnais ont un certain nombre de revendications et il faut s'attendre à la reconnaissance de certains de leurs droits ou, tout au moins, que la réalisation du projet passerait par une négociation avec eux et qu'ils en tireraient peut-être certains bénéfices. Nous n'avons pu cerner la véritable vision que les Montagnais et les populatons allogènes peuvent avoir l'une de l'autre si ce n'est un certain nombre de clichés traditionnels que chaque groupe véhicule. Par ailleurs, certains membres de ces communautés se définissent dans les mêmes termes:

> Les communautés blanches du territoire ont compris ce que signifiait le mot "appartenance" pour les Montagnais de Saint-Augustin en 1961, lorsque ces derniers ont été déménagés de force, déracinés de leur "appartenance" des rives de la Rivière Saint-Augustin pour être transportés à La Romaine. Lorsqu'en avril 1963 ils décidèrent à pied et en traîneaux à chien de regagner leur village de Saint-Augustin; les communautés de Chevery, Tête-à-la-Baleine, Baie-des-Moutons et La Tabatière ont contribué à nourrir, soigner et héberger ces Montag..ais qui retournaient à leur "appartenance". Aujourd'hui nous demandons cette même compréhension à cette communauté amérindienne de Saint-Augustin afin de cheminer avec nous pour mieux vivre notre appartenance commune à cette terre de la Basse-Côte-Nord (Mémoire de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, pp. 10, 11).

De tels propos, qui se veulent sans aucun doute positifs, ne peuvent-ils pas dans le cas de la non-réalisation du projet, présager des reproches sévères envers les autochtones?

Enfin, le promoteur annonce qu'un certain nombre d'emplois seraient comblés par des travailleurs locaux. Nous savons qu'une partie de la population allogène est unilingue anglaise, qu'un certain pourcentage de Montagnais ne parlent ni français, ni anglais et que la main-d'oeuvre extérieure à la région serait en grande majorité francophone; la langue de travail serait sans doute le français. Ne connaissant pas les mesures qu'Hydro-Québec entend mettre de l'avant pour l'embauche, en vue d'atténuer les problèmes linguistiques sur le chantier, nous pouvons craindre qu'une certaine discrimination défavoriserait les Montagnais et les anglophones. Par ailleurs, dans les relations de travail, on peut imaginer une très forte hiérarchie où la pyramide refléterait cette discrimination qui pourrait devenir une source de frustration et de conflits.

Nous conservons donc un bon nombre d'inquiétudes face aux pressions que les communautés de la Basse-Côte-Nord subiraient et pour lesquelles peu de solutions ont été imaginées.

Si le projet devait se réaliser, en l'absence de mesures de mitigations sociales et culturelles plus élaborées, les populations locales pourraient prendre conscience du peu d'implications qu'elles auraient eues dans les décisions entourant le projet qui devait se réaliser pour eux.

Dans l'annexe 3, les anthropologues concluent qu'en l'absence de connaissance de la dynamique sociale et des valeurs des communautés, il est impossible de définir valablement les impacts du projet, les mesures de mitigation et de compensation, y compris les retombées économiques.

. Les services

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative	qualitative	qualitative arbitraire (a)	qualitatives	nominals

Après avoir décrit les services du milieu et avoir identifié les impacts qu'ils subiraient, Hydro-Québec évalue (a) positivement ces effets, sans par ailleurs en maîtriser l'évolution.

Ainsi, elle prévoit:

> Une amélioration permanente de la base d'hydravions à Chevery et des héliports.
>
> Une modification permanente des infrastructures actuelles par l'amélioration des structures d'accueil à l'aéroport (...)
>
> L'augmentation de la fréquence des vols. (1, p. 116).

La commission considère qu'il est quelque peu téméraire de la part du promoteur d'évaluer positivement les impacts sur certains services qui ne relèvent pas de sa responsabilité, puisqu'advenant le cas où les responsables de ces équipements n'apporteraient pas les modifications prévues par Hydro-Québec, les impacts pourraient se révéler négatifs.

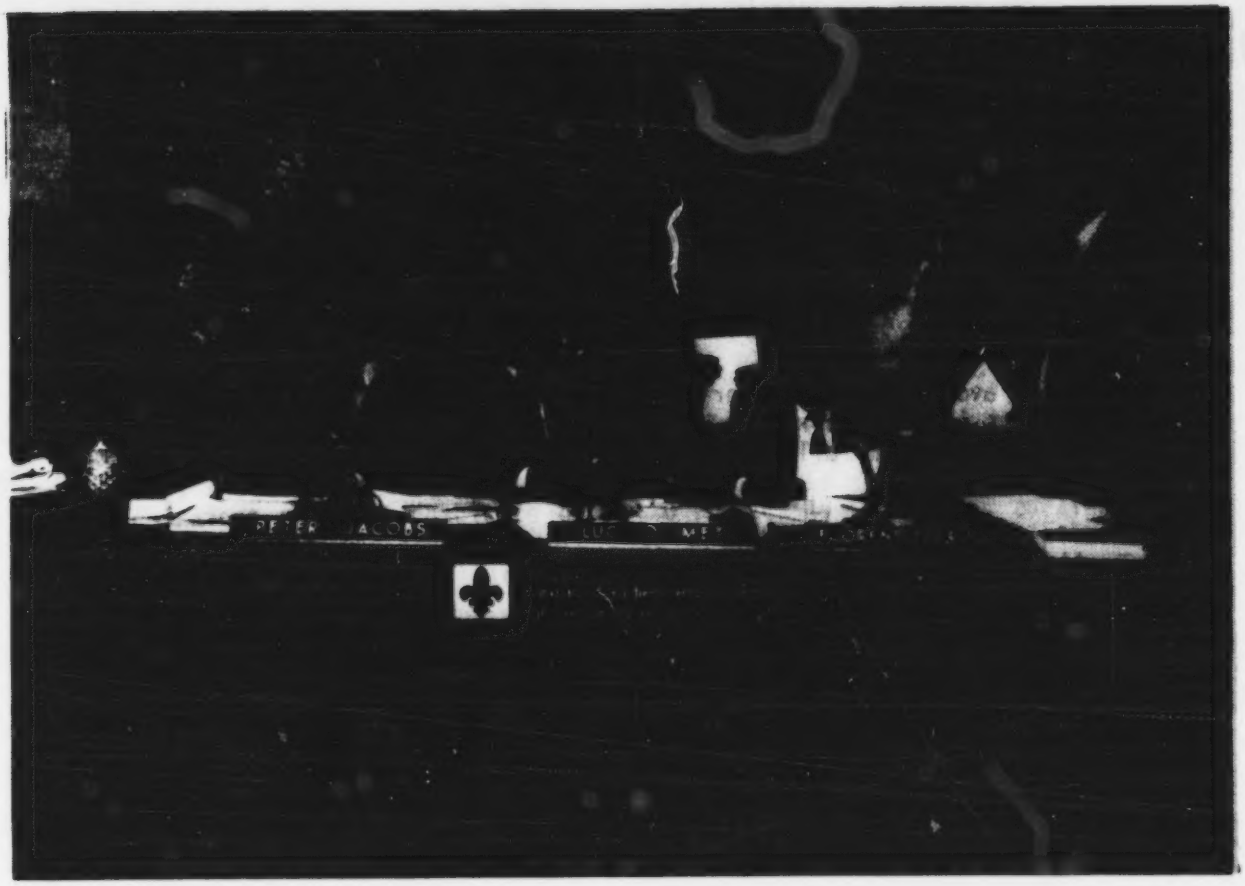

De gauche à droite, sur la première rangée, les commissaires de la commission: Messieurs Peter Jacobs, commissaire, Luc Ouimet, président de la commission et Florent Poirier, commissaire; sur la seconde rangée, dans le même ordre: Messieurs Gaston McKenzie, président, Conseil Attikamek-Montagnais, Charles Mark, chef de la bande de Saint-Augustin, Paul Gremeaux, administrateur de projets, Hydro-Québec, Edmond Malec, vice-président, Conseil Attikamek-Montagnais, Jean-François Rougerie, direction Environnement, Hydro-Québec, Richmond Monger, administrateur de la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent et Robert Abdallah, chef de chantier, Hydro-Québec.

. Les activités de subsistance

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative (a)	qualitative	qualitative arbitraire partielle (b)	qualitatives	absents

Sur le plan de la description (a), Hydro-Québec a répété à plusieurs reprises, à l'audience, que l'absence de données quantitatives pour l'évaluation des activités de subsistance de la communauté montagnaise était due au manque de collaboration de la part du CAM.

Cependant, à la deuxième partie de l'audience, le CAM répondait à ces propos de la façon suivante:

> Pour dissiper toute ambiguïté, il est nécessaire de mentionner ici que le Conseil Attikamek-Montagnais n'a pas effectué d'étude spécifique sur le secteur en question. Les recherches sur l'occupation du territoire et l'utilisation des ressources fauniques qui ont été réalisées depuis quelques années concernent l'ensemble des territoires montagnais et attikameks et ont été menées en vue des négociations sur les droits territoriaux et non dans la perspective de la réalisation d'un projet de centrale au lac Mistawashaunipi (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 23).

De plus, le promoteur n'a pas cherché à obtenir de la communauté allogène toutes les informations concernant ses activités de subsistance.

Le promoteur suppose que la perte de matière ligneuse ne nuirait pas aux besoins locaux et ce, malgré l'absence de données quantitatives sur l'utilisation actuelle du bois. Hydro-Québec suppose également que la perte de revenus encourue par les trappeurs ne serait pas importante même si elle ne dispose pas de données quantitatives sur l'impact subi par la faune terrestre; ces évaluations (b) nous semblent conséquemment arbitraires.

> Donc le revenu moyen par lots en mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) était de l'ordre de deux mille dollars (2 000$). Cela ne nous apparaissait pas comme un apport majeur dans l'économie locale (...) (Monsieur Jean-François Rougerie, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 3, p. 131).

Par contre,

> (...) pour de nombreux habitants de la Basse-Côte-Nord, l'exploitation des lots de piégeage constitue une activité complémentaire importante, car elle fournit un revenu d'appoint en plus de contribuer à l'alimentation (1, p. 93).

Devant ces constatations équivoques, la commission ne saurait conclure sur l'importance du piégeage dans les activités de subsistance.

De plus, les informations concernant les impacts du projet sur la faune aquatique ne permettent pas d'établir de manière concluante les effets sur les activités de pêche de subsistance.

La commission ne dispose pas, non plus, de données quantitatives suffisamment détaillées pour connaître l'importance des activités de subsistance pour les communautés allogènes et montagnaises, et l'impact du projet sur ces activités.

En audience publique, Hydro-Québec reconnaissait la pratique d'activités de subsistance et de partage par les gens de la Basse-Côte-Nord.

> Bien sûr qu'Hydro-Québec est fort consciente que les habitudes alimentaires, autant chez les Montagnais que chez les Blancs de la Basse-Côte-Nord, sont souvent orientées par l'exploitation systématique de la faune et à l'intérieur des terres, toute proportion gardée, et de la faune marine (Monsieur Laurent Girouard, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 3, p. 135).

> C'est que la proportion de captures par toutes sortes de moyens sur la faune peut être dans certains cas très importante au-delà de cinquante pour cent (50%), et dans d'autres cas moins importante.

> Il faut varier les évaluations selon les villages, selon les saisons, selon les cycles annuels d'émigration des populations (Ibid., p. 137).

> De plus, Hydro-Québec reconnaissait également qu'il y avait une forme de partage communautaire des prélèvements (Séance du 10 janvier 1985, vol. 3, p. 137).

Par les propos du Conseil Attikamek-Montagnais dans son mémoire, les seules constatations que la commission peut tirer, dans un tel contexte, sont que le territoire à proximité du lac Robertson semble servir de territoire d'appoint dans les activités de subsistance des Montagnais. Le Conseil craint également que la réalisation de ce projet ait les mêmes conséquences néfastes et permanentes sur les activités de subsistance que celles qui ont déjà été vécues ailleurs dans le cadre de la réalisation d'autres projets hydro-électriques.

> Je pense que les propos que nous tenons dans ce mémoire ne sont pas des données prises en l'air, nous l'avons déjà vécu.
>
> Je ne crois pas qu'un projet sur la Basse-Côte-Nord soit plus enrichissant pour les gens de la Basse-Côte-Nord qu'il ne l'ait été chez les Attikameks ou chez les gens de Schefferville. Je pense que les effets néfastes seront les mêmes, c'est pourquoi nous défendons un territoires pour notre subsistance (Monsieur Gaston McKenzie, transcription de la séance du 7 février 1985, vol. 3, p. 61).

Pour les communautés allogènes, ce sont les gens de La Tabatière et de Saint-Augustin qui seraient surtout affectés dans leurs activités de subsistance à proximité du lac Robertson, spécialement pour leur approvisionnement en bois.

Hydro-Québec se devrait de reconnaître le principe de compensation pour les impacts sur les activités de subsistance effectuées par les communautés allogènes et montagnaises, si le projet devait être réalisé.

6.3.2.3. L'économie locale

Description du milieu:	Identification des impacts:	Évaluation des impacts:	Mesures de mitigation et de compensation:	Suivi et contrôle:
qualitative quantitative	quantitative	qualitative	qualitatives quantitatives (a)	qualitatifs

Les mesures de compensation quantitatives inscrites au schéma ci-dessus (a), font référence aux sommes susceptibles d'être versées aux propriétaires de camps de chasse, aux utilisateurs d'une scierie artisanale, aux exploitants des sites de piégeage ou aux personnes et aux groupes qui utilisent les plans d'eau ou les rives et qui subiraient des préjudices causés par la création du réservoir. Hydro-Québec a annoncé lors de l'audience qu'un budget de 1 920 000$ serait alloué à des projets de mise en valeur. Il est toutefois difficile de cerner exactement l'usage que le promoteur ferait de cette somme d'argent, puisque les critères de son attribution ne sont pas clairement définis si ce n'est que le décideur serait l'administrateur du projet.

Il nous a été dit que la compensation de la valeur marchande des camps de chasse ne serait pas puisée à l'intérieur de ce budget de mise en valeur.

> (...) il y a des démarches qui ont déjà été amorcées à compenser ces gens-là pour la valeur des camps et cette politique-là est hors du million neuf cent vingt mille dollars (1 920 000$) (...) (Monsieur Paul Gremeaux, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 3, p. 129).

Par contre, il ressort des propos de monsieur Gremeaux qu'une partie du budget dit de mise en valeur pourrait servir à compenser certains impacts:

> Maintenant, s'il y a des impacts plus grands, ça pourra ou rentrer dans le million neuf ou être négocié à part. En fait, il n'y a pas de politique préétablie à ce sujet-là (Ibid, p. 130).

Hydro-Québec n'a pas encore arrêté sa décision concernant les possibilités de compenser monétairement les activités de subsistance qui seraient affectées par le projet, bien qu'elle en reconnaisse l'existence comme nous l'avons mentionné précédemment.

> (...) Je vous demande si l'activité de subsistance des amérindiens, des blancs et de tout autre habitant du coin sera reçue comme étant une activité qui pourait être compensée si perte il y a (Monsieur Peter Jacobs, commissaire, transcription de la séance du 15 janvier 1985, vol. 8, p. 88).

> La politique n'est pas faite (...) je ne veux pas m'engager là-dessus avant d'avoir le deuxième (2e) décret (Monsieur Paul Gremeaux, ibid.).

Les apports de l'économie locale semblent provenir de trois (3) sources; des paiements de transfert, des revenus des travaux saisonniers, l'exploitation des ressources naturelles du milieu (activités de subsistance). Dans ce contexte, la commission conçoit qu'Hydro-Québec devrait non seulement accepter le principe de compensation des activités de subsistance mais également se doter de moyens pour en évaluer l'importance actuelle, et les impacts qu'elles subiraient à cause du projet.

6.4 Les constatations

6.4.1 Les constatations méthodologiques

Il appert, suite à l'analyse des chapitres 4 et 5 du Rapport sur les études d'avant-projet portant sur la description du milieu et sur les effets des ouvrages sur l'environnement, que la précision de l'information portée à l'appui des composantes environnementales se dégrade au fur et à mesure que l'on chemine à travers les différentes phases du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Il est décevant de constater que les efforts du promoteur ne sont pas soutenus tout au long du processus et qu'il utilise peu les nombreuses informations dont il s'est doté sur la description du milieu récepteur; de plus l'analyse du milieu biophysique semble avoir été prépondérante et ce, au détriment du milieu humain.

6.4.1.1 La description du milieu

En ce qui concerne la description du milieu récepteur, l'information semble complète, puisqu'elle est qualitative et quantitative pour la plupart des composantes du milieu que la commission a examinées. Toutefois, quatre omissions nous paraissent majeures en raison des impacts appréhendés en ces matières.

Il aurait été intéressant de procéder aux études permettant de statuer sur l'apparition de substances toxiques, telles que le mercure, lessivées d'un sol nouvellement submergé.

Lors de l'audience, les représentants d'Hydro-Québec ont évoqué que des augmentations de concentrations du mercure sont apparues à la suite de la création des grands réservoirs à la Baie-James. Toutefois, le promoteur ne s'est pas prononcé sur une telle éventualité dans le cas du projet du lac Robertson.

Notons, cependant, qu'aucune étude à cet effet n'a été entreprise:

> Il n'y a pas eu d'analyse chimique qui a été réalisée sur les dépôts entourant ou ceinturant le lac Robertson et le lac Plamondon.
>
> Il est vrai que la présence géologique de métaux lourds, tel que le mercure, lors de l'ennoyement ou la création de réservoirs, ce mercure-là est remis dans la chaîne trophique et augmente les teneurs de mercure à ce moment-là au niveau de la végétation et qui se retrouve dans les poissons.
>
> Maintenant, dans le cas qui nous intéresse particulièrement, l'expérience sur la Côte-Nord, et la Basse-Côte-Nord en particulier, on a très peu de données disponibles sur cet ensemble-là et les aspects géologiques du milieu ne nous sont pas apparus comme propices pour des teneurs importantes en métaux lourds, comme ça pourrait être le cas ailleurs dans la province (Monsieur Jean-François Rougerie, transcription de la séance du 15 janvier 1985, vol. 8, pp. 298-299).

Deuxièmement, tel que mentionné précédemment, la quantification des habitats terrestres fut limitée à la zone qui serait inondée: nous croyons qu'en raison des caractéristiques de la région du lac Robertson, où les vallées et les pourtours des lacs sont les principaux habitats de la faune terrestre, il aurait été essentiel de connaître les parties résiduelles de ces écotones à la suite des travaux. Ces informations auraient servi à déterminer l'impact sur les potentiels fauniques et, conséquemment, sur une partie des possibilités des activités de subsistance.

Troisièmement, comme nous l'avons indiqué antérieurement, aucune information n'est fournie concernant la structure et la stabilité familiales, les habitudes de consommation, le taux d'alcoolisme et de criminalité dans le milieu, etc.

La commission considère que les impacts sociaux majeurs seraient liés à la venue et à la présence de la main-d'oeuvre du chantier dans les villages et qu'ils se répercuteraient sur les dimensions socio-culturelles non décrites par le promoteur.

Finalement, en l'absence de données suffisamment précises sur les activités de subsistance, la commission considère qu'il devient difficile d'apprécier les répercussions des modifications sur le mode de vie des populations.

Les informations contenues dans cette première phase du processus, permettent généralement l'identification des impacts, bien que des lacunes importantes soient apparues.

6.4.1.2 L'identification des impacts

L'impact a été identifié qualitativement pour toutes les composantes des milieux examinées par la commission; généralement, les impacts biophysiques ont de plus été quantifiés. Le seul impact quantifié relevant du milieu humain concerne les retombées économiques.

La nature de l'identification des impacts laisse présumer que les étapes ultérieures d'évaluation de mitigation, de compensation et de suivi et de contrôle seront plus élaborées qu'à l'égard des composantes biophysiques que du milieu humain.

Au niveau méthodologique, remarquons qu'aucun lien n'indique la relation entre les habitats terrestres et la faune qu'ils peuvent abriter et ce, de manière qualitative ou quantitative. L'impact final n'est

conséquemment pas identifié; il se retrouverait parmi les activités de subsistance au chapitre du piégeage et de la chasse.

A l'égard des paysages, le promoteur n'a identifié aucun impact visuel sur les composantes du milieu décrites à l'étape antérieure. Il en est de même en ce qui concerne la faune ichtyologique. Le promoteur s'est muni de nombreuses données quantitatives qui ne semblent pas lui avoir servi sur le plan de l'identification des impacts.

6.4.1.3 L'évaluation des impacts

L'évaluation des impacts faite par le promoteur est qualitative et très générale, et ce, pour l'ensemble des composantes du milieu examinées par la commission. Plus particulièrement, en ce qui concerne le milieu humain, il ressort que le jugement devient parfois arbitraire puisqu'il ne se fonde sur aucune donnée de base suffisante, conséquence inhérente aux lacunes relevées à l'étape précédente de l'identification des impacts. Le manque de quantification au chapitre de l'évaluation laisse prévoir qu'il sera difficile de choisir adéquatement, tant au niveau quantitatif que qualitatif, des mesures de mitigation et de compensation.

6.4.1.4 Les mesures de mitigation et de compensation.

A l'égard des composantes du milieu biophysique, une nouvelle notion apparaît dans les mesures de mitigation, soit une classification du potentiel des frayères et des habitats fauniques. Les étapes antérieures ne se référant pas à une telle classification, les mesures proposées semblent arbitraires. En ce qui concerne les composantes du milieu humain, les mesures retenues sont peu définies; conséquemment, l'étape suivante, soit le suivi et contrôle, s'appliquerait difficilement.

6.4.1.5 Le suivi et contrôle

Le suivi et contrôle est dans la majorité des cas nominal, c'est-à-dire, non défini et quelquefois absent. Il est, de plus, général puisqu'il n'est pas identifié pour chacune des composantes du milieu.

Le promoteur a toutefois porté une attention particulière aux retombées économiques afin d'obtenir selon lui un maximum d'impacts positifs à court terme.

6.4.2 Les constatations sur les impacts

Si les impacts environnementaux ont peu servi au choix d'une option, l'étude d'impact, elle, vise principalement à identifier et à évaluer les impacts du projet, à tenter de les mitiger et, éventuellement, à les compenser. Dès lors, il faut regarder les impacts aussi bien permanents que temporaires sur les diverses composantes de la flore, de la faune, des écosystèmes et de l'utilisation des ressources, ainsi que les impacts d'ordre social et culturel.

Il y a eu un effort pour décrire les impacts appréhendés sur le milieu récepteur; néanmoins, les réponses aux diverses questions posées par les participants et par la commission nous laissent l'impression que tous les moyens n'ont pas été déployés pour mesurer et évaluer les impacts sur le milieu biophysique, et encore moins sur le milieu humain.

En ce qui concerne les impacts créés sur la faune et la flore par l'inondation, par l'évacuation des crues, par le déboisement des lignes, par la construction de la route, par un marnage important sur les lacs servant de réservoir et par la régularisation de la rivière Ha!Ha!, les avis peuvent diverger. Rappelons que maintes interroga-

tions ont été soulevées lors de l'audience sur l'importance de la présence des saumons. Ces impacts sur la faune et la flore se traduisent par une diminution du potentiel de ces ressources pour le piégeage, pour la chasse, pour la pêche et pour les autres activités de subsistance. Même si l'impact peut sembler peu important ou du moins difficile à mesurer, il est cependant permanent, comme le souligne le CAM dans son mémoire, lorsqu'il mentionne que le lac Mistawashaunipi vaut plus sans le barrage qu'avec le barrage.

Le projet de centrale perturbe directement les activités de la pourvoierie Kécarpoui et de la Fondation Québec-Labrador. Les propriétaires de Kécarpoui offrent des activités de plein air (canotage, pêche, marche, photographie) à des amateurs de lieux sauvages venant de l'Allemagne qui font connaître dans ce pays, par leurs livres et leurs conférences, les beautés naturelles de la Basse-Côte-Nord. La Fondation Québec-Labrador utilise également les mêmes lieux pour initier les jeunes garçons et jeunes filles résidant sur la Basse-Côte-Nord aux activités de plein air et à la découverte de leur milieu naturel et de ses composantes. Lorsque l'on sait qu'un des seuls secteurs possibles de développement économique sur la Basse-Côte-Nord est la mise en valeur du potentiel naturel à des fins récréatives et touristiques, on mesure l'importance de l'action de ces deux organismes. Ils constituent actuellement un groupe peu nombreux axé sur cette industrie dans la zone du lac Robertson et y oeuvrent précisément à cause des qualités de ce milieu. Sans être quantitativement important même à l'échelle de la Basse-Côte-Nord, ces impacts n'en sont pas pour autant négligeables.

On peut dire que l'évaluation des impacts d'ordre social et culturel sur des petites communautés de la Basse-Côte-Nord est embryonnaire, pour ne pas dire inexistante. Si on nous a mentionné quelques types d'impacts lors de la première partie de l'audience (importation de modèles de comportement délinquant, changement dans la structure de leadership, etc.), on n'a pas identifié l'importance de ces impacts et encore moins défini les mesures de prévention adéquates. Dans ce contexte, il devient impossible de juger de l'efficacité des "bonnes intentions" du promoteur de régler ces questions avec les responsables des communautés de la région.

La présence d'un chantier de quelques centaines de personnes à proximité d'agglomérations allogènes et d'agglomérations montagnaises de petite taille dans un milieu isolé comme la Basse-Côte-Nord ne serait pas sans causer des impacts d'ordre social et culturel. A la demande de la commission, le Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines nous indique la perspective que nous devrions utiliser pour évaluer les impacts sur les petites populations de la Basse-Côte-Nord susceptibles d'être touchées par le projet (annexe 3).

Ces impacts sont nombreux et de divers ordres: pression sur les ressources privées et publiques (commerce, hôpital, service de la police, etc.), déplacement de la main-d'oeuvre. Par exemple, des salaires plus élevés, payés par Hydro-Québec, pourraient entraîner certains bons pêcheurs à quitter leur emploi, et un changement dans la structure du leadership des agglomérations ou sur les valeurs de partage, provoquer l'émigration de certains groupes de la population à l'extérieur de la région et augmenter l'importation de comportements délinquants ainsi que les tensions raciales. Les tensions entre les allogènes et les Montagnais seraient d'autant plus vives que le débat sur les revendications territoriales pourrait se déplacer devant les tribunaux.

Dans la mesure où ce projet entraînerait dans son sillage d'autres projets susceptibles d'augmenter la présence d'une population venant de l'extérieur, les pressions se feraient de plus en plus fortes sur les petites communautés et sur l'utilisation qu'elles font et veulent faire du territoire.

Si on fait le cumul de ces impacts, il serait téméraire et dangereux de prétendre qu'ils n'existent pas ou si peu. Nos critères d'appréciation peuvent varier mais il faut quand même analyser ces impacts en tenant compte de la fragilité de ces communautés et de leur culture, particulièrement dans le cas des Montagnais. A l'audience, des représentants des Attikameks et des Montagnais ont attiré l'attention de la commission sur les divers impacts négatifs qu'ils ont subis dans le passé lors de projets hydro-électriques tant dans l'Outaouais, la Mauricie, le Lac-Saint-Jean que sur la Côte-Nord. Nous devrions avoir appris de ces expériences passées et adopté des mesures préventives et

sociales plus adéquates. Il semble que, dans le présent projet, on risque de manquer cette chance d'élaborer de nouvelles approches. Les rapports entre Hydro-Québec et les Montagnais, en effet, ne nous ont pas semblé excellents, voire exister seulement, ce que n'ont pas manqué de déplorer les représentants des deux parties. Pour sa part, le CAM a suggéré l'intervention du SAGMAI pour faciliter ces relations.

Les impacts, une fois reconnus et identifiés, n'en sont pas pour autant diminués ou compensés. Dans le présent cas, à cause de la nature des impacts, de l'imprécision dans l'évaluation de ceux-ci, du caractère général des mesures de mitigation et de compensation, la commission ne s'illusionne pas sur les possibilités réelles de bonification du projet.

Tout repose actuellement sur la bonne foi d'Hydro-Québec de faire pour le mieux, de prendre les mesures appropriées, de discuter avec les diverses parties et de distribuer le 1 920 000 $ affecté aux mesures de mise en valeur et peut-être de compensation. Mais tout ou à peu près demeure à préciser, à décider et beaucoup serait à inventer. Ces engagements ne représentent pas de réelle garantie et rendent quasi impossibles des mesures efficaces de suivi et de contrôle. A ces impacts, le promoteur oppose souvent les impacts positifs, c'est-à-dire les retombées économiques en termes d'emploi ou d'achat de matériel qui se feraient dans la région. Il faut d'abord dire que tout projet s'accompagne, dans la mesure où il y a des investissements en matériel et en emplois, de retombées économiques. Mais dans le présent cas, deux des solutions étudiées offrent des retombées économiques presque équivalentes.

Il serait cependant excessif de penser qu'un projet devrait être réalisé seulement en raison des avantages liés à ses retombées économiques, d'autant plus que l'analyse des retombées économiques nous démontre qu'elles seraient moins importantes qu'il n'y paraît à première vue. Par ailleurs, il se peut qu'au-delà des retombées économiques, le projet exerce un certain attrait sur les Bas-Côtiers voyant en lui un symbole de progrès et un événement rare sur la Basse-Côte-Nord.

La commission considère que les impacts paraissent plus importants que le promoteur ne le laisse croire, même s'ils sont difficiles à évaluer avec précision en raison des lacunes dans les études.

Il lui apparaît aussi que l'ampleur de chaque impact est limité. Toutefois leur cumul serait acceptable dans le cas seulement où le projet serait pleinement justifié.

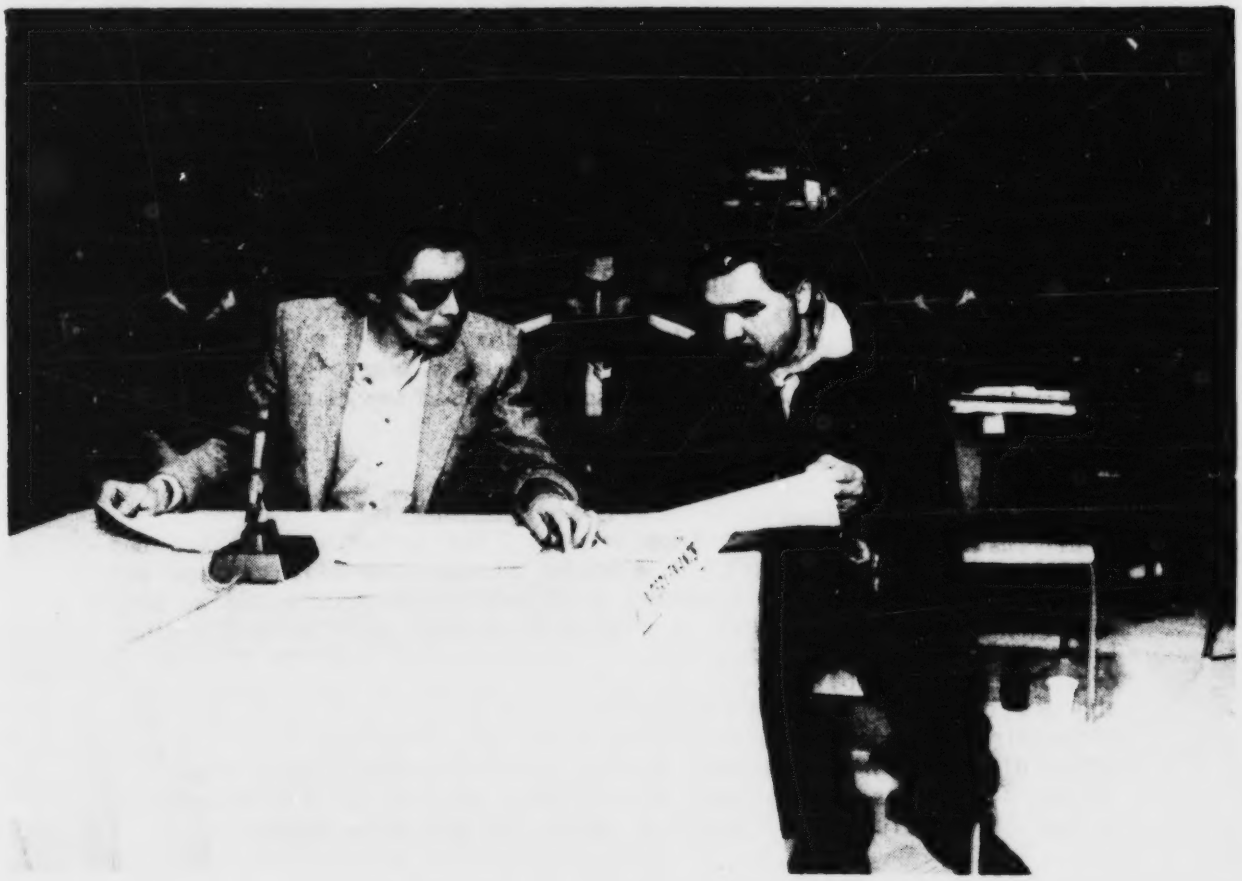

De nombreux citoyens, dont plusieurs de la communauté montagnaise, ont assisté aux séances de la commission, tenues à Saint-Augustin. Au premier plan, de gauche à droite: Messieurs Gaston McKenzie, président du Conseil Attikamek-Montagnais, Charles Mark, chef de la bande de Saint-Augustin et Edmond Malec, vice-président du Conseil Attikamek-Montagnais.

CHAPITRE 7 - LES PROCESSUS ADMINISTRATIFS

7.1 Le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement consiste en une série d'étapes successives qui influencent l'audience publique. L'étude d'impact du promoteur, qui est grandement conditionnée par la directive du ministre de l'Environnement ainsi que l'avis sur la conformité de l'étude d'impact (ou avis sur la recevabilité), influencent l'information disponible pour l'analyse et la participation du public au processus.

Les conclusions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, du ministère de l'Environnement et des ministères consultés contribuent quant à elles à la décision ministérielle relative à l'autorisation du projet.

7.1.1 La directive du ministre versus l'étude d'impact d'Hydro-Québec

Le document central de tout le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement est l'étude d'impact, dont le contenu est fixé par une directive du ministre de l'Environnement adressée au promoteur du projet. Bien que le Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement (décret 3734-80, 3 décembre 1980) établit toute une série de paramètres qui peuvent être abordés dans une étude d'impact, seuls ceux qui sont précisés dans cette directive devront être traités plus spécifiquement dans l'étude. Cette directive n'a cependant pas un caractère d'exclusion face aux autres paramètres inclus dans le règlement général et qui pourraient ou non être inclus dans l'étude d'impact, au gré du promoteur.

En indiquant au promoteur la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'il doit préparer en vue de l'obtention de son certificat d'autorisation, la directive en influence beaucoup la forme et le contenu.

La directive se veut conçue de manière à inciter le promoteur à tenir compte, dans son étude d'impact, en fonction du processus de décision, des dimensions environnementales incluant les facteurs d'ordre social, biophysique, culturel, au même titre que les considérations d'ordre économique, afin que la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement soit un véritable instrument de planification destiné à identifier la solution de moindre impact environnemental (dans son sens large) et non qu'elle poursuive uniquement un objectif de mitigation. Cette recherche de la solution de moindre impact environnemental se justifie par la portée de la notion d'environnement véhiculée par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et le règlement général, et par l'esprit qui a prévalu à la mise en place de l'instrument que constitue l'étude d'impact, laquelle se différencie d'une étude de répercussion environnementale. L'étude d'impact se doit d'orienter un choix en fonction de la solution de moindre impact.

Cette perspective correspond aux attentes exprimées par les gens en audience publique, puisqu'ils s'interrogent sur la finalité du projet et sur l'étude des options avant de se préoccuper de l'examen des mesures de mitigation retenues par le promoteur. Certains participants s'intéressent même aux politiques sous-jacentes comme la politique énergétique du Québec:

> Un tel débat public permettrait la présentation d'alternatives globales et d'orientations nouvelles (axées sur la diversité des sources de production d'énergie par exemple). Des analyses différentes, basées, par exemple, sur la demande d'énergie et non sur l'offre, seraient expliquées à la population (Mémoire de S.V.P., p. 12).

7.1.1.1 Les options

Le choix de l'option est un élément important de cette procédure. C'est pourquoi toute étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu de l'article 31b de la loi peut contenir un exposé des différentes options au projet (article 3d du règlement général).

Dans le cas qui nous concerne, Hydro-Québec écrivait, dans son Avis de projet du 3 juillet 1981, que l'objectif de son projet était de substituer l'eau au pétrole en aménageant une petite centrale hydro-électrique en aval du lac Robertson. Le choix était arrêté et il semble avoir été presque accepté implicitement lors de la rédaction de la directive du ministre de l'Environnement datée du 29 décembre 1981.

En ce qui a trait aux options (solutions de rechange), seulement un aperçu est demandé au promoteur dans la directive et ce, sans relation avec leurs impacts environnementaux. La directive insiste plutôt sur les variantes du projet de construction d'une centrale hydro-électrique comme en font foi les lignes qui suivent:

> L'étude d'impact devra comprendre toutes les connaissances pertinentes au projet comme tel, c'est-à-dire les variantes du projet, la description et les axes de localisation des ouvrages...
>
> L'étude d'impact sur la ou les variante(s) retenue(s) doit contenir une identification et une évaluation des impacts sur les milieux biophysique et humain.

Dans ce contexte, l'étude d'impact se rapproche plus d'une analyse de répercussion environnementale. L'étude d'impact semble être exigée uniquement pour la solution retenue. Cependant, les exigences de la directive sur la justification du projet seraient plutôt inhérentes à la thèse considérant l'étude d'impact comme partie prenante à la décision: ainsi on demande pourquoi remplacer les centrales au diesel et quels sont les besoins énergétiques. Contrairement à d'autres directives, elle ne demande pas de préciser et de pondérer les critères ayant servi au choix de l'option. De plus, elle soustrait les options comprises dans le projet à l'exercice d'identification et d'évaluation des impacts environnementaux, ce qui ne permet pas aux clientèles auxquelles s'adresse l'étude d'impact, soit les spécialistes préposés à la révision technique de l'étude, le grand public et les instances décisionnelles, d'avoir une perspective d'ensemble qui permette d'identifier la solution de moindre impact environnemental.

Toutefois dans son étude d'impact, Hydro-Québec présente une certaine comparaison des options alternatives mais celles-ci ne sont pas évaluées selon les mêmes critères. Ainsi, une des options est rejetée pour des considérations économiques et l'autre pour des considérations techniques, alors qu'aucune n'est éliminée pour des considérations environnementales. Cette situation a incité plusieurs citoyens à s'interroger ou à émettre des opinions, lors de l'audience sur les options alternatives étudiées par Hydro-Québec, concernant la construction d'une centrale hydro-électrique au lac Robertson.

> (...) pourquoi la solution du prolongement de lignes de transport à partir de Natashquan a été écartée par Hydro-Québec? (Monsieur Gaston McKenzie, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 2, p. 114)

> (...) est-ce qu'Hydro-Québec a examiné d'autres sources d'énergie possible pour alimenter la Basse-Côte-Nord? (Monsieur Richmond Monger, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 1, pp. 85-86)

> (...) quelles alternatives technologiques, autres que les centrales hydro-électriques classiques, ont été envisagées pour desservir les communautés isolées de la Basse-Côte-Nord? (Monsieur Edmond Malec, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 2, p. 214)

> (...) le rejet des deux autres options envisagées, en particulier l'option du prolongement de ligne de Natashquan à Blanc-Sablon, n'est pas fondé sur des explications suffisantes dans le rapport synthèse (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 6)

> Nous exigeons que l'Hydro-Québec fasse une étude complète des options possibles (ligne, centrale, diesel ou autres) et des impacts (positifs et négatifs) de chaque option sur les populations et la faune concernées (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 46).

En escamotant l'examen des impacts des options la directive semble privilégier l'option du promoteur, sans la discuter. Cette approche débouche sur la mitigation, c'est-à-dire que l'analyse des questions environnementales dans la planification de ce projet se limiterait à identifier les mesures correctives. Il est pourtant évident qu'un exercice de mitigation ne saurait rendre socialement acceptables, ni un projet non justifié, ni le recours à la solution de pire impact.

La directive, telle qu'elle a été rédigée dans ce projet, encourage une étude d'impact qui élabore la description du projet (une fois la solution arrêtée), et décrit les composantes de l'environnement, les impacts, les mesures de mitigation et de compensation ainsi que le programme de surveillance et de suivi, plutôt que de favoriser un examen discursif du projet qui permettrait de discerner la solution de moindre impact environnemental s'harmonisant le mieux avec le milieu. Dans cette optique, il aurait été primordial que la finalité du projet soit bien définie et que l'étude des options soit la plus complète possible, sans quoi leur comparaison des options, en l'absence de pondération, rend toute évaluation arbitraire.

7.1.1.2 L'inventaire qualitatif et quantitatif

L'inventaire qualitatif et quantitatif doit fournir une bonne évaluation générale du milieu afin de permettre la sélection de la meilleure alternative au projet. Il doit également fournir une connaissance détaillée du milieu pour l'élaboration des variantes et le choix de la solution de moindre impact. Une bonne connaissance préalable du milieu est donc absolument nécessaire pour faire l'évaluation d'un projet.

Dans la directive du ministre, il est clairement indiqué que l'analyse de l'impact devra s'appuyer sur un inventaire qualitatif et quantitatif des composantes de l'environnement susceptibles d'être touchées par le projet de centrale au lac Robertson. En plus des composantes biophysiques des milieux aquatique, riparien et terrestre, la directive du ministre prévoit une description des composantes humaines qui devra porter, entre autres, sur l'utilisation actuelle et potentielle

du territoire par la population de la Basse-Côte-Nord et sur les caractéristiques de cette population. Elle demande aussi au promoteur de décrire et d'expliquer les méthodes d'inventaire.

Cependant, on ne retrouve dans le Rapport sur les études d'avant-projet déposé par Hydro-Québec, que très peu de données quantitatives aussi bien pour le milieu naturel que pour le milieu humain, et aucune description de méthode d'inventaire. Par exemple, ce rapport ne fait nullement mention de l'importance économique des activités de subsistance ainsi que de leur importance sur les plans diététique, sociologique et culturel pour les communautés allogènes et montagnaises de la Basse-Côte-Nord.

Plusieurs questions ou opinions relatives à cet inventaire qualitatif et quantitatif on été soulevées ou exprimées par les participants à l'audience:

> (...) comment Hydro-Québec a-t-il évalué quantitativement l'utilisation de la faune par les Montagnais et les Blancs? (Monsieur Gordon Walsh, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 4, p. 106)

> Sur le plan de la chasse et de la pêche, y a-t-il eu des inventaires de faits, à savoir sur le plan qualité et sur le plan quantité (...) (Monsieur Richmond Monger, transcription de la séance du 9 janvier 1985, vol. 1, p. 60).

> (...) les études d'impact comportent des lacunes importantes, en particulier en ce qui concerne la collecte de données quantitatives (Mémoire du CAM, p. 6).

> (...) Or, il nous semble qu'Hydro-Québec n'a pas répondu de façon satisfaisante aux impératifs de certains articles de ce décret (sic), en particulier en ce qui concerne "un inventaire qualitatif et quantitatif des composantes de l'environnement susceptibles d'être touchées par le projet (...) (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, pp. 15-16).

Concernant la question des inventaires archéologiques, le Conseil Attikamek-Montagnais soulevait les points suivants dans son mémoire présenté à la commission lors de la deuxième partie de l'audience:

> Comme les sites archéologiques sont des ressources culturelles non renouvelables et irremplaçables, qu'ils constituent les archives de notre histoire non écrite et qu'ils sont les témoins de notre occupation et de notre utilisation du territoire, nous nous préoccupons particulièrement de la façon dont ces recherches archéologiques ont été préparées et réalisées. Encore ici, des lacunes importantes nous sont apparues dans la démarche d'Hydro-Québec (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, pp. 24-25).

7.1.2 L'avis sur la conformité de l'étude d'impact et la période de consultation du dossier.

L'avis sur la conformité de l'étude d'impact émis par le ministère de l'Environnement vise à vérifier si les éléments de la directive ont été traités d'une façon adéquate et valable afin de recommander au ministre le dépôt des documents pour la période d'information du public prévue à l'article 11 du règlement général. Cet exercice de conformité s'effectue à la lumière de consultations inter-ministérielles.

Après analyse de l'étude d'impact déposée officiellement par Hydro-Québec le 30 avril 1984, le ministère formulait des questions complémentaires dont un certain nombre étaient dites de conformité. Ces dernières référaient à des aspects importants omis dans l'étude ou dont le traitement avait été jugé insatisfaisant. Ainsi, le ministère demanda, entre autres, à Hydro-Québec de faire l'analyse d'une nouvelle variante "G", qui lui semblait a priori présenter moins d'impacts sur le milieu naturel, et d'expliciter davantage l'utilisation du territoire par les populations allogènes et montagnaises pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Le ministère émettait son avis de conformité le 2 août 1984 bien que les réponses à ces deux questions prioritaires dites de conformité n'aient pas été disponibles à ce moment. Lors de la période de consultation du dossier, qui s'est échelonnée du 15 août au 28 septembre 1984, le public a pu prendre connaissance des réponses fournies à ces deux questions par Hydro-Québec, sans toutefois savoir si le ministère les jugeait conformes à la directive. En ce sens, nous pouvons nous demander si le contenu des réponses était soumis à la conformité.

De plus, Hydro-Québec s'était engagée, selon l'avis sur la conformité, à répondre aux questions complémentaires qui n'étaient pas dites de conformité à l'intérieur de la période d'information du public. Cependant, les dernières réponses à ces questions ne sont parvenues au ministère de l'Environnement que le 9 janvier 1985, soit la première journée de l'audience, et trois mois après l'échéance de la période réglementaire d'information du public. Ces questions sont considérées par le ministère comme requises pour compléter l'analyse environnementale afin de mieux juger l'acceptabilité du projet.

De plus, en période d'information, le public n'a pas eu accès non plus aux documents ayant servi de base au rapport sur les études d'avant-projet d'Hydro-Québec. Ainsi, les documents sur l'archéologie conçus par la firme ETHNOSCOP et les études d'impact sur l'environnement faites par la firme SAGE constituaient pour Hydro-Québec, selon l'avis sur la conformité, des documents de travail qui ne faisaient pas partie comme tels des documents soumis au ministère de l'Environnement à l'appui de sa demande d'autorisation. Pourtant, en audience publique, Hydro-Québec s'est référée à ces documents pour étoffer ses réponses aux questions des citoyens.

En période d'information, la population n'a eu droit qu'au document très général qu'est le Rapport sur les études d'avant-projet d'Hydro-Québec, lequel ne peut être considéré comme une synthèse intégrant et présentant toutes les données pertinentes au projet, données contenues parfois dans ces documents de travail. De plus, dans ce rapport, à mesure que l'on chemine à travers les différentes phases du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, l'information se dégrade, et les données sur le milieu humain sont moins importantes que celles concernant le milieu biophysique. A cause des déficiences du rapport et du fait que l'information contenue dans les documents dits de travail n'était pas soumise à l'appui de la demande d'autorisation du promoteur, on peut s'interroger sur la valeur de l'avis de conformité émis par le MENVIQ.

Il faut noter également, comme le fait remarquer le Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines (annexe 3), que l'approche utilisée pour analyser le milieu humain ne permet pas à Hydro-Québec d'avoir une vision dynamique des communautés de la Basse-Côte-Nord et de ce fait les impacts identifiés revêtiraient un caractère artificiel.

Le ministère de l'Environnement semble avoir quelque peu failli dans son encadrement du promoteur pour la réalisation de son étude d'impact, en élaborant une directive trop générale et en émettant un avis sur la conformité pour une étude d'impact présentant de nombreuses déficiences.

Le 7 février 1985, l'Association des biologistes du Québec informait la commission qu'elle ne présenterait pas de mémoire relativement au projet du lac Robertson. Elle justifiait sa décision par les propos qui suivent:

> Les raisons qui motivent cette décision du Conseil exécutif, sont dictées par l'absence du dépôt en consultation publique des études de base qui ont été réalisées sur le plan environnemental dans le cadre de ce projet.
>
> Sans mettre en doute l'intégrité des synthèses qu'Hydro-Québec a déposées en consultation publique, nous croyons que l'absence des études de base constitue une dérogation aux exigences d'une consultation publique pleine et entière.
>
> Il est en effet difficile, sans ces informations, de s'assurer de la pertinence des méthodes d'inventaire et de connaissance de milieu utilisées, de la validité de l'image du milieu récepteur qui est traduite dans les documents et du niveau de détail qui a prévalu lors de l'évaluation des répercussions environnementales.

Le ministère de l'Environnement ne semble pas avoir accordé une priorité à la consultation du public dans le processus en émettant l'avis sur la conformité de l'étude d'impact avant de posséder toutes les

pièces pertinentes au dossier. Pour sa part, Hydro-Québec ne semble se préoccuper que de l'obtention de ses autorisations et ce au détriment du processus de consultation du dossier par le public. Hydro-Québec ne peut prétendre avoir compensé cette lacune lors de son programme de communication, comme nous le verrons dans la section 7.2.3 de ce rapport.

Hydro-Québec, et parfois le ministère de l'Environnement, semblent accorder peu d'importance au fait que les études d'impact s'adressent d'abord aux citoyens, et pas seulement au ministère de l'Environnement comme spécialiste préposé à la révision technique de l'étude. Le mécanisme d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement qui est un processus linéaire, prévoit pourtant l'intégration des préoccupations environnementales des citoyens, afin que la décision relative à l'autorisation du projet profite d'un éclairage plus complet.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que l'information transmise aux gens soit la plus appropriée afin de s'assurer une participation de qualité de la part du public.

> Bien que l'expérience du passé force les Attikameks et les Montagnais à se montrer prudents dans leur participation à un processus contrôlé de bout en bout par des non-autochtones, le Conseil Attikamek-Montagnais a accepté de jouer le jeu des audiences publiques pour bien faire connaître sa position concernant un premier projet de développement sur le territoire revendiqué.
>
> Étant donné les réticences d'Hydro-Québec à donner des réponses claires, nettes et précises lors de la première partie des audiences, le Conseil Attikamek-Montagnais ne peut se montrer très satisfait du déroulement de ces dernières à date (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 3).
>
> Nous croyons bien avoir démontré avec preuves à l'appui que la société d'État n'a pas rempli de façon satisfaisante les

exigences de la Loi sur l'environnement. Dans ces circonstances nous pouvons nous demander comment il se fait qu'un rapport d'impact comportant autant de lacunes importantes ait pu recevoir un avis positif de conformité de la part du ministère de l'Environnement du Québec (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 32).

7.1.3 Le rapport d'analyse environnementale

En vertu de l'article 6g de la Loi, le ministre de l'Environnement doit rendre publics les rapports d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans les soixante (60) jours après leur réception. Cependant, dans le cas du rapport d'analyse environnementale du ministère de l'Environnement, rien n'est prévu à cette fin dans la loi ou le règlement général.

Il serait intéressant que le ministère de l'Environnement, en tant que spécialiste préposé à la révision technique de l'étude d'impact et en tant que protecteur de l'environnement, informe les citoyens de son analyse et de ses prises de position dans ce dossier afin d'assurer une plus grande transparence dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

7.2 Le processus d'étude et de réalisation d'Hydro-Québec

Le processus d'étude et de réalisation d'Hydro-Québec se subdivise en six étapes: l'évaluation sommaire, le premier décret gouvernemental, les études d'avant-projet, la consultation des publics, le deuxième décret gouvernemental et la réalisation du projet.

7.2.1 Les dimensions environnementales du projet

La commission a cherché à savoir à quelle étape de son processus d'étude et de réalisation, Hydro-Québec s'est préoccupée des dimen-

sions environnementales pour le choix de la solution à retenir. La réponse fournie en audience publique par les représentants d'Hydro-Québec indiquait qu'elles étaient intégrées au processus à toutes les phases d'étude tout au long du projet. Cependant, on peut se demander si cette considération envers l'environnement se fait de façon uniforme pour les diverses options retrouvées dans l'étude d'avant-projet et pour la solution retenue. Selon un document déposé par Hydro-Québec durant l'audience publique concernant la description du processus suivi jusqu'à maintenant dans le projet du lac Robertson, il semble que lors de l'étape de l'évaluation sommaire seulement, une évaluation technique et économique sommaire ait été réalisée pour permettre de faire le choix de la solution à retenir, l'évaluation environnementale ayant été négligée. Toujours selon ce document, à l'étape des études d'avant-projet, les dimensions environnementales n'ont été étudiées que pour la solution retenue et ses variantes. D'ailleurs, dans l'étude d'avant-projet, déposée le 30 avril 1984 au ministre de l'Environnement par Hydro-Québec, aucune mention n'est faite des impacts environnementaux appréhendés pour l'option "prolongement de la ligne à 161 kV" ou pour l'option "augmentation de la puissance des centrales diesel", ce qui vient à l'encontre de sa propre politique de l'environnement.

Il est possible qu'Hydro-Québec fasse intervenir les dimensions environnementales dès la conception de ses projets mais il semble qu'on se soit limité dans l'évaluation des impacts sur l'environnement à la solution retenue et à ses variantes. Cette attitude ne permet certes pas d'identifier la solution de moindre impact environnemental (dans son sens large).

7.2.2 Le premier décret gouvernemental

Le premier décret du Gouvernement du Québec qu'a obtenu Hydro-Québec pour le projet du lac Robertson date du 7 octobre 1981 et l'autorise à procéder aux études d'avant-projet que requiert l'aménagement d'une centrale hydro-électrique de 30 MW au lac Robertson, et à acquérir par expropriation, les immeubles et droits réels de servitude permanents ou temporaires nécessaires à cette fin.

Dès cette étape, il semble qu'Hydro-Québec avait déjà arrêté son choix sur la solution à envisager pour répondre à la croissance de la demande en électricité prévue pour la Basse-Côte-Nord.

On peut dès lors s'interroger sur la motivation d'Hydro-Québec dans l'élaboration de différentes options pour répondre à la directive du ministre de l'Environnement.

7.2.3 Le programme de communication

La politique de communication d'Hydro-Québec reconnaît que les activités d'information et de consultation des publics sont des outils essentiels qui permettent à l'entreprise de tenir compte des besoins évolutifs et des attentes de la collectivité.

L'étape de l'information des différents publics intéressés par le projet du lac Robertson s'est déroulée du 31 octobre au 10 novembre 1983. Les rencontres d'information avaient pour objet: de présenter aux publics touchés par le projet les résultats des études techniques, économiques et environnementales effectuées pour la centrale, les lignes et les postes; d'expliquer les objets et les règles de la consultation; de répondre aux questions.

Cette étape était suivie d'une période de rencontres de consultation qui s'est terminée le 16 décembre 1983 et dont l'objectif était: de recevoir les avis, les commentaires et les suggestions de la population des villages et de tous les organismes intéressés, soit par écrit, soit verbalement; de répondre dans la mesure du possible aux questions posées lors des rencontres précédentes.

Il semble que ce programme de communication ait plutôt pris la forme d'une campagne d'information sur la solution retenue par Hydro-Québec, où l'objectif était de fournir et d'obtenir des renseignements. Par exemple, Hydro-Québec a exclu de son programme de communication tout ce qui concernait les options.

On a informé la population qu'on avait retenu une option de centrale (Madame Ginette Truesdell, transcription de la séance du 15 janvier 1985, volume 8, p. 333).

Quand on a fait la consultation, on a présenté strictement l'option 21 MW centrale hydro-électrique (Monsieur Paul Gremeaux, transcription de la séance du 12 janvier 1985, volume 5, p. 130).

Cette perspective est pourtant contraire à la politique environnementale d'Hydro-Québec qui affirme, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, que la participation des publics constitue l'un des moyens efficaces pour mieux définir les options possibles.

La consultation d'Hydro-Québec aurait dû s'effectuer plus en amont dans son processus d'étude du projet. De plus, on n'a pas consulté les gens au sujet de leurs besoins, leur perception et leur satisfaction à l'endroit de la situation actuelle. On ne leur a pas présenté non plus les autres options au projet. En excluant ces éléments de sa consultation, Hydro-Québec a perdu une bonne occasion de faire participer une population éloignée et isolée au processus de décision d'un projet qui la concerne au premier plan, ce qui est pourtant prévu dans sa politique de l'environnement (principe 5). On aurait ainsi permis aux gens de la Basse-Côte-Nord d'exprimer leurs vues sur leur avenir et de cette manière leur accorder un certain contrôle sur le développement de leur région.

Bien que la perception de la commission soit à l'effet qu'une partie de la population de la Basse-Cote-Nord soit en faveur de tout projet qui amènerait des retombées économiques dans la région, certains semblent se préoccuper d'une façon différente de l'avenir de leur coin de pays.

Après que le projet sera bâti, la Côte sera affectée à tout jamais, ne sera plus jamais la même (Monsieur Deitrich Kandler, transcription de la séance du 6 février 1985, vol. 1, p. 35).

> Il y a anguille sous roche. H.-Q. nous cache quelque chose (...) Est-ce que le Lac Robertson est la première phase d'un projet de grande envergure qui comprendra toutes les autres rivières de la Côte-Nord? En fait, rien de tel qu'une mini-centrale pour nous faire avaler les maxi-centrales à venir (39, p. 7).

> Nous sommes dans une période de redéfinition de toute notre structure économique et administrative (...) nous ne sommes pas une municipalité comme les autres, nous ne sommes pas une région comme les autres au Québec. On espère que vous le ferez savoir à Hydro-Québec (39, pp. 8-9).

> Maintenant, avec les projets de Hydro-Québec, qui va réellement occuper le territoire? (39, p. 10)

De plus, dans son programme de communication, Hydro-Québec a insisté sur les retombées socio-économiques de son projet en taisant les impacts sociaux et culturels négatifs appréhendés dans la réalisation du projet sur les populations de la Basse-Côte-Nord. Ces impacts sociaux et culturels ont été décrits dans la réponse d'Hydro-Québec (21 décembre 1984) à la question 13 du ministère de l'Environnement ainsi qu'en audience publique par madame France Levert lors de la séance du 10 janvier 1985 (volume 4 des transcriptions, pp. 19 à 21).

Dans son cahier de consultation, Hydro-Québec parle d'études de surveillance de l'évolution de la végétation et de la faune dans le réservoir et sur ses rives mais on n'y retrouve aucune donnée sur le suivi environnemental du milieu humain. Pourtant, lors de l'audience publique, les représentants d'Hydro-Québec assuraient la commission qu'un programme de suivi environnemental pour les phases de construction et d'exploitation couvrant les milieux naturel et humain était prévu et, concernant les mesures de mitigation à élaborer pour atténuer ces impacts socio-culturels, ils déclaraient:

> (...)on va rencontrer les chefs de villages de la Basse-Côte-Nord, on va essayer d'élaborer ensemble une façon

de contrôler ces effets-là (Monsieur Robert Abdallah, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 4, p. 16).

(...) ça peut prendre différentes formes et ça implique nécessairement la participation des résidents de la Basse-Côte-Nord (Madame France Levert, transcription de la séance du 10 janvier 1985, vol. 4, p. 24).

Pourquoi ne pas entamer cette discussion avec les gens de la Basse-Côte-Nord au moment des rencontres d'information et de consultation?

Hydro-Québec peut-elle avoir craint de soulever des questions ou des opinions qui auraient pu nuire à l'acceptation du projet par les gens, comme le démontrent un peu certains commentaires recueillis par monsieur Jean Morisset du département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, en août 1981, de Harrington-Harbour jusqu'à Blanc-Sablon, pour le compte d'Hydro-Québec, dont nous ne citerons que les deux exemples suivants:

Selon ce que vous dites, Hydro-Québec va nous installer un beau petit camp de 200-250 hommes à la porte de La Tabatière et de Saint-Augustin "all french-speaking male" - qui vont travailler quinze heures par jour puis ensuite faire leur prière et aller au lit... et recommencer ensuite la même chose le lendemain sans arrêt? Ce sera quoi votre "cité ouvrière?" Une prison entourée de gardiens ou un chafaud à poissons? Je n'en crois rien. Et vous tous qui m'écoutez, vos filles auront 15-18 ans quand cette meute de travailleurs rappliquera sur le village le samedi soir (39).

Bref, votre projet va créer un nouveau village, temporaire peut-être, mais plus important que beaucoup des villages de la Côte (population, revenus, etc.). Et cela, les gens ne s'en rendent pas encore compte (...) (39).

Hydro-Québec aurait pu profiter de son programme de communication pour amorcer la discussion qu'elle veut entreprendre avec la population allogène et montagnaise de la Basse-Côte-Nord.

Les activités de communication d'Hydro-Québec semblent avoir eu pour but de permettre au promoteur de se doter d'une tribune pour faire la promotion de son projet plutôt que de servir de mécanisme pour bonifier ou remettre en question certains aspects de son projet.

> Le grand rituel de la consultation ressemble plutôt à une opération publicitaire en ce sens qu'il s'agit davantage de vendre un produit déjà conçu que de concevoir un produit qui conviendrait à un marché particulier (annexe 3).

A cause de la nature des informations divulguées par Hydro-Québec et de la façon dont elle a informé la population de la Basse-Côte-Nord, il était difficile pour cette dernière de se faire une opinion juste du projet.

> On peut affirmer avec une probabilité élevée, sans pouvoir le prouver, qu'il y aurait eu plus d'intervenants auprès du Bureau des audiences publiques si le projet n'avait pas déjà été conçu comme un fait accompli par beaucoup de personnes et si Hydro-Québec avait fait plus de communication et de consultation sur les autres alternatives (options, sites, variantes, autres technologies, et combinaisons des sus-mentionnés (Mémoire des procureurs de madame et de monsieur Engel, p. 4).

Il est aussi à noter que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a eu quelques difficultés dans l'accomplissement de son mandat d'information du public, étant donné l'éloignement et l'isolement des communautés touchées par le projet et la différence entre les langues d'expression de la majorité des gens de la Basse-Côte-Nord et celle de l'étude d'impact.

CHAPITRE 8 - LES CONSTATATIONS ET LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

8.1 Les points de vue des participants

Les conclusions des intervenants qui ont participé à l'examen et à l'évaluation du projet se situaient de la façon suivante. Le directeur du Centre de santé de la Basse-Côte-Nord, monsieur Jean Moyen, a appuyé le projet parce que celui-ci apporte, selon lui, l'énergie nécessaire pour répondre aux besoins futurs d'un développement industriel, tout en permettant de se départir des problèmes de qualité de l'air et de bruits causés par des centrales diesel. De son côté, la municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent insiste sur les avantages des retombées économiques, sur l'entrée de technologies nouvelles sur la Basse-Côte-Nord et sur la diminution des risques que crée la présence de réservoirs de pétrole.

Le Conseil Attikamek-Montagnais et la bande de Saint-Augustin ainsi que plusieurs Montagnais à titre individuel affirment la non-urgence de l'intervention d'Hydro-Québec et s'opposent au projet à cause de ses impacts sur leur communauté, de même qu'à la réalisation physique de tout projet, tant que les Montagnais ne seront pas parvenus à une entente avec le gouvernement du Québec concernant leurs revendications territoriales.

Les autres participants de la Basse-Côte-Nord, comme de l'extérieur, ont exprimé les points de vue suivants: Monsieur Jeansonne, de Saint-Augustin se prononce en faveur du projet, bien qu'il s'interroge sur plusieurs impacts qu'il juge négatifs, comme la pression sur les services existants et les impacts sociaux. Monsieur Kandler, également résidant de Saint-Augustin, conclut que le projet lui semble inacceptable, surtout parce qu'il compromet l'intégrité esthétique et naturelle du territoire, que les postes à proximité des agglomérations pourraient représenter certains dangers, que l'alimentation énergétique de Saint-Augustin serait moins fiable, la nouvelle solution nécessitant un transport d'énergie sur une distance d'environ 45 km; et enfin qu'il n'y aurait plus qu'un employé permanent pour Hydro-Québec à Saint-Augustin.

Monsieur et madame Engel, propriétaires de la pourvoierie Kécarpoui, dans leur mémoire, présenté par Me Weigel, refusent le projet, pour de multiples raisons. Ils considèrent que le promoteur n'a pas suffisamment justifié son projet, que plusieurs solutions de rechange possibles n'ont pas été analysées, que les retombées économiques sont peut-être moindres qu'il n'y paraît, et que l'intégrité naturelle des lieux serait compromise.

Pour sa part, monsieur André Mathieu remet en cause le projet en s'interrogeant sur sa justification et son coût. Il met l'accent sur la recherche d'autres solutions, particulièrement sur les possibilités d'économies d'énergie. Selon lui, le processus de consultation d'Hydro-Québec fut superficiel, en ce sens que les sujets vraiment controversés et fondamentaux n'ont pas été discutés.

Madame Zimmermann du groupe Action verte a, dans une perspective de solutions relevant des technologies nouvelles, exploré les possibilités d'installer des petites éoliennes sur la Basse-Côte-Nord afin de diminuer les impacts sur l'environnement et sur les communautés montagnaises. Enfin, la SVP a demandé un moratoire de deux (2) ans sur le projet de centrale au lac Robertson, qu'elle trouve par ailleurs injustifié aux plans de la demande et des coûts, afin qu'un débat public puisse profiter à l'élaboration d'une politique énergétique qui encadrerait tout projet d'alimentation électrique, notamment sur la Basse-Côte-Nord, et qui encadrerait la recherche de diverses solutions appropriées.

8.2 Les analyses des experts

La commission a retenu les services d'experts pour analyser de façon plus approfondie quelques éléments qui lui apparaissaient comme étant les plus pertinents pour la compréhension du dossier. Monsieur André Lemelin, économiste de l'INRS-Urbanisation, traite dans l'annexe 2 de l'évaluation de la demande, de certains points de l'analyse économique et du coût financier et social du report d'une décision sur le projet. Monsieur Brian White, ingénieur consultant en ligne de transport, nous renseigne sur les possibilités de surmonter les difficultés techniques associées à l'option raccordement au réseau (Annexe 4). Le Centre

de recherche et d'analyse en sciences humaines, spécialisé dans l'étude anthropologique des petites communautés, évalue les méthodologies utilisées pour connaître les impacts de projets similaires sur des petites communautés et évoque des impacts potentiels (Annexe 3).

8.2.1 L'analyse économique

De l'annexe économique, nous dégageons en guise de conclusion un certain nombre d'éléments importants pour la décison. Monsieur Lemelin met en lumière les limites inhérentes au modèle mathématique utilisé par Hydro-Québec pour évaluer la croissance de la demande. Il lui apparaît que ce n'est pas un instrument suffisamment valable pour servir de base à un investissement de l'ordre de cent cinquante millions de dollars.

Selon son analyse, en tenant compte des données démographiques et de l'évaluation du rattrapage, il lui semble que la croissance de la demande devrait probablement être révisée à la baisse, ce qui l'amène à conclure au caractère de non-urgence de l'intervention qu'Hydro-Québec devrait faire pour répondre aux besoins. Il confirme ainsi les affirmations à ce sujet du Conseil Attikamek-Montagnais et de ses consultants.

En examinant différents paramètres qui ont servi à la comparaison financière entre les trois options, l'expert souligne quelques faits saillants. Un coût de 10,68 millions est imputé à l'option raccordement (ligne à 161 kV sur 400 kilomètres) pour représenter le manque à gagner de l'exportation chez nos voisins du Sud de quelques mégawatts de cette énergie. Hydro-Québec n'a pas fourni l'information nécessaire pour apprécier la justesse de son évaluation de ce coût. Mais les renseignements disponibles laissent croire que des éléments arbitraires sont intervenus dans cette évaluation et que ce coût pourrait bien avoir été exagéré.

Si Hydro-Québec avait choisi un taux d'actualisation, incluant l'inflation, de 18,5% au lieu de 14,5%, cela aurait favorisé les dépenses futures et avantagé légèrement la solution des centrales diesel.

Si on devait assister à une croissance légère de la demande alliée à un prix faible du carburant, cette situation abaisserait la "rentabilité" financière des options centrale hydro-électrique et ligne de raccordement au réseau. Monsieur Lemelin rappelle que, plus la rentabilité du projet est faible, plus le poids des impacts environnementaux devient important.

L'économiste a également discuté du coût financier et social du report de la décison concernant le projet de centrale au lac Robertson. Cet examen était exigé, non seulement à cause de la décision d'Hydro-Québec de reporter d'une année l'entrée en service de la centrale, si bien sûr le gouvernement l'autorisait, mais également à cause de la nécessité d'un report si l'on veut étudier d'une manière plus approfondie certains éléments du dossier, préalablement à une décision définitive. Sa conclusion est à l'effet qu'il s'agirait d'un coût réel si le projet devait être exactement le même après révision. Au contraire, il s'agirait d'un investissement si la réévaluation amenait une solution plus rentable financièrement que la construction d'une centrale hydro-électrique de 21 mégawatts et/ou une nouvelle solution de moindre impact sur l'environnement et comprenant des meilleures mesures pour atténuer les impacts sur les écosystèmes et sur les communautés humaines.

Or, l'option centrale hydro-électrique est une décision irréversible. Sa valeur réelle repose donc sur la fiabilité des prévisions de la demande et des coûts futurs du pétrole, sur l'évaluation des impacts et sur l'efficacité des mesures de mitigation.

Monsieur Lemelin conclut donc à l'utilité d'un moratoire qui permettrait de mieux évaluer la demande énergétique et à partir de cette nouvelle définition des besoins, de compléter les comparaisons d'options ou les combinaisons d'options. Nous notons qu'en cas d'urgence imprévue, un groupe diesel s'installe, selon Hydro-Québec, en trois mois environ.

8.2.2 L'analyse technique de la ligne à 161 kV

Monsieur White, ingénieur électricien, a donné un avis préliminaire sur les problèmes techniques de la ligne à 161 kV, s'appuyant sur des données qu'il estime incomplètes et sujettes à des compléments ultérieurs (annexe 4).

Monsieur White reconnaît les problèmes de survoltage d'une ligne à 161 kV dont la longueur peut atteindre 800 km. Tout en admettant qu'une ligne à 161 kV est suffisante pour la quantité d'énergie à transmettre, il estime qu'une ligne à 220 kV serait susceptible de mieux régler les problèmes identifiés. Ce changement de voltage impliquerait des coûts additionnels imputables aux fils et aux conducteurs de l'ordre de cinq à dix mille dollars au mille linéaire. Par contre, il y aurait moins de perte d'énergie avec une ligne à 220 kV; on recouvrerait ainsi une partie des coûts.

8.2.3 L'analyse des impacts sociaux et culturels

Les anthropologues du Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines ont apporté dans l'annexe 3 une critique fondamentale de l'approche retenue par les promoteurs en général et en particulier par Hydro-Québec pour évaluer les impacts sociaux et culturels de projets sur des milieux humains.

Les études habituelles s'appuient particulièrement sur un ensemble de données statistiques disponibles et évaluées à travers le prisme d'une conception du développement élaborée à l'extérieur de la région où doit se réaliser le projet.

Avec cette approche, les responsables de l'étude n'obtiennent pas une vision dynamique de l'intérieur de la société et la définition que les membres font de leur qualité de vie et du type de développement désiré.

L'identification des impacts, quand elle est faite, revêt alors un caractère artificiel et n'offre aucune indication sur la pertinence des mesures d'insertion, ni même sur la valeur des "retombées économiques".

Les spécialistes ajoutent que les actions du promoteur, au chapitre de la consultation, ont visé à informer les populations de l'extérieur plutôt qu'à obtenir une meilleure connaissance du milieu. De plus, le promoteur a eu recours à la technique du questionnaire écrit pour obtenir des informations auxquelles on ne peut avoir avis que par la collecte d'observation et l'analyse des idées, des habitudes, des activités quotidiennes, des réseaux d'échanges, etc. Selon eux, l'enquête de terrain en sciences humaines est une méthode de plus en plus préconisée par les organismes internationaux comme l'Agence Canadienne de Développement International, préoccupés par l'urgence de mieux connaître le milieu humain.

Les anthropologues insistent sur la nécessité de ces études, sur leur faisabilité et plaident pour que, dans les études d'impact, on leur accorde au moins autant d'importance qu'aux études sur la flore, la faune, voire qu'aux études archéologiques. Ils insistent aussi pour qu'on donne aux populations concernées la place qu'elles devraient avoir dans la planification de leur avenir et l'aménagement de leur environnement.

8.3 Une question connexe: les revendications territoriales

Nous avons présenté dans l'annexe 1 les liens que les Montagnais tissent entre leurs revendications territoriales et le projet de centrale du lac Robertson-Mistawashaunipi. Dans le cadre des négociations avec le gouvernement, les Montagnais demandent qu'il n'y ait pas de réalisation physique de projet avant qu'une entente ne soit intervenue.

Au-delà du contexte des négociations sur les droits territoriaux, les Montagnais craignent que le projet de centrale au lac Robertson ne représente que le début d'une série d'interventions pour harnacher les

rivières de la Basse-Côte-Nord d'ici quelques décades pour les besoins du Québec comme pour l'exportation vers les états du Sud. Les impacts sociaux et culturels, sans mesures de protection suffisantes, risqueraient à moyen terme d'être déterminants pour l'avenir de ces communautés.

L'argumentation du Conseil Attikamek-Montagnais s'appuie sur l'expérience passée pour conclure que leurs communautés ont subi des impacts négatifs de natures diverses, et qu'en contrepartie les retombées positives en termes d'emplois, de revenus accrus, d'électrification ont été plus limitées que prévues.

C'est pourquoi, sans s'opposer au projet et à un certain développement nécessitant des interventions sur le territoire, les Montagnais désirent pouvoir participer à ce développement et l'infléchir en fonction de leurs besoins, et déterminer entre autres des mesures d'insertion qui leur apparaissent adéquates.

Ces exigences risquent toutefois d'augmenter les tensions entre les diverses communautés de la Basse-Côte-Nord. Aussi nous apparaît-il souhaitable que l'on profite de l'occasion pour esquisser les conditions assurant des rapports intercommunautaires acceptables et respectueux des besoins de toutes les communautés.

8.4 L'apport des participants à l'évolution du dossier

Plusieurs organismes désirent participer à l'évolution du dossier. Il en va de même de la majorité des personnes qui sont venues à l'audience à titre individuel. La commission estime qu'il serait effectivement souhaitable que les autorités gouvernementales concernées et Hydro-Québec s'assurent de la participation des intéressés. Il faudrait également faire les efforts requis pour informer adéquatement et consulter les diverses populations de la Basse-Côte-Nord sur les suites à donner au projet.

Parmi les organismes du milieu que les démarches ultérieures devraient impliquer, mentionnons le Conseil Attikamek-Montagnais, le Conseil régional de développement de la Côte-Nord, la municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent et ses comités consultatifs, le Conseil d'administration et le personnel du Centre de santé, les représentants de la Sûreté du Québec, les leaders des communautés religieuses et divers organismes locaux et régionaux incluant la Fondation Québec-Labrador et la pourvoirie Kécarpoui. Dans le cas des organismes extérieurs à la région, rappelons que les organismes suivants ont participé à l'audience publique ou à l'enquête: le groupe Action verte, la Société pour vaincre la pollution et l'Assocation des biologistes du Québec.

Quant aux organismes gouvernementaux, la plupart des ministères invités dans la mission Payne de 1979 ont encore un intérêt réel dans la région, quoique les organismes suivants sont plus directement impliqués par l'actuel projet: le SAGMAI, le MER, le MENVIQ, le MAC, le MLCP, le MAM, le MAS, sans oublier évidemment Hydro-Québec.

8.5 Les conclusions de la commission

L'analyse que la commission a faite des points de vue des participants et du promoteur, et les conclusions auxquelles elle arrive s'appuient sur les données déposées à toutes les étapes de son mandat, sur l'étude des transcriptions et des mémoires et sur les analyses sectorielles produites par les experts qu'elle a retenus.

Au terme de son analyse, la commission n'est pas en mesure de conclure de façon tranchée que le projet devrait être autorisé tel que présenté, ni encore moins de préciser les modifications et les conditions permettant de le bonifier.

Nous ne pourrions conclure en effet que le projet devrait être refusé sur la seule base des impacts qu'il créerait même si ceux-ci, tout en étant difficiles à estimer, ne sont pas négligeables ou, du moins, sont, à notre avis, plus importants qu'Hydro-Québec le reconnaît.

Les impacts sociaux et culturels décrits dans ce rapport nous apparaissent plus déterminants que les impacts sur la faune, la flore, l'esthétique du paysage ainsi que les sites archéologiques. Nous avons exprimé la difficulté que nous ressentions à identifier dans l'étude d'Hydro-Québec les impacts, leur importance et la valeur des mesures de mitigation et de compensation. La critique de nos experts est sévère à cet égard. A partir des informations disponibles, nous avons convenu cependant que l'ensemble des impacts potentiels nous apparaissait avoir une importance relative, mais pas au point d'arrêter un projet dont la légitimité et la validité seraient bien établies.

Or, la commission ne saurait non plus conclure à une autorisation du projet actuel sans au préalable avoir vérifié le taux de croissance de la demande et l'examen de la meilleure option au plan financier et au plan de l'environnement. La justification du besoin n'est pas évidente et l'option retenue demeure discutable. La démonstration d'Hydro-Québec est loin d'être convaincante.

Cette condition nécessaire à la bonification du projet est possible puisque la commission a acquis la conviction, qu'il n'y a pas d'urgence d'intervenir et, qu'en conséquence, il devient faisable de compléter l'étude environnementale et, en particulier, de mieux identifier les impacts sur les communautés humaines et de mieux définir les mesures de mitigation et de compensation.

Il nous semble également que la communauté montagnaise comprendrait difficilement que la réalisation physique du projet débute sur le territoire avant que des protocoles d'entente ne soient intervenus ou esquissés avec le gouvernement du Québec.

C'est en tenant compte de ces constatations que la commission est désireuse d'offrir au Gouvernement des modalités en vue de bonifier le projet, par l'élaboration de conditions qui pourraient s'appliquer à toute option ou modification d'option éventuellement choisie.

Nous sommes conscients de deux écueils que nous présente la situation actuelle et qu'il faut éviter:

1. Recommencer le processus des études d'impacts suite à des modifications au projet initial; et

2. ne pas considérer et ne pas adopter des mesures de mitigation et de compensation, si l'option retenue portait sur un projet exclu du règlement sur les études d'impact.

Nous estimons en effet que les données déjà déposées, la tenue de la présente audience et les données nouvelles à recueillir dans le cadre que nous proposons seraient suffisantes pour la fixation éventuelle des conditions du décret d'autorisation. De la même manière, nous sommes également d'avis que ces conditions pourraient et devraient s'appliquer à tout projet modifié: par exemple, centrale de plus petite capacité, nouveaux groupes diesel, ligne à 220 kV.

En conséquence, la commission estime que le projet de centrale pourrait être autorisé en principe, mais que les modifications et les conditions contenues dans le décret ne pourraient être fixées qu'après la réalisation des travaux et des démarches que nous décrivons plus loin. La réalisation physique du projet sur le territoire ne pourrait débuter tant que ces modifications et conditions n'auraient pas été fixées par décret gouvernemental.

Il nous semble qu'un délai d'un an après l'autorisation de principe serait suffisant pour franchir ces étapes nécessaires. Ce délai recouvre en partie le report d'un an qu'Hydro-Québec a décidé de se donner pour la mise en service de la centrale si elle devait être autorisée.

NATURE ET PORTÉE DES TRAVAUX PROPOSÉS

1. Que le ministère de l'Énergie et des Ressources soit requis de constituer un comité ad hoc dont le mandat consisterait en:

   a) la réévaluation de la croissance de la demande par des méthodes s'inspirant des suggestions contenues dans l'annexe économique;

   b) l'analyse de l'effet sur cette croissance d'un programme d'économie d'énergie et de stimulants à la conversion du chauffage électrique au chauffage au bois;

   c) l'étude de la possibilité d'intervenir sur la demande de pointe par des techniques de délestage sélectif. Cette réévaluation devrait permettre de situer l'année où la demande est susceptible de dépasser la capacité utile du réseau actuel.

S'il s'avérait que la croissance soit moins forte que prévue et que la nécessité d'augmenter la capacité de production soit fortement décalée dans le temps, le mandat du comité consisterait également en:

d) l'évaluation, au plan technique et financier de plusieurs options, y compris celle d'une centrale hydro-électrique de plus petite capacité.

Ce comité pourrait comprendre en plus des officiers du MER, des représentants d'Hydro-Québec et des délégués d'organismes du milieu et de l'extérieur parmi ceux qui ont été identifiés précédemment.

2. Que le ministère de l'Environnement soit requis de créer un comité ad hoc dont les travaux réalisés parallèlement au précédent comité consisteraient à:

a) procéder, de façon rigoureuse et précise, à l'identification et à l'évaluation des impacts et à l'élaboration des mesures de mitigation et de compensation, en tenant compte des commentaires contenus dans ce rapport;

b) identifier plus spécifiquement les impacts portant sur le milieu biophysique ainsi que sur les communautés allogènes et montagnaises, en prenant en considération les situations créées par la présence d'un ou de plusieurs chantiers de construction;

c) déterminer le devis des études à entreprendre pour peaufiner l'étude des impacts sociaux et culturels; les études entreprises durant la première année, pourraient se continuer de façon utile, même après l'émission du deuxième décret, en autant que les règles d'intégration des conclusions de ces études soient déterminées auparavant;

d) élaborer, quant aux politiques d'emploi de la main-d'oeuvre locale, les mesures utiles aux communautés allogènes et amérindiennes, mesures qui s'harmoniseraient le mieux avec les situations économique, sociale et culturelle de la Basse-Côte-Nord;

e) utiliser la connaissance des impacts environnementaux pour l'évaluation des options dans le but de déceler les options de moindre impact;

f) élaborer des mesures de mitigation et de compensation qui, mutatis mutandis, pourraient s'appliquer à toutes les options qui comprennent la présence de chantiers et d'ouvrages permanents ou temporaires.

Ce comité devrait comprendre, en plus des officiers du ministère de l'Environnement, des représentants d'Hydro-Québec, du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit, du ministère des Affaires culturelles, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, du ministère des Affaires municipales et des représentants d'organismes du milieu et de l'extérieur identifiés précédemment.

3. Qu'à mi-chemin de leur mandat, les comités prennent conjointement les moyens, dans la mesure du possible, avec l'aide des organismes du milieu et de l'extérieur, d'informer la population autochtone et allogène de la Basse-Côte-Nord sur les nouvelles données et propositions et obtenir leurs réactions et suggestions (sur les options, les impacts et les mesures de mitigation et de compensation).

4. Que les deux comités soient requis de remettre un rapport de leurs conclusions et de leurs recommandations au Gouvernement, au plus tard 12 mois après en avoir reçu le mandat par décret gouvernemental. Ces recommandations devraient servir de base à l'élaboration des modifications et des conditions finales qui compléteraient les conditions d'autorisation du projet. Ces rapports devraient être rendus publics au moment de leur dépôt, afin que tous les intéressés puissent suivre l'évolution du dossier et y participer.

Si une entente générale sur les droits territoriaux n'était pas arrivée à terme en temps utile pour la suite du dossier, il serait éminemment souhaitable que, par l'intermédiaire du SAGMAI, soient élaborés les principes d'une convention d'entente (entre le Gouvernement du Québec et la communauté montagnaise), spécifique à une intervention physique d'Hydro-Québec sur le territoire de la Basse-Côte-Nord (ligne, centrales, etc.), afin de répondre aux besoins énergétiques réels des Bas-Côtiers.

Il aurait été apparemment plus facile de conclure, soit à l'autorisation pure et simple du projet soit à son rejet, sans essayer d'élaborer un ensemble complexe de conditions afin d'améliorer un projet qui, sans être dépourvu de mérites, comporte des lacunes évidentes. L'efficacité des conditions repose sur la participation de toutes les parties et s'appuie sur une vision optimiste, certains diront naïve, de la dynamique entre les populations et les organismes de l'État. Il nous est apparu au contraire que c'était en l'occurrence la seule voie susceptible de répondre adéquatement aux divers besoins des populations de la Basse-Côte-Nord et de tenir compte des caractéristiques particulières de ce milieu.

Fait à Montréal le 7 mai 1985.

Peter Jacobs

Florent Poirier

Luc Ouimet

Annexes

Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Rapport d'enquête
et d'audience publique

Annexes
Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (lac Robertson)

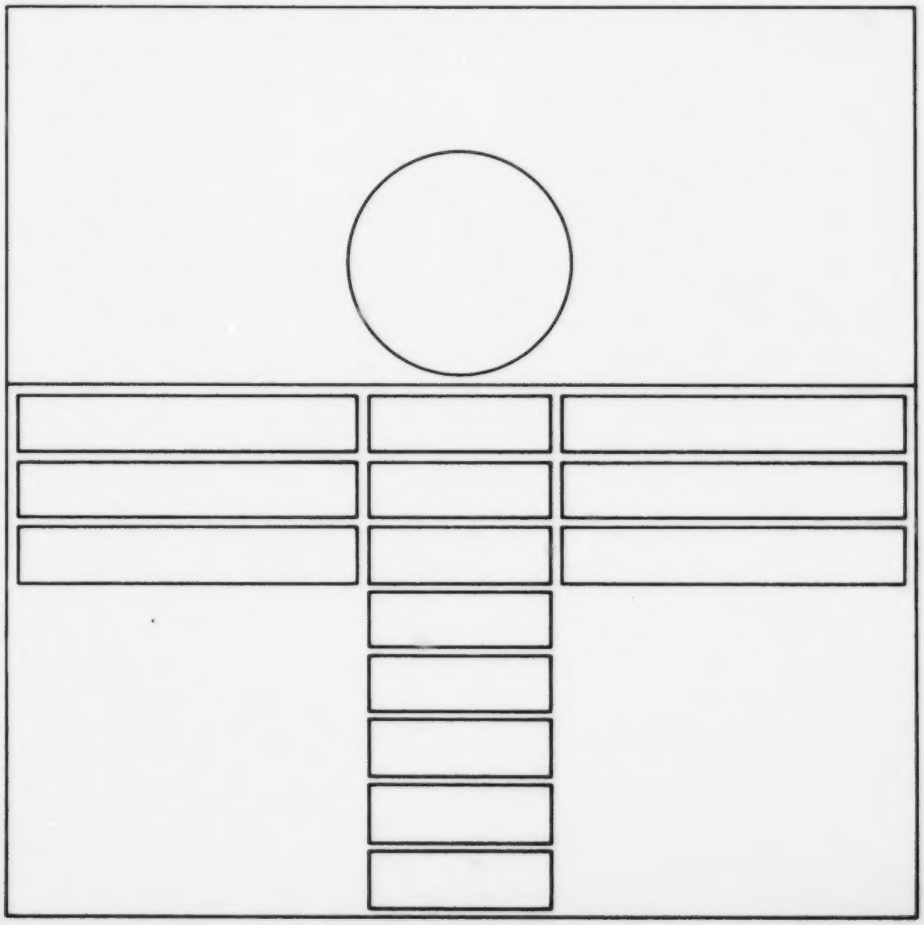

PROJET DE CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE
SUR LA BASSE-CÔTE-NORD
(LAC ROBERTSON)

ANNEXES

ANNEXE 1 - Les revendications territoriales et l'étude du projet de centrale hydro-électrique

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES MONTAGNAIS ET L'ÉTUDE DU PROJET DE CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE DU LAC ROBERTSON-MISTAWASHAUNIPI

1- Le contexte général des revendications

Il n'est pas dans le mandat de la commission d'étudier le problème des revendications territoriales des Montagnais et leurs négociations avec les gouvernements. Cependant, le contexte général de ces revendications et des expériences passées des Attikameks et des Montagnais présente une toile de fond qui aide à comprendre leurs aspirations et l'analyse que ces communautés font de ce projet et de projets semblables. Aussi nous est-il apparu utile pour tous les intéressés de présenter dans une annexe les principaux éléments de ces questions connexes.

Il est évident que la question des revendications territoriales doit être abordée entre les parties concernées. Le Conseil Attikamek-Montagnais l'a reconnu dans sa requête d'audience (p. 11):

> Sur le plan politique, soit celui qu'Hydro-Québec dit ne pas vouloir aborder dans son rapport, nous ferons part de nos représentations directement au gouvernement en temps et lieu.

et l'a réitéré à la fin de son témoignage devant la commission:

> Nous reconnaissons le gouvernement du Québec, c'est lui le patron ici. Je ne pense pas que ce soit l'Hydro qui soit le patron de la province...Nous n'avons pas l'intention d'aller nous asseoir avec le subalterne, nous voulons nous asseoir avec le patron. (Monsieur Edmond Malec, transcription de la séance du 7 février 1985, vol. 3, p. 88).

2- L'analyse des Montagnais du projet de centrale

Le Conseil Attikamek-Montagnais, dans son mémoire, nous précise que c'est à la demande de diverses communautés montagnaises de la Basse-Côte-Nord qu'il a été amené à analyser en profondeur le projet de centrale, parce que les gens sont préoccupés par les effets écologiques autant que par les effets économiques, sociaux et culturels, et ce, pendant et après la période de construction de la centrale et des lignes de transmission du projet. Ces craintes sont d'autant plus importantes, que les Montagnais relient le projet de centrale à l'ensemble du développement des ressources de la Basse-Côte-Nord.

Après avoir énuméré tous les projets d'harnachement à l'étude, le Conseil Attikamek-Montagnais ajoutait aux pages 14 et 15 de son mémoire que:

> Hydro-Québec garde dans ses tiroirs des projets d'aménagement qu'elle sortira lorsque la conjoncture économique sera propice (...) C'est pourquoi nous ne pouvons considérer ce projet comme un cas isolé de petite centrale peu dommageable pour l'environnement et pour les populations. Nous tenons donc à resituer ce projet dans son cadre général: celui du développement des ressources naturelles sises sur nos terres par un promoteur qui nous est étranger.

Enfin, mentionnons que les inquiétudes des Montagnais ne portent pas seulement sur un horizon à court terme; les projets qui surgiraient dans vingt, trente ou cinquante ans les préoccupent autant. C'est pourquoi ils affirment, dans leur mémoire:

> Il faut penser à l'avenir de nos enfants car ce n'est pas Hydro-Québec qui s'en occupera (p. 41).

> Si nos ancêtres n'avaient pas pris soin du territoire que nous resterait-il maintenant? et si nous les laissons détériorer, que restera-t-il à nos enfants? (p. 40).

Le mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais précise que le développement n'est pas sans affecter les communautés montagnaises.

> Les leçons du passé incitent aussi à penser que cette première réalisation d'Hydro-Québec en territoire de la Basse-Côte-Nord devrait être suivie de plusieurs autres, comme ce fut le cas en Mauricie, au Saguenay Lac St-Jean et sur la Haute-Côte-Nord...permettent d'appréhender qu'une fois encore le développement des ressources hydrauliques sises sur leurs territoires se fera aux dépens des premiers occupants du sol. (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 2).

Cette évaluation selon laquelle les Montagnais ne retireraient aucun avantage, mais plutôt plusieurs impacts négatifs, s'applique également au projet spécifique de la centrale au lac Robertson ou Mistawashaunipi:

> Contrairement à ce que prétend l'Hydro, les Montagnais ne pourront pas obtenir d'emplois dans le cadre de ce projet puisque le règlement sur le placement des salariés de la construction les exclut de la définition d'un "endroit isolé", comme le confirme l'Office de la Construction du Québec dans sa lettre du 7 décembre 1984, à l'Hydro-Québec. (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 23).

Le Conseil Attikamek-Montagnais estime que l'importance des impacts sociaux potentiels risque d'être plus grande que ne le juge Hydro-Québec.

> Quant aux impacts sociaux sur les communautés avoisinant les chantiers de construction ou situées le long de la ligne de transmission, Hydro-Québec estime qu'ils seront limités sans toutefois disposer de données précises sur

> les milieux récepteurs montagnais ou blancs ni de données comparatives provenant d'expériences similaires vécues sur d'autres chantiers de construction tels ceux de la Baie-James (...) Sans justification apparente Hydro pense que les impacts sociaux seront à peu près les mêmes chez les montagnais que sur la population blanche. Or, à St-Augustin, la communauté montagnaise est beaucoup plus petite et potentiellement plus vulnérable aux impacts négatifs de la présence de plusieurs personnes "étrangères" (...) (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 27).

C'est pourquoi le Conseil Attikamek-Montagnais juge insuffisante la seule mesure prise par Hydro-Québec pour pallier aux impacts sociaux, soit l'engagement d'un agent de liaison chargé de l'information et du suivi des mesures de mitigation au cours des travaux de construction, tant chez les Blancs que chez les Montagnais. Ils sont de plus sceptiques sur les mesures de compensation:

> Les modalités de répartition de cette somme demeurent très floues. Tout dépendrait du nombre et des types de projets proposés par des instances officielles du milieu. Les Montagnais seraient éligibles à ce montant de compensation mais on ne sait pas sur quelle base et dans quelle proportion, ni si les compensations seraient applicables aux activités traditionnelles. (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 31).

3- Les revendications territoriales comme moyen d'infléchir le développement

Les liens entre les revendications territoriales et l'analyse du projet commencent à s'établir dans les citations qui suivent:

> Nos ancêtres ont nommé chaque endroit et nous utilisons toujours ces mêmes appellations. Ils y ont aménagé des sentiers que nous utilisons encore...Nous connaissons la valeur de nos richesses. MISTAWASHAUNIPI a plus de valeur sans barrage qu'avec un barrage... Le gouvernement devrait comprendre que les activités de l'Indien sur le territoire ne sont pas du sport ni un jeu...Quand le barrage sera construit, où sera le droit de l'Indien? Sous l'eau. Seuls les millions semblent compter et tous le reste est insignifiant. Nous pensons au contraire que la région de MISTAWASHAUNIPI ne devrait pas être gaspillée (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, pp. 40, 41).

Les Montagnais évaluent donc de façon négative les impacts appréhendés du développement des ressources sur leur communauté et leur culture et souhaitent avoir les moyens d'infléchir ce développement en fonction de leur intérêt, de leur identité, et de leur survie. Cette problématique a été décrite dans le document de consultation de l'Office de planification du Québec.

> Pour assurer la survie de la culture, les Amérindiens revendiqueront un plus grand contrôle de leur destinée et une certaine rétrocession de leur territoire. L'accroissement des revenus personnels (emplois dans l'industrie) ou communautaires (ventes de produits d'artisanat) est en mesure de procurer aux Amérindiens une plus grande autonomie financière qui pourrait, à son tour, protéger leur mode de vie particulier. Mais à mesure que se développeront les contacts entre les différents milieux culturels, l'influence

> des valeurs de la société industrielle s'accentuera et pourra compromettre leur survie en tant qu'entité distincte. Le phénomène d'aculturation et l'affaiblissement de leur structure sociale seront difficiles à enrayer. (Orientation de développement de la Côte-Nord, O.P.D.Q., 1979, p. 18).

De son côté, la Société d'aménagement général de l'environnement (39) affirme, dans un document intitulé "Impact et problématique" et produit pour Hydro-Québec, à la page 25:

> L'impact de la venue du Québec sur la Basse-Côte-Nord risque de passer par Hydro-Québec plutôt que par le Gouvernement du Québec. Et c'est toute la structure sociale et géographique de la Basse-Côte-Nord qui risque d'être complètement transformée par H.-Q.

Ces impacts potentiels sur les communautés montagnaises constituent des risques réels. Comme le souligne l'annexe 3 sur les réalités socio-culturelles, ces risques, présents à des degrés divers, touchent également les communautés allogènes de la Basse-Côte-Nord.

Les anthropologues du Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines soulignent que les impacts du projet peuvent se répercuter sur l'ensemble de la dynamique sociale des groupes humains. L'évaluation de ces impacts ne peut se faire en l'absence d'une connaissance interne de la culture même. Si cela est vrai pour toutes les communautés, petites, isolées de la Basse-Côte-Nord, l'importance en est encore plus grande dans le cas des communautés montagnaises. On comprend alors que ces dernières désirent obtenir les moyens de définir leur avenir. Loin de s'opposer au progrès et au développement, elles veulent y participer de façon active et efficace dans le cadre de certains droits reconnus.

4- L'apparent dilemme des Montagnais concernant la suite du projet

Les représentants des Montagnais s'opposent, d'une part, à la réalisation physique du projet tant que les négociations avec le Gouvernement du Québec sur les revendications territoriales ne seront pas arrivées à terme et souhaitent, d'autre part, participer à l'évolution du projet d'Hydro-Québec.

En effet, ils ont rappelé le principe numéro 5, faisant partie de onze (11) principes fondamentaux devant servir de base aux négociations territoriales, qui se lit comme suit:

> Nous nous opposons à tout nouveau projet d'exploitation des ressources de nos territoires par les membres de la société dominante tant et aussi longtemps que nos droits n'auront pas été reconnus. (Mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, p. 44).

C'est pourquoi ils s'adressent à Hydro-Québec sur ce sujet.

> Nous espérons donc qu'Hydro-Québec ne répétera pas la même erreur qu'à la Baie James, c'est-à-dire d'entreprendre des travaux de construction avant qu'une entente n'ait été conclue entre nous et les Gouvernements du Canada et du Québec au sujet de nos droits territoriaux. Cette erreur avait amené Hydro-Québec devant les tribunaux. (ibid., p. 44)

Par ailleurs, ils veulent participer à l'évolution du dossier dont ils ont été exclus. C'est ainsi que monsieur McKenzie, président du Conseil Attikamek-Montagnais, précisait les positions de son organisme.

> Ce n'est pas quand le territoire sera détruit que nous devrons en discuter. Aujourd'hui, dès aujourd'hui nous devrons nous comprendre (...) nous voulons discuter (...) Nous voulons nous asseoir à la table avec eux pour définir les modalités du projet (...) Nous ne voulons pas empêcher le développement, mais nous avons des points précis à faire appliquer (...) on va regarder le projet au grand complet, on va s'impliquer dans le projet (...) Ce que nous demandons (...) c'est d'être impliqués dans les décisions et qu'elles ne soient pas prises à notre insu (Transcription de la séance du 7 février 1985, vol. 3, pages 75 à 77).

> (...) c'est lorsque les projets viennent presqu'à aboutissement que l'on est consulté ou que l'on nous pose des questions (ibid., p. 82).

Dans la même foulée, monsieur McKenzie ajoutait:

> Pourtant, nous, nous en avons manifesté le désir de participer à ces travaux (Transcription de la séance du 7 février 1985, vol. 3, p. 83).

Durant la même séance, monsieur McKenzie déplorait que des réunions qui avaient été prévues entre le Conseil Attikamek-Montagnais et Hydro-Québec, par l'intermédiaire du SAGMAI, n'aient pas eu lieu parce que l'Hydro-Québec n'aurait pas fait les démarches pour leur tenue.

5- Une occasion d'améliorer les relations entre les Montagnais et les organismes gouvernementaux

Dans le document de SAGE cité plus haut, l'auteur affirme:

> On aura beau dire, par ailleurs, que c'est le Québec, comme gouvernement et comme état national, qui est le seul interlocuteur légitime en ce qui touche la question autochtone, c'est Hydro-Québec qui est le promoteur de la "Mini-Centrale du Lac Robertson" (...) En conséquence, le Projet (...), si "mini" soit-il, se présente comme l'occasion aussi idéale qu'inévitable de réorienter les relations Québec-Autochtones (33, p. 36).

Or, les relations entre Hydro-Québec et les Montagnais n'ont pas été très harmonieuses jusqu'à maintenant.

Les représentants d'Hydro-Québec se sont plaints de ce que les Montagnais ne leur ont pas fourni de renseignements et n'ont pas voulu participer aux étapes de la consultation. De son côté, comme nous l'avons vu, le Conseil Attikamek-Montagnais reproche à Hydro-Québec d'avoir tenu les Montagnais dans l'ignorance, d'être intervenu sans leur accord et de ne pas leur avoir fait de place dans leur projet, d'avoir procédé à des coupes de bois importantes, commençant ainsi à "réaliser" le projet de centrale.

Effectivement, Hydro-Québec, dans le cadre des autorisations du premier décret, a effectué ces coupes pour fins d'arpentage et d'étude des sols.

Nous ne pouvons que constater que ces interventions sans information adéquate ont heurté les Montagnais, contribuant ainsi à créer un climat tendu.

On ne peut constater non plus, après l'intervention d'Hydro-Québec sur la Basse-Côte-Nord, moins de tensions entre les communautés allogènes et autochtones. Au contraire, le projet de centrale semble augmenter les antagonismes.

Il s'agit pourtant d'une des premières occasions qui s'offrent depuis quelques années pour tenter d'amorcer de nouvelles approches entre la société d'État et les communautés montagnaises. Pour le gouvernement du Québec, qui s'est situé à l'avant-garde de la reconnaissance de l'identité des Amérindiens, il peut s'agir d'une bonne occasion pour préciser la place que peuvent prendre des groupes autochtones dans l'étude et la réalisation de projets. Le Conseil Attikamek-Montagnais a fait part de son désir d'améliorer le dialogue et souhaite que le Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit assume un rôle d'intermédiaire. La commission estime que les suites à donner dans l'étude de ce dossier fournissent le contexte qui permettrait d'initier des relations de meilleure qualité entre les communautés montagnaises et les organismes gouvernementaux.

La commission a jugé utile d'inclure dans cette annexe le résumé du mémoire du Conseil Attikamek-Montagnais, où la seconde partie portant sur les revendications territoriales se trouve in extenso.

MEMOIRE DU CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS PRESENTE AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE PROJET DE CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE DE LA SOCIETE HYDRO-QUEBEC AU LAC MISTAWASHAUNIPI SUR LA BASSE COTE-NORD

Village Huron, le 4 février 1985

AVANT-PROPOS

Les Montagnais de Saint-Augustin utilisent le terme MISTAWASHAUNIPI pour nommer le secteur des territoires qu'Hydro-Québec désigne sous le nom de Lac Robertson.

Nous pensons que le terme montagnais doit avoir priorité en raison même de l'antériorité de notre présence dans la région par rapport à celle des Blancs de La Tabatière.

C'est pourquoi, nous n'utiliserons que le terme montagnais tout au long de notre mémoire.

INTRODUCTION:

Le Conseil Attikamek-Montagnais est un organisme regroupant onze communautés indiennes du Québec, à savoir, trois communautés attikameks vivant dans les réserves de Weymontachie, Obedjiwan et Manouane, et huit communautés montagnaises vivant dans les réserves de Pointe-Bleue, Schefferville, les Escoumins, Betsiamites, Mingan, Natashquan, La Romaine et Saint-Augustin, et représentant 12,000 Indiens.

Chacune de ces communautés est dirigée par un Chef qui administre avec un conseil de bande les affaires de la communauté.

Chaque communauté délègue deux représentants (dont son Chef), pour la représenter au sein du Conseil Attikamek-Montagnais qui a comme principal objectif de promouvoir et de défendre les droits des Attikameks et des Montagnais.

C'est à la demande expresse des communautés montagnaises de la Basse Côte-Nord (soient Saint-Augustin, La Romaine, Natashquan et Mingan), que le Conseil Attikamek Montagnais a été amené à analyser en profondeur le projet d'Hydro-Québec au Lac Mistawashaunipi et à participer activement au processus d'audiences publiques. Les Conseils de bande et les résidents des quatre communautés se montrent très préoccupés autant par les effets écologiques sur la faune et la végétation de la zone touchée que par les effets économiques, sociaux et culturels de ce projet pendant et après la période de construction du barrage et de la ligne de transmission. Les expériences passées

qu'ont vécues d'autres communautés attikameks et montagnaises permettent d'appréhender qu'une fois encore le développement des ressources hydrauliques sises sur leurs territoires se fera au dépens des premiers occupants du sol. Les leçons du passé incitent aussi à penser que cette première réalisation d'Hydro-Québec en territoire de la Basse Côte-Nord devrait être suivie de plusieurs autres, comme ce fut le cas en Mauricie, au Saguenay/Lac St-Jean et sur la Haute Côte-Nord. L'Hydro a d'ailleurs indiqué lors de la première partie des audiences qu'elle a un plan global d'aménagement des rivières de la Basse Côte-Nord.

Par ailleurs, le Conseil Attikamek-Montagnais est aussi préoccupé par le fait que la partie du territoire qui serait affectéepar le projet d'Hydro-Québec fait partie intégrante de l'ensemble des territoires ancestraux pour lesquels un processus de revendication globale a été enclenché en avril 1979 avec la déposition d'un mémoire auprès du gouvernement du Canada. Bien que la position du Conseil Attikamek-Montagnais ait toujours été de ne pas négocier avec les promoteurs de projets mais directement avec le gouvernement du Québec, le Conseil Attikamek-Montagnais s'inquiète du fait que ce dernier n'ait pas cru bon d'amorcer des négociations à ce sujet, ni de faire avancer toute la question des droits territoriaux des Attikameks et des Montagnais de façon globale.

Pourtant, l'un des principes de base mis de l'avant par le Conseil Attikamek-Montagnais pour les négociations exige qu'aucun projet de développement ne soit entrepris en territoire revendiqué

tant et aussi longtemps que la question des droits territoriaux n'aura pas été réglée de façon satisfaisante.

Dans le passé, le Conseil Attikamek-Montagnais a déjà déposé deux mémoires concernant les activités d'Hydro-Québec en territoires attikameks et montagnais. Un premier a été présenté le 3 mars 1981 devant la Commission élue permanente de l'Energie et des Ressources lors des auditions publiques sur le plan d'équipement et de développement 1981-1990 de la Société Hydro-Québec. Un second texte a été rendu public lors du Colloque sur les interventions archéologiques dans les projets hydro-électriques, organisé par Hydro-Québec et S.E.B.J. et qui s'est tenu à Montréal les 26, 27, 28 novembre 1981. Nous déposons ces deux documents devant la Commission en même temps que le présent mémoire.

Bien que l'expérience du passé force les Attikameks et les Montagnais à se montrer prudents dans leur participation à un processus contrôlé de bout en bout par des non-autochtones, le Conseil Attikamek-Montagnais a accepté de jouer le jeu des audiences publiques pour bien faire connaitre sa position concernant un premier projet de développement sur le territoire revendiqué. Etant donné les réticences d'Hydro-Québec à donner des réponses claires, nettes et précises lors de la première partie des audiences, le Conseil Attikamek-Montagnais ne peut se montrer très satisfait du déroulement de ces dernières à date. Pour éviter la répétition d'une telle situation, les pages qui suivent ont pour but d'éclairer le mieux possible les membres de la Commission sur la position du Conseil Attikamek-Montagnais et des

communautés de la Basse Côte-Nord directement concernées, par le projet du Lac Mistawashaunipi.

Le plan du mémoire comporte dans un première partie, une analyse critique du projet d'Hydro-Québec, de sa justification et des études d'impacts réalisées; et dans une seconde partie une prise de position du Conseil Attikamek-Montagnais fondée sur les expériences passées que nous avons connues avec les barrages et les réservoirs, sur l'affirmation de nos droits territoriaux, sur les négociations engagées avec le Gouvernement du Québec et sur notre occupation du secteur des terres ancestrales qui serait affecté par le projet.

PREMIERE PARTIE

(résumé)

ANALYSE CRITIQUE DU PROJET DE

CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE AU LAC MISTAWASHAUNIPI

En raison de la longueur de notre mémoire et de temps limité qui nous est accordé pour en faire la lecture, nous n'en lirons pas au complet la première partie, qui est d'ailleurs, plus technique. Cependant, nous allons en résumer le contenu.

1) Premièrement, nous considérons que le projet de centrale n'est pas justifié par les besoins de la population des 13 villages concernés. Les prévisions de l'accroissement de la consommation d'électricité sont fondées sur la consommation passée et non sur l'évolution du nombre de consommateurs dans l'avenir. L'Hydro-Québec n'a pas fait d'études sur les modes de consommation ni sur les besoins des résidents de ces villages.

2) Deuxièmement, les informations sur les deux autres options possibles sont trop incomplètes pour que nous puissions juger adéquatement de leur valeur , en particulier, pour l'option du prolongement de ligne à 161 KV de Natashquan à Blanc Sablon. Les arguments d'Hydro-Québec pour justifier son choix en faveur de la centrale sont uniquement économiques et ne prennent pas en compte les impacts écologiques, sociaux et culturels négatifs.

3) Troisièmement, Hydro-Québec n'a pas fait toutes les études nécessaires pour prévoir les impacts de sa centrale, en particulier, dans les domaines sociaux et culturels. D'autre part, les études qu'elle a faites sont incomplètes et insatisfaisantes. On y trouve très peu de données quantitatives, alors que c'est là une exigence majeure du Ministère de l'Environnement du Québec.

4) Quatrièmement, les mesures de mitigation et de compensation prévues par Hydro-Québec sont, soient incomplètes et imprécises, soient inadéquates. Mentionnons plus particulièrement l'absence de passe migratoire pour le saumon atlantique et d'un débit d'eau minimum maintenu dans la rivière Ha! Ha! tel que l'exige la loi fédérale sur l'habitat du poisson au Canada.

Pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis que l'urgence du projet n'a pas été démontrée et que les études d'impacts sont insatisfaisantes. En conséquence, ces études doivent être reprises ou le projet doit être abandonné.

DEUXIEME PARTIE

NOS DROITS TERRITORIAUX ET LE PROJET D'HYDRO-QUEBEC

2.1 Expériences passées vécues par les Montagnais en rapport avec les barrages et les réservoirs construits sur leurs territoires:

L'expérience vécue des Montagnais avec les effets des barrages et des réservoirs n'est pas nouvelle. Elle remonte au moins jusqu'aux années 1926-1927 alors que les eaux du lac St-Jean (ou Piekouagami en montagnais) ont été rehaussées par le barrage de l'Ile-Maligne et que la réserve de Pointe-Bleue a été inondée.

Nos frères Attikameks qui font aussi partie de notre regroupement politique ont connu une expérience encore plus ancienne lors de la formation du réservoir Gouin à la tête des eaux du St-Maurice en 1916-1917. Un ancien Chef de la communauté d'Obedjiwan, Monsieur Néré Chaichai, rappelait les effets néfastes de la remontée des eaux sur sa communauté: relocalisation à deux reprises des maisons, ennoiement des lignes de pièges, de sites de pêche et du cimetière. Les effets du barrage La Loutre se font encore sentir aujourd'hui avec les variations constantes du niveau des eaux du réservoir.

En fait, les Attikameks comme les Montagnais ont surtout subi les effets négatifs des barrages et des réservoirs mis en place dans les bassins de rivières qu'ils fréquentaient depuis des temps très anciens. Nous n'avons pas beaucoup profité, sinon pas du tout, de certaines retombées positives. Nos réserves ont été électrifiées bien après que les centrales eurent été construites. D'ailleurs, les communautés attikameks de

Weymontachie et d'Obedjiwan ne sont toujours pas, à ce jour, reliées au réseau de distribution d'Hydro-Québec et la ligne alimentant la communauté de Manouane à partir de St-Michel des Saints a été construite aux frais des Affaires Indiennes.

En 1977, le Conseil Attikamek-Montagnais a fait faire une étude sur les effets des barrages-réservoirs sur les communautés de Pointe-Bleue et de Betsiamites. Un résumé des résultats de cette recherche a été publié en 1980 dans la revue Recherches amérindiennes au Québec (vol. IX, no. 4: pages 323 à 330) sous le titre "Les barrages hydro-électriques en territoire montagnais et leurs effets sur les communautés amérindiennes". Une copie de ce texte se trouve en Annexe II de notre mémoire, mais nous voulons en rappeler les points les plus importants.

Depuis 1940, 14 centrales hydro-électriques et 6 grands réservoirs ont été aménagés en territoires montagnais du Lac St-Jean et de la Côte-Nord. Ils ont une puissance installée d'environ 10 millions de kilowatts, ce qui représente environ le tiers de toute la capacité de production du Québec. Ces installations ont complètement changé quatre grandes rivières situées sur nos territoires de chasse: Péribonka, Bersimis, Aux Outardes et Manicouagan. Plusieurs chasseurs de Pointe-Bleue nous ont décrit la nature de ces bouleversements et leurs effets sur leurs activités de chasse:

> "Car dans la rivière elle-même, tu n'es pas capable de vivre là, par rapport qu'il y a trop d'inconvénients; il y a l'eau qui monte et qui baisse, tu sais, ça joue de même tout le temps". (Gérard Siméon)

"... l'eau est pourrie, le bois qui flotte... Après ça, le poisson est détruit". (Noé Germain)

"Après ça, les poissons ont changé de place aussi. Les frais c'est la même affaire". (Raymond Valin)

"Tu sais, il y avait du castor sur la rivière et astheure il n'y en a plus de castor. Il ne peut plus se faire de cabane là..." (Raymond Valin)

"... du gibier... il ne peut plus en avoir autant après, par rapport ça dérange, tu sais: le vison, la loutre, le pékan, ils ne peuvent plus aller là, par exemple manger. L'eau joue trop; l'hiver, ils ne peuvent pas traverser ça." (Gérard Siméon)

"Le Lac Péribonca, cela a fait du tort à tous les chasseurs; ça fait du tort (...) Il n'y a plus rien (...) Tous sont partis, ils peuvent pas chasser". (Jack Germain)

"... à partir d'ici, c'est tout baigné, ça c'est tout des lacs. Il y en avait plusieurs chasseurs avant ici. Du barrage jusqu'ici, c'est tout baigné ça. C'est tout du terrain perdu ça. C'étaient de belles places à part ça". (Jean-Baptiste Dominique)

"Car dans la rivière elle-même, tu es pas capable de vivre là, par rapport qu'il y a trop d'inconvénients... tu peux pas tendre tes pièges, c'est foutu..." (Gérard Siméon)

"L'hiver t'es pas capable de traverser la rivière pour aller de l'autre bord à la chasse. Il faut chasser rien que d'un bord de la rivière, l'hiver". (Gérard Siméon)

"Il y en a qui n'ont pas été avertis lorsque l'eau est descendue, puis ils ont perdu du bagage. C'est l'Alcan qui a fait ça". (Jean Baptiste Dominique)

Si on veut résumer ces témoignages, on peut constater deux choses: en haut des barrages, les réservoirs inondent les territoires de trappe, les sites de pêche; ils rendent la navigation en canot dangereuse en raison du bois mort qui flotte et ils connaissent des variations de niveau de l'eau qui empêchent la faune de s'y établir; en bas des barrages, le débit de la rivière est trop rapide et les cours d'eau empêchent le maintien des animaux et des lignes de piégeage et menacent les campements et les cimetières au bord de l'eau. En fait, même si on peut nous répondre que c'est seulement une partie des territoires qui est touchée par ces changements, nous savons que ce sont les parties les plus riches en gibier de toutes sortes: animaux à fourrure, poissons, oiseaux aquatiques.

D'autres témoignages viennent confirmer ceux que nous venons de citer. Francis McKenzie a témoigné des effets néfastes du réservoir Smallwood sur les terres de chasse des Montagnais de Schefferville. Le Chef René Simon de Betsiamites a rappelé que le saumon de la rivière Bersimis avait presque complètement disparu et qu'on avait accusé les Montagnais et non les constructeurs de barrages d'en être responsables. Notre connaissance du milieu et de la faune et notre expérience avec les barrages et les réservoirs font de nous des experts en termes d'impacts de ce genre d'aménagements. Les anciens et les chasseurs d'expérience sont tous d'accord pour prévoir ce qui va arriver au Lac Mistawashaunipi si l'Hydro-Québec y construit sa centrale:

> " Les richesses seront gaspillées. Les animaux vont être noyés. Le territoire ne pourra plus être utilisé après". (Antoine Malek-Lalo)

2.2 Occupation et utilisation du territoire:

La région de MISTAWASHAUNIPI fait partie de notre territoire. Elle est principalement sous la responsabilité des Montagnais de la Basse Côte-Nord, plus précisément les Montagnais de Saint-Augustin et de La Romaine.

Des familles de Saint-Augustin fréquentent MISTAWASHAUNIPI tous les ans. On trouve en effet, dans cette région les traces de très vieux campements et nous campons toujours aux mêmes endroits. Des castors, visons, loutres, martres, rats musqués,

belettes, porcs-épics, perdrix, lièvres, huards, outardes, MISSIP de toutes sortes, saumons, ouananiches et truites sont tués pour la nourriture ou pour la fourrure. Les saumons pêchés en haut des chutes sont particulièrement gros. Les oeufs de MEHUKIAK abondent dans cette région. On ramasse aussi de la gomme de sapin, du thé du Labrador et du UAPINEU MITSHIMA servant de médicaments. Ces plantes sont conservées pour l'année.

Lorsqu'une partie du territoire est laissée en repos pendant une période, elle n'est pas abandonnée pour autant. C'est de cette façon que nous laissons aux animaux le temps de se reproduire et de grandir. La région de MISTAWASHAUNIPI constitue en fait une sécurité pour les groupes de chasse qui connaissent des difficultés ou de la maladie sur leur territoire. En effet, nous sommes assurés de trouver dans cette région de quoi manger, soit du poisson et du petit gibier, et de quoi nous soigner. Nous ne comprenons pas pourquoi Hydro-Québec dit que cette région est pauvre alors que nous la considérons comme l'une des plus sûres.

Depuis le début des Années 1960, les Montagnais de la Basse Côte-Nord connaissent une certaine sédentarité et passent plus de temps sur la côte. Dans ce nouveau contexte, les ressources de la zone côtière acquièrent d'autant plus d'importance que notre population croît rapidement. La région de MISTAWASHAUNIPI est aussi importante parce que tout le monde ne possède pas l'équipement et les moyens d'aller plus loin à l'intérieur du territoire. Ceux-là peuvent rester plus près de la côte. Nous sommes de plus en plus nombreux

et le territoire est limité. Nous devons penser à l'avenir de nos enfants et nous ne pouvons pas abandonner une partie de territoire dont nos enfants auront besoin. Pour toutes ces raisons, la région de MISTAWASHAUNIPI est importante pour notre population, en particulier, pour les gens de Saint-Augustin et de La Romaine.

Le territoire représente notre principale source de richesse et de bien-être. Nous y exploitons les ressources fauniques essentielles à notre alimentation et à notre santé. Nous tenons aussi à ce territoire parce que des générations y ont vécu avant nous et y ont investi leur travail. Nos ancêtres ont nommé chaque endroit et nous utilisons toujours ces mêmes appellations. Ils y ont aménagé des sentiers que nous utilisons encore et ils ont géré les ressources renouvelables pour que nous puissions toujours en profiter. Nous avons du respect pour le territoire et nous prenons soin de ne pas le détruire. Si nos ancêtres n'avaient pas pris soin du territoire, que nous resterait-il maintenant? Et si nous le laissons détériorer,que restera-t-il à nos enfants? Quand nous partons chasser ou pêcher, nous faisons attention de ne pas trop tuer d'animaux, de ne pas gaspiller les richesses de la nature, les arbres et les animaux. Quand nous avons de la nourriture en grande quantité, nous la partageons pour ne pas la gaspiller. Hydro-Québec dit que l'endroit où elle prévoit construire un barrage n'a pas tellement de valeur. Elle dit cela pour que nous nous désintéressions du territoire pour ensuite l'accaparer. Nous connaissons la valeur de nos richesses. MISTAWASHAUNIPI a plus de valeur sans barrage qu'avec un barrage,

car pour combien d'années ce projet va-t-il nous priver de notre gagne-pain? Même s'il y avait du travail pour deux ans, ou dix ou vingt ans, cela ne serait pas profitable parce que le territoire serait gaspillé. Il faut penser à l'avenir de nos enfants car ce n'est pas Hydro- Québec qui s'en occupera. Même si le barrage est construit, Hydro-Québec va toujours nous menacer de couper l'électricité et elle fera de même avec nos enfants. Nous pensons que notre mode de vie a autant de valeur que celui des Canadiens. Le gouvernement devrait comprendre que les activités de l'Indien sur le territoire ne sont pas du sport ni un jeu. Les Indiens ne jouent pas avec les animaux. Le gouvernement devrait comprendre que c'est important pour nous et que le projet de Hydro-Québec nous dérange.

L'Indien est responsable du territoire comme le Premier Ministre est responsable de la province. Il devrait nous consulter avant de formuler des projets qui nous affectent. Dans ses projets de développement, Hydro-Québec parle de choses très détaillées, mais seulement de détails qui la concernent: les millions. Quand le barrage sera construit, où sera le droit de l'Indien? Sous l'eau. Seuls les millions semblent compter et tout le reste est insignifiant. Nous pensons au contraire que la région de MISTAWAWHAUNIPI ne devrait pas être gaspillée.

2.3 Droits territoriaux et négociations avec le Gouvernement du Québec:

Nos droits territoriaux sur la région du Lac Mistawashaunipi sont des droits aboriginaux fondés sur l'occupation ancienne du sol et l'utilisation continue de ses ressources. Ces droits ne

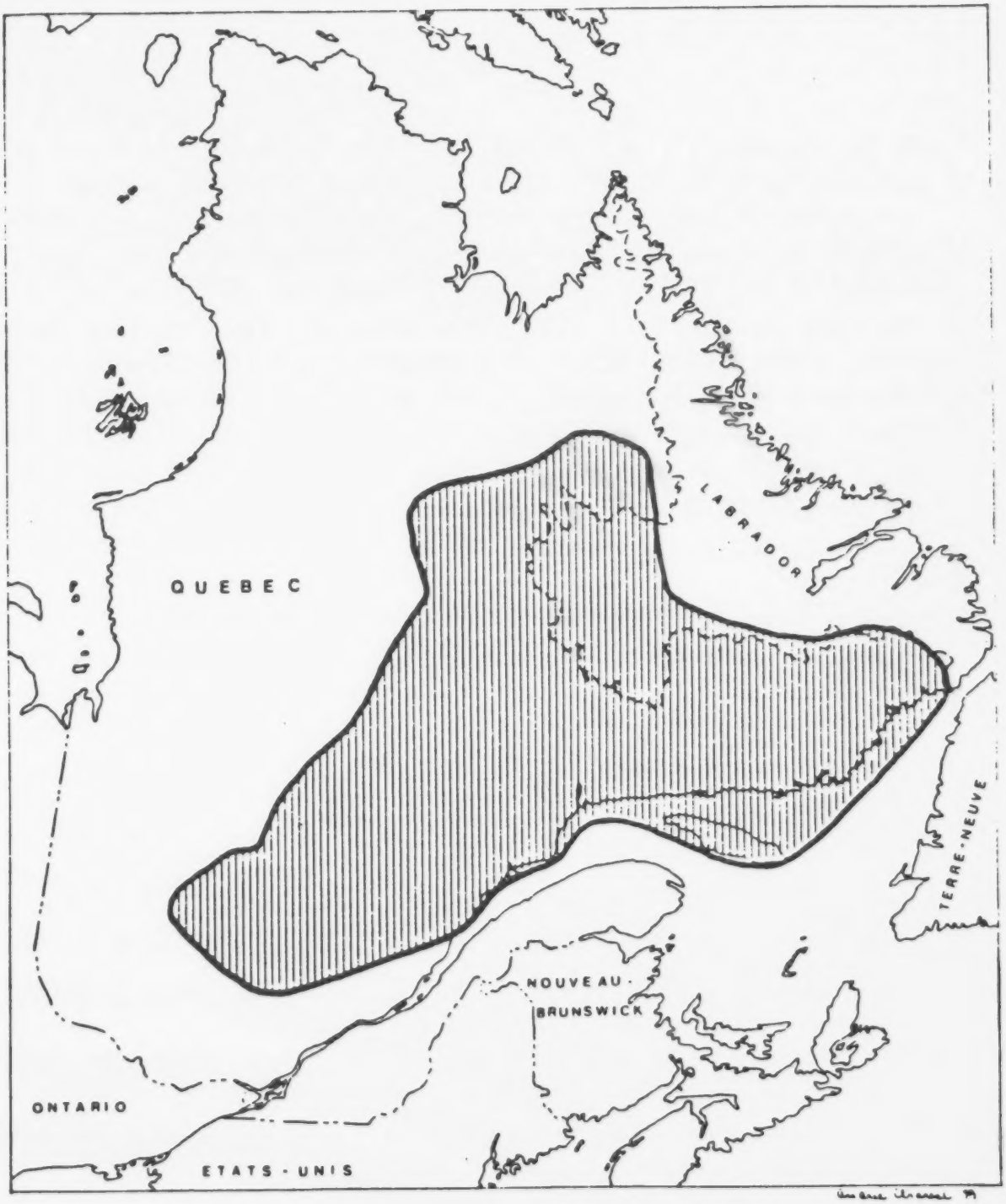

175

Carte 1: LE TERRITOIRE ATTIKAMEK-MONTAGNAIS

1 9 000 000

0 100 300 500

KILOMETRES

ne se limitent pas aux seules activités de chasse, pêche, piégeage et cueillette. Ils s'appliquent à toutes les ressources du sol et du sous-sol; ressources fauniques, ressources végétales, ressources hydrauliques, ressources minières, etc...

Les récentes discussions constitutionnelles ont reconnu aux autochtones du Canada des droits en tant que premiers occupants du pays. De même, les Gouvernements du Canada et du Québec ont reconnu aux Attikameks et aux Montagnais des droits qui restent à définir par des ententes tripartites. Pourquoi Hydro-Québec préjuge-t-elle des ententes à venir et limite-t-elle dans ses textes nos droits à des droits de chasse, pêche et piégeage?

Comme on peut le voir sur la carte ci-jointe, la zone du Lac Mistawashaunipi fait partie intégrante des terres ancestrales des Montagnais. Depuis avril 1979, ces territoires ainsi que les territoires attikameks voisins font l'objet d'une demande de reconnaissance des droits territoriaux, ou d'un processus de "revendication globale" selon l'appellation du Gouvernement du Canada. En effet, à cette date nous avons déposé auprès de ce gouvernement un premier document exposant notre position globale en ce qui concerne nos territoires ancestraux, leur contrôle et l'exploitation de leurs ressources, ainsi que sur nos projets à venir. A la fin de ce document, nous exposions 11 principes fondamentaux devant servir de base aux négociations territoriales. Dans le contexte du projet de construction d'une petite centrale hydro-électrique au lac Mistawashaunipi, le principe no. 5 a une grande importance. Il se lit comme suit:

" Nous nous opposons à tout nouveau projet d'exploitation des ressources de nos territoires par les membres de la société dominante tant et aussi longtemps que nos droits n'auront pas été reconnus".

Nous espérons donc qu'Hydro-Québec ne répètera pas la même erreur qu'à la Baie James, c'est-à-dire d'entreprendre des travaux de construction avant qu'une entente n'ait été conclue entre nous et les Gouvernements du Canada et du Québec au sujet de nos droits territoriaux. Cette erreur avait amené Hydro Québec devant les tribunaux.

2.4 Position des communautés montagnaises et du Conseil Attikamek-Montagnais vis-à-vis le projet de centrale au Lac Mistawashaunipi;

En raison des effets négatifs de la construction de barrages et de réservoirs tels que décrits précédemment, les Montagnais de St-Augustin, de La Romaine et des autres communautés de la Côte-Nord ne sont pas favorables à la proposition d'Hydro-Québec de construire une centrale au Lac Mistawashaunipi. De plus, nous nous demandons pourquoi Hydro-Québec veut construire une autre centrale hydro-électrique alors qu'elle dispose de surplus énormes d'électricité avec ses aménagements de la Baie James. Nous pensons qu'au lieu d'exporter ces surplus vers les Etats-Unis, Hydro-Québec devrait en faire bénéficier les communautés isolées de la Basse Côte-Nord.

Toutefois, comme nous ne disposons pas à l'heure actuelle de données suffisantes sur d'autres solutions, nous demandons

qu'Hydro-Québec prépare un rapport complet d'études d'avant projet sur ces options avant de nous prononcer définitivement sur des possibilités qu'elle a écartées trop rapidement à notre avis.

CONCLUSION:

Au terme de ce mémoire, nous pouvons résumer la position adoptée par les Chefs dans les points suivants:

1- Le choix d'Hydro-Québec de construire une centrale hydro-électrique au Lac Mistawashaunipi ne nous apparaît pas suffisamment justifié par les besoins des communautés locales de la Basse côte-Nord. Surtout l'URGENCE d'un tel projet ne nous apparaît pas évidente.

2- Les études d'impacts réalisées par Hydro-Québec sont incomplètes et insatisfaisantes.

3- Les mesures de corrections et de compensations prévues sont incomplètes et imprécises et contreviennent à la loi en ce qui concerne le saumon atlantique et la rivière Ha! Ha!

4- Notre expérience passée des barrages et des réservoirs nous laisse croire que le territoire de la zone du Lac Mistawashaunipi sera détruit et deviendra inutilisable pour les générations actuelles et futures de chasseurs montagnais de St-Augustin et de La Romaine.

5- Dans le contexte des négociations sur nos droits territoriaux entreprises avec le Gouvernement du Québec, nous exigons qu'aucun nouveau projet de développement ne soit entrepris sur nos

territoires avant qu'une entente ne soit intervenue.

6- Nous exigeons que l'Hydro-Québec fasse une étude complète des options possibles (ligne, centrale, diesel ou autres) et des impacts (positifs et négatifs) de chaque option sur les populations et la faune concernées.

En terminant notre mémoire, nous voulons vous rappeler, Messieurs les commissaires, la devise qui est la nôtre dans le contexte des négociations territoriales et qui motive notre participation à ces audiences publiques:

N I S H A S T A N A N N I T A S I N A N

(Notre terre, nous l'aimons et nous y tenos)

ANNEXE 2- L'analyse économique du projet Lac Robertson

L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DU PROJET LAC-ROBERTSON

Rapport présenté par

André Lemelin

au Bureau des audiences publiques
sur l'environnement

Montréal

Avril 1985

1. LE MODÈLE DE DEMANDE

1.1 Un modèle «géométrique»

Le modèle présenté par Hydro-Québec repose sur l'équation suivante :

$$Y_t = B\, e^{Dt} \quad \frac{e^{Ct}}{e^{Ct} + F\, e^{Ct/2} + G}$$

Dans cette équation :

Y_t est la demande d'énergie d'une localité pour l'année t (1983 = 0), c'est-à-dire soit sa demande d'énergie annuelle (en MWh), soit sa demande de puissance maximale de janvier (en MW);

e est la base des logarithmes népériens (e = 2,71828...);

t est l'année (1983 = 0).

Les autres symboles (B, C, D, F et G) représentent des paramètres dont la valeur doit être déterminée sur la base des demandes historiquement observées.

La première remarque qu'il faut faire à propos de ce modèle est qu'il ne s'agit pas d'un modèle de comportement des utilisateurs d'électricité. En effet, on n'y tient compte d'aucun des facteurs qui interviennent habituellement dans la détermination de la demande (revenus, prix du produit et des produits concurrents ou complémentaires, évolution du parc d'appareils électro-ménagers, croissance démographique, etc.). La seule variable «explicative»

du modèle est le temps (t). Ce modèle n'est donc rien d'autre que la forme algébrique d'une famille de courbes dont l'allure générale est supposée représenter l'évolution dans le temps de la demande d'électricité dans les localités concernées.

Pour mieux saisir l'allure générale des courbes de cette famille, il suffit de remarquer que l'expression $B\ e^{Dt}$ est une quantité qui croît de façon continue à un taux composé de 100 D pour cent par année, à partir d'une valeur initiale de B (à t = 0). On peut donc interpréter l'expression

$$\frac{e^{Ct}}{e^{Ct} + F\ e^{Ct/2} + G}$$

comme un facteur de correction, variable dans le temps, qu'on applique à une «tendance de fond», représentée par la croissance exponentielle simple de $B\ e^{Dt}$. On peut montrer que le facteur de correction tend vers 1 lorsque t croît : à long terme, la courbe se rapproche donc de sa «tendance» $B\ e^{Dt}$.

Ajoutons que, selon les valeurs que Hydro-Québec a données à ses paramètres (ces valeurs sont contenues dans le document 33, «Équations algébriques des modélisations», déposé auprès de la Commission), l'évolution dans le temps du facteur de correction peut prendre deux formes. Ces deux formes, très voisines, sont illustrées à la figure 1.

1.2 Un modèle mal justifié

Nous venons de voir que le modèle de demande d'Hydro-Québec n'est pas un modèle économique, mais bien plutôt un modèle géométrique. Quelle est l'utilité d'un tel modèle ?

Figure 1

Évolution dans le temps du facteur de correction

$$\frac{e^{Ct}}{e^{Ct} + F\, e^{Ct/2} + G}$$

Cas I : G > - F

Facteur de correction

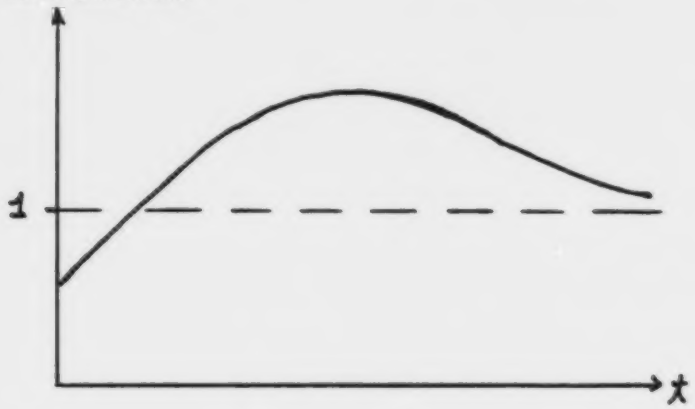

Cas II : G < - F

Facteur de correction

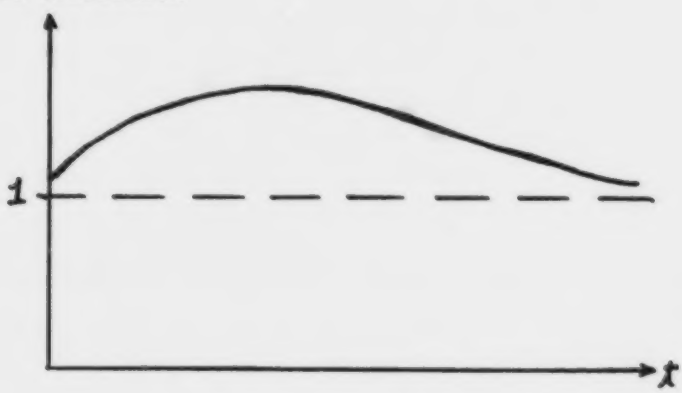

Il est vrai que l'allure générale des courbes engendrées par cette équation ressemble assez à l'aspect qu'offre l'évolution historique des consommations. Mais si l'on veut utiliser ce modèle à des fins de prévision, il faut faire l'hypothèse que l'allure générale de la courbe continuera à être dans l'avenir ce qu'elle a été historiquement. Or, cette hypothèse n'est appuyée sur aucune analyse sérieuse du phénomène.

Tout au plus cherche-t-on à rationaliser l'allure générale de la courbe en termes de «rattrapage» : observe en effet que la consommation per capita dans les localités concernées est inférieure à celle du Québec, mais que l'écart tend à se rétrécir. Cette rationalisation elle-même tourne court cependant, puisque le modèle «prédit» que la consommation d'énergie per capita des localités du projet rattrapera la moyenne du réseau dès 1988 pour atteindre, en 1992, 110 % de la moyenne du réseau[1] ! Voilà qui illustre bien le caractère purement géométrique de la méthode de prévision.

A vrai dire, il n'y a aucune différence épistémologique fondamentale entre la méthode de prévision employée par Hydro-Québec et la technique qui consiste à prolonger une courbe tracée à main levée sur le graphique des points historiquement observées.

---

1. Tableau «Évolution du per capita de la consommation d'énergie électrique de l'usage domestique plus l'usage général, le chauffage d'espace exclu», no 5 dans «Réponses au questionnaire du 18 janvier 1985 du Bureau des audiences publiques». Il est vrai que le calcul de la consommation per capita fait également appel à des projections démographiques, qui sont elles-mêmes contestables.

1.3 Des paramètres déterminés selon une méthode «ad hoc»[1]

Le modèle retenu n'étant pas linéaire par rapport à ses paramètres, il était impossible de lui appliquer directement les méthodes statistiques classiques. Impossible, donc, de définir marges d'erreurs, intervalles de confiance et tutti quanti.

En fait, la valeur des paramètres a été déterminée par une démarche de calibration, plutôt que suivant une méthode d'estimation proprement dite. Dans le cas présent, la démarche de calibration comporte un certain nombre de manipulations arbitraires et contestables. Par exemple, il a été décidé que le taux de croissance à long terme (paramètre D) serait fixé arbitrairement à 20 % du taux de croissance apparent de la période 1969-1982. Autre exemple : dans un premier temps la valeur de tous les paramètres a été fixée en vue d'ajuster la courbe aux données historiques; dans un second temps, constatant que la demande de 1983 s'écarte considérablement de la courbe, on déplace la courbe elle-même, en corrigeant à la baisse le paramètre B, pour la rattacher à la valeur observée en 1983.

Notons que cette correction brutale imposée au paramètre B semble être rendue nécessaire parce que la technique d'estimation accorde un poids égal à toutes les observations. Dans l'analyse des séries chronologiques, au contraire, il arrive souvent qu'on accorde aux observations un poids d'autant plus grand qu'elles sont plus récentes. Une technique semblable aurait été tout à fait compatible avec l'hypothèse, sous-jacente à l'emploi d'un modèle géométrique, d'inertie des phénomènes.

---

1. La méthode d'estimation utilisée est décrite en réponse à la question no 8 dans «Réponses au questionnaire du 18 janvier 1985 du Bureau des audiences publiques».

1.4 Une vérification inadéquate de la validité du modèle

Le caractère arbitraire de certaines des manipulations de la démarche de calibration ne poserait pas un problème si sérieux, si l'on s'était donné la peine de présenter adéquatement la dernière étape de cette démarche : l'analyse des résidus. Tout au plus apprend-on que le modèle contient un biais qui se manifeste par un «écart ponctuel auto-correlé». L'auto-corrélation est-elle forte ou faible ? Plus généralement, l'analyse des résidus montre-t-elle que l'ajustement de la courbe est bon ? A-t-on testé l'effet de petites modifications des coefficients sur la justesse de l'ajustement ?

Selon les propos d'Hydro-Québec, la vérification de la validité du modèle repose davantage sur une comparaison des consommations per capita prédites par le modèle avec celles qui sont prévues pour l'ensemble du Québec. A ce propos, il y a deux points à discuter. Le premier concerne le résultat de cette comparaison : nous avons déjà mentionné que le modèle prédit que le «rattrapage» se poursuivra jusqu'à ce que la consommation per capita des localités concernées dépasse de 10 % celle du Québec. Les auteurs du modèle prétendent que cet écart n'est pas significatif. Au sens statistique, cette affirmation est sans fondement, puisque les méthodes de l'induction statistique ne sont pas utilisées. Quant à nous, nous voyons dans cet écart de 10 % un signal d'alarme quant à la fiabilité des prévisions.

A propos des consommations per capita prédites par le modèle, le second point à discuter concerne le modèle démographique sous-jacent. En effet, la consommation per capita est calculée à partir de la consommation globale prédite par le modèle de demande, et de la population prédite par le modèle démographique. Une critique systématique de ce dernier modèle relèverait de la

compétence d'un démographe. On peut cependant exprimer quelques doutes quant aux projections démographiques utilisées. D'abord, la projection des taux de fécondité[1] semble très optimiste à la lumière des développements récents. L'«hypothèse moyenne» du B.S.Q. en 1980 est sans rapport avec la réalité. Ensuite, le modèle démographique ne tient aucun compte des migrations et, dans la présentation de ce modèle, la possibilité n'en est même pas évoquée. Hydro-Québec a bien affirmé, verbalement, que l'émigration des jeunes à la recherche d'emploi demeurerait un phénomène marginal; mais Hydro-Québec n'a présenté aucune étude à l'appui de cette affirmation.

1.5 Un modèle sans importance ?

De tout ce qui précède il ressort que le modèle de demande d'Hydro-Québec ne saurait servir de fondement à une décision d'investissement de 150 millions de dollars.

Donc, dans la mesure où Hydro-Québec s'appuie sur son modèle de demande pour justifier une action immédiate, la nécessité de cette action immédiate n'est pas démontrée. Hydro-Québec a d'ailleurs déclaré que les délais d'installation des groupes diesel sont de l'ordre de trois mois, ce qui est suffisamment court pour faire face à toute croissance imprévue de la demande.

Par ailleurs, en ce qui concerne la rentabilité financière du projet, elle n'est pas très sensible au choix du scénario de demande. Les économies réalisées par le remplacement du diesel sont moins fortes si la croissance de la demande est modérée, mais

---

1. Projet Lac-Robertson : Rapport sur les études d'avant-projet, Annexe A, «Évolution de la population et du nombre de ménages des régions du projet Lac-Robertson, 1961-1996», Tableau III.

demeurent positives, même avec une croissance nulle[1]. Pour ce qui est du coût des deux solutions de rechange, il est sensiblement égal pour tous les scénarios, l'écart étant virtuellement nul dans le scénario «abolition du chauffage électrique».

2. LE COÛT DE L'ÉNERGIE PRÉLEVÉE SUR LE RÉSEAU

2.1 Le coût de l'énergie comme coût de renonciation

Dans la solution «Prolongement de la ligne à 161 kV», contrairement aux deux autres solutions, l'électricité nécessaire à l'alimentation des localités concernées serait fournie par le réseau principal d'Hydro-Québec. C'est pour tenir compte de cette contribution du réseau qu'on impute à la solution «161 kV» un coût d'énergie. Ce coût est de 10,68 millions pour le scénario «sans intervention» (Projet Lac-Robertson : Rapport sur les études d'avant-projet, tableau 4) et de 5,85 millions pour le scénario «Croissance zéro»[2].

Personne ne conteste le principe d'une telle imputation : c'est celui du calcul économique en termes de coût de renonciation («opportunity cost»). Pour alimenter Blanc-Sablon, St-Augustin et La Tabatière, Hydro-Québec prélèvera sur le réseau une énergie qui pourrait servir à autre chose. Le coût de renonciation de cette énergie, c'est précisément la valeur pour Hydro-Québec de la plus avantageuse de ces autres utilisations, c'est-à-dire ce à quoi

---

1. Avec une croissance forte ou moyenne du prix du carburant.
2. Il est entendu que, pour fins de comparaison entre les trois solutions, ces montants doivent exclure le coût de l'électricité fournie à La Romaine. En effet dans les deux autres solutions, La Romaine s'approvisionne également dans le réseau (ligne à 25 kV) sans que ce coût soit imputé : en toute logique, ou bien le coût de l'énergie consommée à La Romaine est imputé aux trois solutions, ou bien ce coût est exclu de la comparaison.

Hydro-Québec doit renoncer pour fournir l'électricité du réseau aux localités concernées.

Ce coût d'énergie est très important dans la comparaison économique que fait Hydro-Québec entre les solutions. Dans le scénario «Sans intervention», il représente près de 15 % du coût total net de la solution «161 kV». A titre de comparaison, notons que l'écart de coût entre cette solution et la solution «centrale hydroélectrique» n'atteint pas 8 %. Il est donc impossible de juger de la justesse de la comparaison économique sans s'interroger sur la méthode de calcul du coût d'énergie.

2.2 Principes économiques de la détermination du coût de renonciation

Nous avons vu que le coût de renonciation de l'énergie pour Hydro-Québec est défini comme la valeur de l'utilisation de rechange la plus avantageuse de cette énergie.

Quelle est donc cette utilisation la plus avantageuse ? Selon le point de vue le plus radical, il n'y a pas d'autre utilisation à cette énergie : dans les conditions actuelles, les réservoirs débordent parce qu'on n'arrive pas à vendre toute l'électricité excédentaire. Selon ce point de vue, donc, le coût renonciation pourrait être fixé à zéro. A cela, Hydro-Québec oppose trois objections : la première est fallacieuse, mais les deux autres ont davantage de poids.

La première objection, fallacieuse, est que si Hydro-Québec acceptait que son coût de renonciation soit fixé à zéro, cela conduirait à la décision absurde d'offrir son énergie excédentaire gratuitement à ses clients. Ce que cette objection ignore, c'est la distinction fondamentale qu'il faut faire entre le coût de

renonciation interne de l'énergie pour Hydro-Québec et son prix de vente. Ce prix de vente est déterminé par négociation entre Hydro-Québec et ses clients. La négociation se joue à l'intérieur d'une fourchette délimitée, d'une part, par le coût de renonciation de l'énergie pour Hydro-Québec, et d'autre part, par la valeur de cette énergie pour le client[1]. Si le coût de renonciation interne est de zéro, cela n'implique nullement que le prix de vente doive être nul.

La seconde objection, plus sérieuse, est que même si l'énergie n'est pas vendable ailleurs, sa production implique des coûts directs d'opération : le coût de renonciation de l'énergie ne peut donc pas être inférieur au coût marginal de sa production hydraulique. C'est exact. Mais Hydro-Québec n'a jamais dit que le coût d'énergie imputé à la solution «161 kV» n'était que le coût marginal de sa production hydraulique. Au contraire, Hydro-Québec affirme que le coût de renonciation de l'énergie est supérieur à son coût marginal de production hydraulique[2].

L'argument présenté à l'appui de ce calcul est en fait la troisième objection qu'on peut soulever à l'encontre d'un coût de renonciation nul (ou plus exactement, pour faire droit à

---

1. Pour les réseaux électriques américains, par exemple, la valeur de l'électricité achetée d'Hydro-Québec est égale à ce qu'il en coûterait de produire cette électricité dans les centrales thermiques.
2. Voir «Valeur marginale de l'énergie : méthode de calcul et définition», p. 3 (déposé devant la Commission le 15 janvier 1985). Dans ce document, le coût de renonciation de l'énergie, appelé «valeur marginale de l'énergie», est posé égal à la somme du coût marginal de production hydraulique et de l'espérance de profit marginal telle que déterminée par ÉGÉRIE. Dans le cas qui nous occupe, cela équivaut au prix auquel on pourrait vendre ailleurs la tranche d'énergie «détournée» vers Blanc-Sablon, St-Augustin et La Tabatière.

l'argument énoncé au paragraphe précédent, à l'encontre d'un coût de renonciation égal au coût marginal de production hydraulique). Cette troisième objection est que les surplus invendables d'énergie sont temporaires : dès 1987, une plus grande capacité d'interconnexion avec les USA permettra de commercialiser la totalité de la production potentielle. Dans ces conditions, il faudrait attribuer aux kilowatts qui seront vendables un coût de renonciation égal à leur prix de vente éventuel[1].

La question du bien-fondé du coût d'énergie imputé à la solution «161 kV» se ramène donc à un examen de ce prix de vente éventuel (ou, de façon équivalente, au profit marginal). Dans un premier temps, Hydro-Québec s'est contentée de signaler que ce prix de vente était déterminé par le modèle ÉGÉRIE.

2.3 La détermination du prix de vente éventuel de l'énergie excédentaire

Nous avons donc demandé quelques explications sur ÉGÉRIE. A l'aide du document fourni en réponse à nos questions[2], nous avons pu faire quelques observations. Le modèle ÉGÉRIE est un modèle de programmation dynamique pour la gestion des réserves hydrauliques. Ce modèle calcule un programme optimal de gestion des réservoirs et détermine en effet la valeur marginale des réserves (c'est cette même valeur marginale qui permet de calculer le coût de renonciation de l'énergie qui serait utilisée dans les localités du projet Lac-Robertson). Le modèle ÉGÉRIE effectue ses calculs à partir des données qui lui sont fournies. Parmi ces données qui lui sont fournies, nous en avons remarqué deux groupes qui

---

1. Ou, ce qui est équivalent dans le cas particulier qui nous occupe, à la somme de leur coût marginal de production hydraulique et de l'espérance de profit marginal telle que déterminée par ÉGÉRIE.
2. Marcel Paul Raymond, ÉGÉRIE, modèle stochastique de planification de la production d'Hydro-Québec, 1. Description sommaire du modèle, avril 1984.

influencent directement le calcul du profit marginal. Ce sont : (1) les fonctions de revenu marginal des marchés secondaires (ou, de façon équivalente, les fonctions de demande); (2) la «fonction de récompense finale».

La question du bien-fondé du coût d'énergie imputé à la solution «161 kV» se ramène donc à un examen des données fournies à ÉGÉRIE, et particulièrement des fonctions de revenu marginal (ou de demande) des marchés secondaires. C'est en effet dans la spécification de ces fonctions que se manifestent les hypothèses d'Hydro-Québec sur les possibilités de vente et les prix anticipés. En particulier, l'élasticité-prix de la demande est l'une des caractéristiques les plus significatives d'une fonction de demande. Signalons en outre que le modèle ÉGÉRIE, bien qu'il tienne compte du caractère aléatoire des apports hydrauliques aux réserves, ne tient aucun compte du caractère incertain de la demande future. C'est pourquoi nous avons formulé à l'adresse d'Hydro-Québec la question suivante :

«9. Sachant que dans le modèle ÉGÉRIE, les fonctions de revenu marginal associées aux marchés secondaires sont définies par l'utilisateur, c'est-à-dire à l'extérieur du modèle ÉGÉRIE, et sachant que ce sont ces fonctions qui déterminent la valeur marginale de l'énergie, nous demandons à Hydro-Québec d'expliquer comment sont déterminées ces fonctions, en particulier :

1. Quels sont les marchés secondaires considérés ?

2. Comment tient-on compte de l'incertitude des ventes futures sur les marchés secondaires ?

3. Comment détermine-t-on l'élasticité-prix sur chacun de ces marchés ?»[1].

---

1. «Questions adressées à Hydro-Québec et demeurées sans réponses lors des audiences publiques sur le projet Lac-Robertson».

La réponse d'Hydro-Québec a été satisfaisante sur le premier point. A propos du second point, la réponse, vague à souhait, laisse entendre que l'on tient compte de l'incertitude mais ne dit pas comment, ce qui était l'objet même de la question. Quant au troisième point, il fait l'objet d'une réponse de deux alinéas où le mot élasticité-prix n'apparaît même pas. Voici ces réponses :

«2. La prévision des ventes futures sur les marchés secondaires considère l'aspect aléatoire des apports naturels, le potentiel probable des marchés secondaires disponibles en hydraulicité moyenne et le profit espéré par les deux parties suite à la transaction financière. Cette prévision tient compte aussi de l'expérience passée ainsi que des plans de développement et de gestion de l'offre versus la demande pour tous les réseaux interconnectés avec celui d'Hydro-Québec.

3. Les prix prévus pour les ventes excédentaires sont fonction du combustible remplacé (mazout, charbon, uranium), du rendement des équipements de production impliqués et du partage des gains monétaires entre les parties concernées dans un scénario moyen.

Les taux d'inflation utilisés pour établir le coût prévisionnel du combustible sont représentatifs du scénario moyen et tiennent compte des divers marchés international, national et régional. Le prix de vente prévu dans l'excédentaire sera affecté par les capacités d'interconnexion des réseaux considérés, par les contrats d'électricité garantie qui utilisent ces interconnexions et par les caractéristiques des surplus des divers réseaux en compétition pour maximiser leur profit d'exploitation»[1].

Notons que, contrairement à l'affirmation que les prix prévus pour les ventes excédentaires soient fonction du prix combustible remplacé, le coût d'énergie imputé à la solution «161 kV» est le même dans le scénario «faible croissance du prix du carburant» (tableau 8) que dans le scénario «sans intervention» (tableau 4).

---

1. «Projet du Lac-Robertson : Réponses au questionnaire du 18 janvier 1985 du Bureau des audiences publiques», réponse à la question no 9.

Les réponses étant insatisfaisantes, nos questions ont donc été reposées à Hydro-Québec dans la lettre du 4 février de madame Page-Mélançon à monsieur Gremaux :

> «Quant à la réponse à la sous-question 2, du point 9, concernant le modèle ÉGÉRIE, l'on y explique qu'Hydro-Québec tient compte de l'incertitude sur les marchés secondaires, et l'on y énumère les facteurs qui causent cette incertitude sans toutefois expliquer comment et par quelle méthodologie ces facteurs sont pris en compte.
>
> Au sujet de la sous-question 3 du même titre, monsieur Champagne énumère les facteurs pris en compte dans la prévision de prix pour les ventes excédentaires. Par contre, la réponse n'explique pas comment, par quelle méthodologie ces facteurs sont pris en compte. Par ailleurs, il n'est nulle part question dans ladite réponse d'élasticité-prix (au sens de ce terme en théorie économique). Cela nous semble d'autant plus déroutant que les fonctions de revenu marginal associé au marché secondaire dans le modèle ÉGÉRIE ont une pente négative, ce qui suppose que l'élasticité-prix de la demande n'est ni infinie ni nulle».

En réponse, monsieur Gremaux écrit :

> «Sous-question 2 du point 9, concernant le modèle ÉGÉRIE
>
> Le 6 février, lors des audiences publiques, volume 1, page 26 des notes sténographiques, Hydro-Québec a considéré, suite à toutes les informations fournies au BAPE, incluant le modèle ÉGÉRIE lui-même, que les informations sont complètes et que nous n'avons rien à ajouter».

Il est catégoriquement faux de prétendre que les informations qu'a fournies Hydro-Québec sont complètes. En tant qu'expert de la Commission, nous devons affirmer que le dossier présenté par Hydro-Québec ne contient pas les renseignements nécessaires pour apprécier le bien-fondé du coût d'énergie imputé à la solution «161 kV».

3. PRINCIPES DU CALCUL ÉCONOMIQUE DES CONSÉQUENCES D'UN MORATOIRE

3.1 Une situation non urgente

La situation de l'approvisionnement en électricité des localités concernées par le projet ne peut pas être considérée comme urgente. D'abord, l'installation d'un groupe électrogène peut se faire en moins de trois mois pour répondre à une croissance accélérée de la demande. Ensuite, les scénarios de croissance modérée de la demande laissent prévoir que la capacité de puissance des installations actuelles ne sera dépassée qu'en 1991 pour le scénario «Iles de la Madeleine» et en 1995 pour le scénario «abolition du chauffage électrique»[1].

3.2 L'analyse de rentabilité au moyen des courbes de coûts cumulatifs actualisés

La courbe de coûts cumulatifs actualisés associée à un projet représente, à chaque moment dans le temps, le montant cumulatif des coûts encourus jusqu'à ce moment, en dollars actualisés. Ce qui compte, pour choisir entre deux projets, c'est la position relative des courbes à l'horizon. En effet, l'objectif même du calcul des montants actualisés est en quelque sorte d'abolir la dimension temps, afin de pouvoir comparer des programmes de dépenses qui ont un profil chronologique différent : la forme des courbes de coûts cumulatifs actualisés n'a donc aucune importance dans la comparaison entre deux projets; seule importe la hauteur relative des courbes en bout de course.

---

1. Le scénario de croissance rapide «sans intervention», qui nous paraît moins crédible, situe le point critique en 1988. La capacité de puissance est ici définie comme la puissance que peuvent fournir ensemble les groupes diesel installés lorsque le plus gros d'entre eux est en panne.

Signalons par ailleurs qu'idéalement, l'horizon d'analyse devrait s'étendre jusqu'à la fin de la vie utile des équipements ou, si ceux-ci n'ont pas la même durée dans les différents projets, jusqu'à un plus petit commun multiple des vies utiles. Cela conduirait souvent à des horizons trop lointains pour qu'on puisse faire des prévisions fiables. C'est pourquoi il faut tenir compte de la valeur résiduelle des équipements. En principe, cette valeur résiduelle est la valeur des services que pourraient rendre les équipements au-delà de l'horizon d'analyse; mais pour déterminer la valeur de ces services, il faut... prolonger l'horizon d'analyse ! En pratique, la valeur résiduelle est donc la fraction non amortie du coût initial ou du coût de remplacement[1]. Lorsqu'on construit les courbes de coûts cumulatifs actualisés, il y a plusieurs façons de prendre en compte la valeur résiduelle. Dans les graphiques fournis par Hydro-Québec à la Commission, chaque courbe a été déplacée vers le bas, parallèlement à elle-même, d'un montant égal à la valeur résiduelle des équipements à l'horizon.

Pour simplifier la discussion qui suit, nous allons considérer deux solutions, au lieu de trois. La solution «diesel» est caractérisée par un investissement initial faible et des coût d'opération élevés. La solution «centrale» est caractérisée par un investissement initial important et des coûts d'opération faibles. Géométriquement, ces caractéristiques se traduisent de la façon suivante : au temps t=0, la courbe «diesel» est en-dessous de la courbe «centrale», mais elle a une pente plus forte de sorte qu'inévitablement, les courbes se croiseront, à moins que l'horizon d'analyse soit trop court[2] (voir fig. 1, traits pleins).

---

1. Dans les calculs d'Hydro-Québec, c'est une fraction du coût initial.
2. Si l'horizon d'analyse est trop court, il n'est plus légitime d'approximer la valeur résiduelle des équipement par la fraction non amortie de leur coût.

Figure 1.

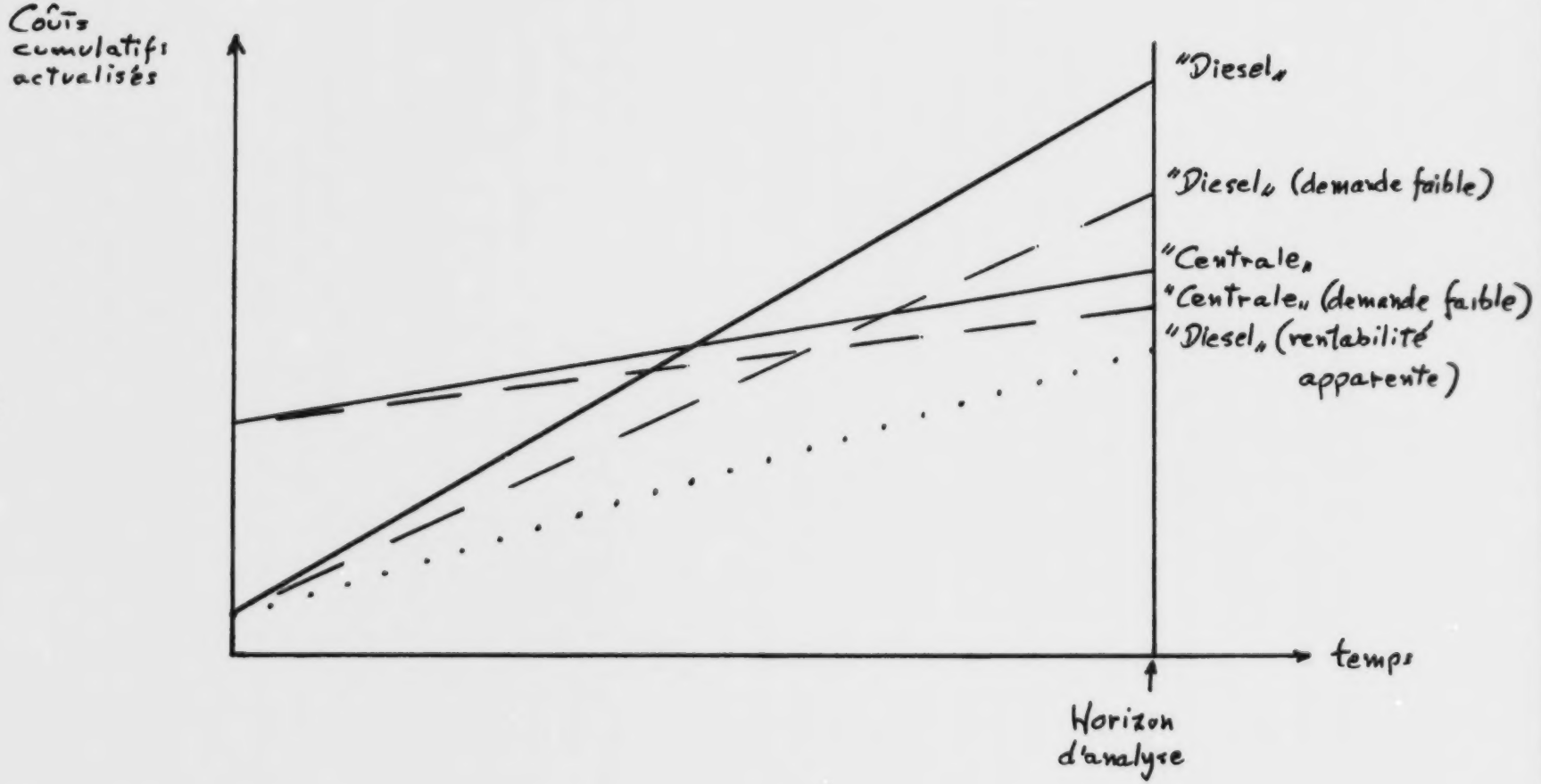
Coûts cumulatifs actualisés
"Diesel"
"Diesel" (demande faible)
"Centrale"
"Centrale" (demande faible)
"Diesel" (rentabilité apparente)
temps
Horizon d'analyse

On peut illustrer sur le même graphique l'effet d'une révision à la baisse des prévisions de demande (fig. 1, traits en tirets). Pour les fin de l'illustration, nous avons supposé que la révision de la demande n'amènerait aucun changement dans les investissements initiaux : cela semble approximativement conforme aux réponses d'Hydro-Québec quant à sa façon de construire les scénarios de croissance modérée de la demande. Quant aux coût d'opération (et aussi bien, pour la solution «diesel», quant aux investissements réalisés en cours de route), ils sont représentés par la pente des courbes[1]. Or, il est évident que, pour une même réduction proportionnelle des pentes, la courbe «diesel» bouge beaucoup plus, et que son ordonnée à l'horizon baisse bien davantage que celle de la courbe «centrale». En outre, on peut croire que pour la solution «centrale», les coûts d'opération sont faibles et peu sensibles à la révision de la demande alors que pour la solution «diesel», les coûts d'opération et les investissements à faire en cours de route sont importants et sensibles à la révision de la demande. Il s'ensuit qu'une révision à la baisse des prévisions de demande aurait pour effet de réduire l'écart entre les deux courbes à l'horizon : les économies réalisées avec la solution «centrale» seraient moins grandes qu'avec une croissance rapide de la demande; en d'autres mots, la solution «centrale» serait moins rentable.

On peut également représenter sur ce graphique l'effet d'une révision à la baisse de la prévision du prix du carburant. Ce changement n'affecte pratiquement que la solution «diesel» et il a sur la courbe «diesel» un effet semblable à celui de la révision de la demande.

---

1. La pente de la courbe en un point donné est le rythme d'accroissement, au moment correspondant, des coûts cumulés. Or, le rythme d'accroissement des coûts cumulés n'est autre que le montant des dépenses courantes à ce moment (en dollars actualisés).

Se pourrait-il qu'une révision à la fois de la demande et du prix du carburant fasse apparaître la solution «diesel» comme rentable ? Oui. Dans le scénario «Croissance zéro» de la demande, si l'on révise à la baisse le coût du carburant (baisse de 13 % ou plus)[1], la solution «diesel» est moins coûteuse que la solution «centrale» (et que la solution «161 kV») : voir figure 1, trait pointillé. Mais il y a quelque chose de trompeur dans cette analyse : l'horizon est trop court. Lorsqu'on combine le scénario «Croissance zéro de la demande» avec une hausse faible du prix du carburant, l'évaluation des valeurs résiduelles devient critique : il faut alors allonger l'horizon d'analyse ou raffiner la méthode d'évaluation des valeurs résiduelles (ce qui revient au même). Car en fait, il suffit qu'il y ait une différence importante entre la pente de la courbe «diesel» et celle de la courbe «centrale» pour que la solution «centrale» soit rentable[2].

3.3 Les effets d'un moratoire sans modification des projets

Pour analyser l'effet d'un moratoire, il faut considérer celui-ci comme une troisième (ou quatrième) solution. Il faut donc spécifier quel sera le coût total actualisé de cette troisième option. On peut, de façon équivalente, tracer la courbe des coût cumulatifs actualisés de cette troisième option, pour comparer, à l'horizon, son niveau à celui des autres courbes.

Pour les fins de la discussion, considérons dans un premier temps une solution de moratoire qui comprendrait deux phases : dans la première phase, dite de moratoire, ou appliquerait sans

---

1. Rappelons que le scénario «Croissance faible du coût du carburant» implique une baisse de plus de 18 %.
2. L'analyse serait plus compliquée avec des courbes de formes plus complexes, qui pourraient avoir plus d'un point d'intersection.

modifications le programme de dépenses de la solution «diesel»; puis, à partir de la fin du moratoire, durant la seconde phase, on appliquerait, tel quel mais déplacé dans le temps, le programme de dépenses de la solution «centrale». Bien sûr, il s'agit d'une proposition absurde, mais elle permet d'illustrer les calculs en cause : nous apporterons par la suite les nuances qui s'imposent.

Considérons d'abord la valeur actualisée des coûts cumulatifs associées à la solution «centrale». Lorsque l'on reporte ces dépenses de x années (x = durée du moratoire), leur valeur actualisée est réduite à une fraction de leur valeur initiale.

$$\frac{1}{(1 + r)^{x}}$$

Géométriquement, la courbe des coûts cumulatifs actualisés se déplace vers le bas et vers la droite, tel qu'illustré à la figure 2a.

Dans la figure 2a, on note par ailleurs que la courbe «centrale reportée» se prolonge au-delà de l'horizon d'analyse. Pour ramener les deux courbes au même horizon, il faut déplacer la courbe «centrale reportée» parallèlement à elle-même, d'un montant égal au supplément de valeur résiduelle[1].

Dans la figure 2b, on construit la courbe des coûts cumulatifs actualisés de la solution «moratoire» : les coûts s'accumulent jusqu'à la fin du moratoire selon la trajectoire «diesel»; à la fin du moratoire, on abandonne le programme de dépenses «diesel»

1. Rappelons que si cette correction joue un rôle critique dans la comparaison entre la solution «centrale» et la solution «moratoire», il faut prolonger l'horizon d'analyse.

Figure 2a. Déplacement de la courbe "centrale"

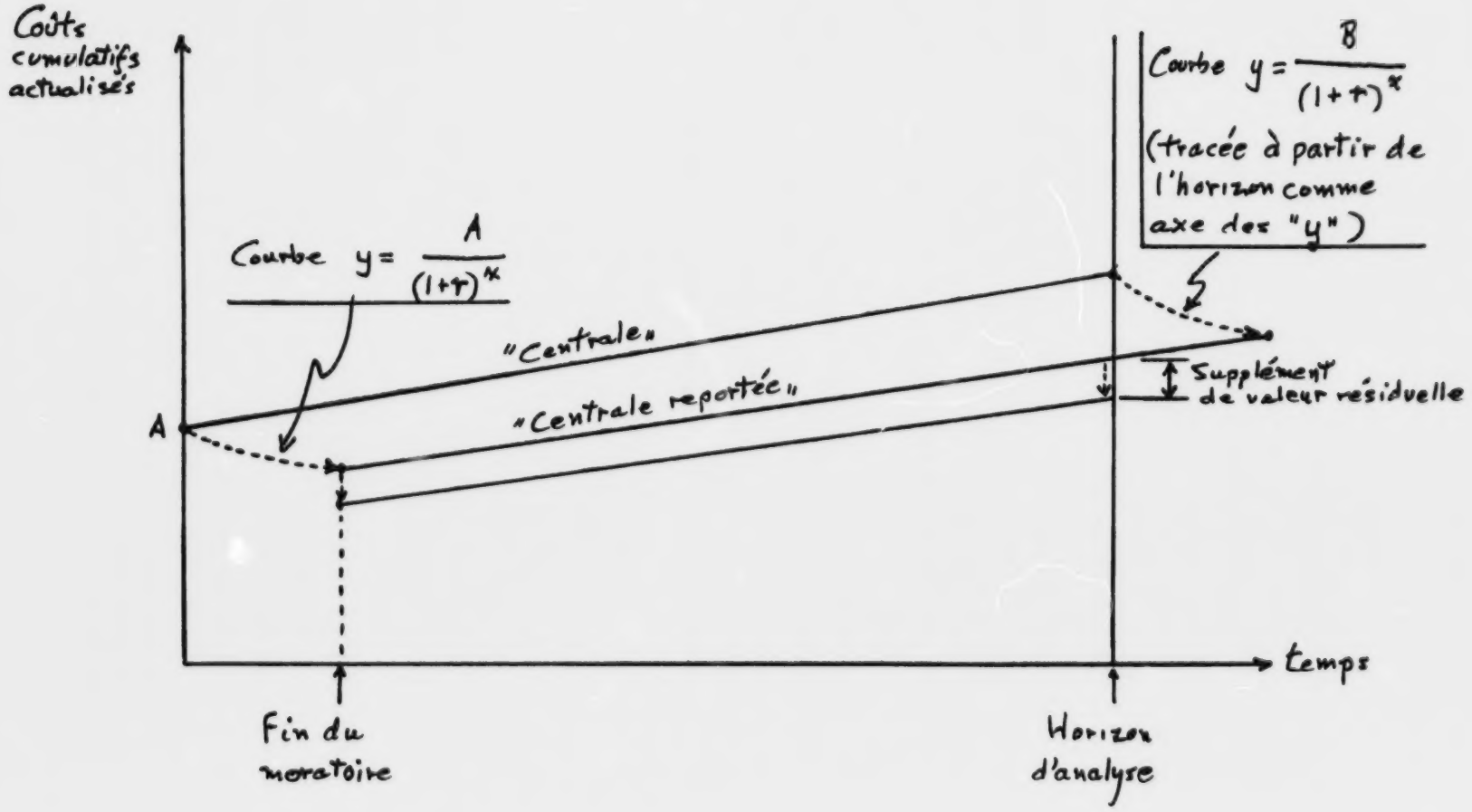

Figure 2b. Courbe des coûts cumulatifs actualisés de la solution "moratoire"

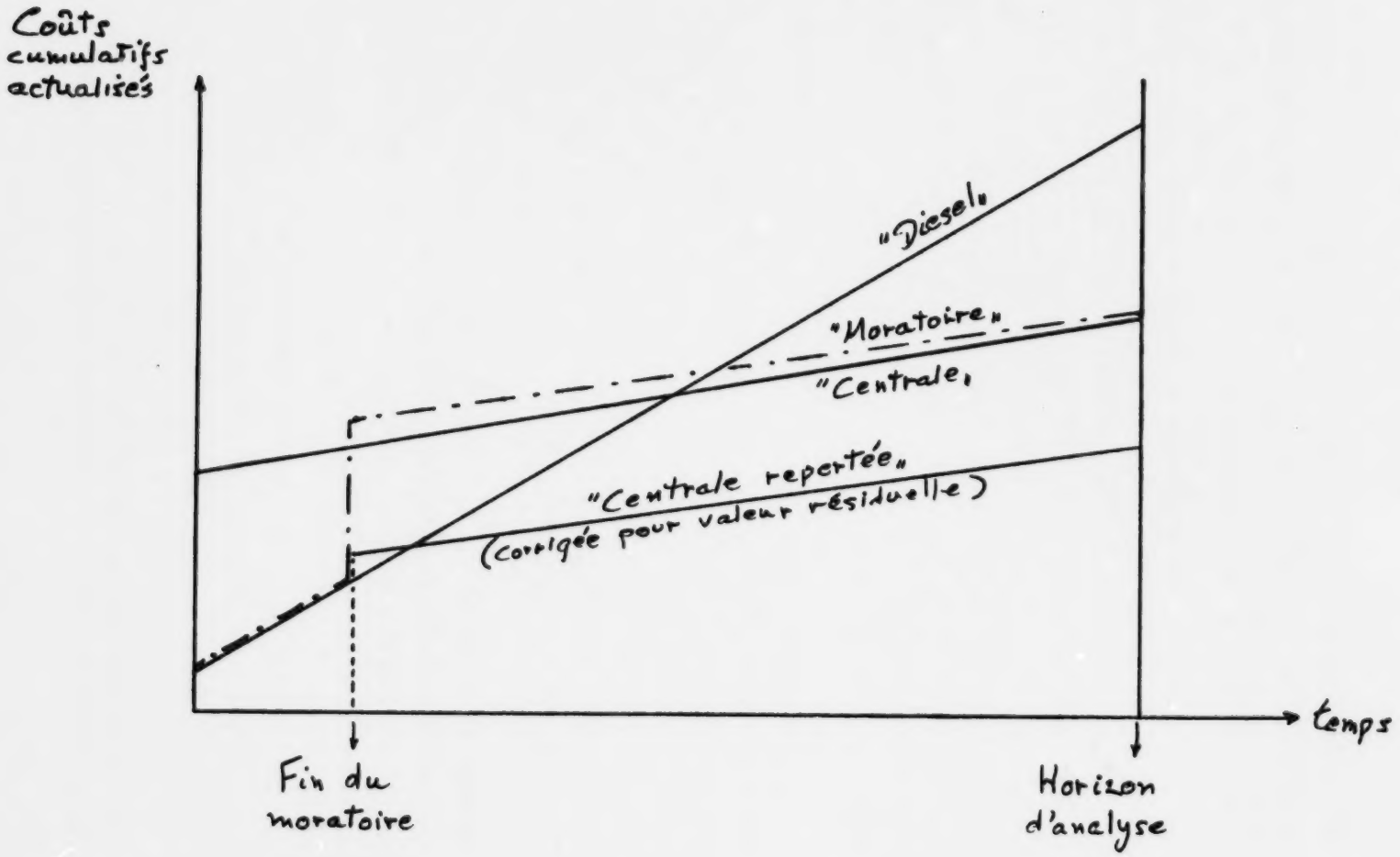

et, aux montants déjà dépensés s'ajoutent dès lors les coûts du programme «centrale reportée» (coûts corrigés pour supplément de valeur résiduelle).

On voit que la solution «moratoire» sera d'autant plus coûteuse que : (1) la pente de la courbe «diesel» est forte par rapport à celle de la courbe «centrale»; (2) le taux d'actualisation est réduit (faible déplacement vers le bas de la courbe «centrale reportée»). Toutefois, si le taux d'actualisation est assez élevé et que la différence de pentes n'est pas trop grande, il n'est pas impossible que la solution «moratoire» soit plus rentable que le solution «centrale».

3.4 Les effets d'un moratoire avec adaptation des projets

Il est donc probable que l'imposition d'un moratoire sans modification des projets entraîne des coûts supplémentaires, quoique dans certaines conditions le moratoire puisse amener une réduction de coûts. Mais en pratique, un moratoire ne se fait pas sans que les projets eux-mêmes ne soient adaptés. Dans quel sens pourraient jouer les modifications ? Voyons un peu.

D'abord, le report de la construction d'un centrale exigerait probablement certaines dépenses pour la «mise aux boules-à-mites» des travaux déjà réalisés, y compris des frais d'intérêt à imputer aux investissements déjà réalisés[1].

---

1. Par rapport à la figure 2a, le montant A pourrait représenter des dépenses déjà effectuées, dont la valeur actualisée ne changerait pas avec le moratoire. Alors, la courbe «centrale reportée» débuterait à la même hauteur que la courbe «centrale». Sa pente serait néanmoins moins forte.

Par contre, il est raisonnable de supposer que, si la solution «diesel» n'était adoptée que pour la durée du moratoire, le programme de dépenses serait adapté en conséquence : on pourrait sans doute réaliser certaines économies par rapport à la solution «diesel» permanente.

Mais en fin de compte, l'objectif même du moratoire serait de trouver une solution à long terme qui soit meilleure que la solution «centrale» dans sa version initiale. Les améliorations à rechercher sont une rentabilité plus élevée ou plus certaine, et un moindre impact sur l'environnement. Plus concrètement, un moratoire permettrait de pousser l'investigation dans deux directions complémentaires.

Premièrement, on pourrait réduire l'incertitude qui règne à propos des prévisions de demande. Quelques années supplémentaires pourraient révéler que la croissance accélérée de la demande qu'on a observée durant la période 1961-1982 est terminée. Mais surtout, on devrait faire une étude plus approfondie des déterminants de la demande : démographie, revenus, inventaire des appareils électro-ménagers, coûts des modes de chauffage concurrents (bois), etc. Si une étude devait montrer que la croissance de la demande sera modérée, il pourrait y avoir lieu de réviser la dimension des projets (centrale de puissance plus modeste).

Deuxièmement, un moratoire pourrait être mis à profit pour étudier, à la lumière d'une analyse plus approfondie de la demande, d'autres solutions que celles qui ont été envisagées dans le Rapport sur les études d'avant-projet. Il pourrait s'agir de solutions qui ont été négligées jusqu'à maintenant (éoliennes, biomasse, contrôle des pointes de demande, politiques d'économie de l'énergie), ou de solutions mixtes. En outre, à mesure que se

développe le plan d'équipement d'Hydro-Québec, on peut croire qu'il apparaîtra de nouvelles possibilités de rattachement au réseau principal (harnachement de grands cours d'eau sur la Basse Côte-Nord : rivière La Romaine, etc.).

Le coût éventuel d'un moratoire et de recherches additionnelles constitue donc, du point de vue social, un investissement dont le rendement est risqué : si on trouve une meilleure solution, l'investissement aura été profitable, sinon, le coût du moratoire constitue une perte sociale. La question est donc de savoir si cet investissement risqué laisse espérer des bénéfices sociaux qui sont proportionnés à son coût éventuel, et s'il comporte des chances de succès raisonnables.

Pour ce qui est du coût d'un moratoire, il est bon de rappeler que ce coût est d'autant moindre que la rentabilité de la solution reportée (en l'occurrence, la solution «centale») est faible. Or, nous avons vu qu'une révision à la baisse des projections de demande réduit la rentabilité relative de la solution «centrale»; nous avons également montré qu'une révision à la baisse des projections de prix du carburant réduit aussi la rentabilité relative de la solution «centrale». Donc, si le modèle mathématique a eu pour effet de gonfler les projections de demande, et si les prévisions de prix du carburant supposent une croissance aujourd'hui considérée comme trop rapide, alors ces distorsions exagèrent la rentabilité de la centrale et, par le fait même, le coût d'un moratoire.

En outre, si le projet doit être socialement désirable, il faut que sa rentabilité financière fasse contrepoids aux impacts négatifs qu'il risque d'avoir. Si la rentabilité du projet avait été exagérée au point que des calculs révisés devaient révéler une rentabilité très faible, alors il deviendrait fort délicat de

déterminer de quel côté penche le fléau de la balance. Dans ces conditions, une réduction de la marge d'incertitude, réalisable au cours d'un moratoire par des études plus poussées, constituerait un bénéfice social appréciable.

Enfin, les chances de succès d'un moratoire sont plus grandes si l'on peut identifier d'emblée plusieurs avenues prometteuses qui n'ont pas été explorées. Or, plusieurs suggestions émises au cours des audiences ne semblent avoir reçu de la part d'Hydro-Québec qu'une attention superficielle.

En somme, si le projet Lac-Pobertson repose sur des études incomplètes, il pourrait être socialement rentable, pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, de compléter les études avant de lancer de gros investissements. Car, si l'on risque, en complétant les études, de causer un retard qui augmenterait le coût du projet, on risque également, en entreprenant le projet sans compléter les études, de s'enfermer dans une décision plus coûteuse que nécessaire.

4. LE CHOIX DU TAUX D'ACTUALISATION

Dans ses comparaisons économiques, Hydro-Québec utilise un taux d'actualisation nominal de 14,5 %. Étant donné un taux d'inflation anticipé d'environ 8,5 %, cela correspond à un taux d'actualisation réel d'environ 5,5 %.

Ce taux d'actualisation est, notons-le, un taux financier, calculé à partir du coût du capital pour Hydro-Québec (intérêt sur la dette) et du rendement interne de ses investissements. Ce taux est fixé pour l'ensemble de l'entreprise et il est utilisé dans tous ses calculs de rentabilité. Ce n'est donc pas un taux propre au projet Lac-Robertson.

Ce taux réel de 5,5 % semble relativement élevé par rapport à la performance historique des marchés financiers canadiens (3,7 % entre 1954 et 1973)[1].

Notons aussi que le taux d'actualisation utilisé par Hydro-Québec ne tient aucun compte de la fiscalité. Mais si, aux fins du calcul de rentabilité financière, on adoptait le point de vue d'ensemble du Gouvernement du Québec, plutôt que celui d'Hydro-Québec, il faudrait tenir compte du fait que les intérêts payés sur la dette reviennent partiellement à l'État québécois sous forme d'impôt. La prise en compte de la fiscalité a amené les promoteurs du programme de pulvérisations contre la TBE à retenir un taux d'escompte financier d'environ 4 %.

Quel serait l'effet, sur la rentabilité relative des projets, d'une diminution du taux d'actualisation ? Grosso modo, une baisse du taux d'actualisation augmente le poids des dépenses futures. Or, dans le cas qui nous intéresse, la solution «diesel» suppose un investissement initial moindre que les deux autres solutions, mais des coûts d'opération et d'investissements futurs plus élevés. Une baisse du taux d'escompte rendrait donc la solution «diesel» encore moins rentable par rapport aux autres. En outre, une baisse taux d'escompte aurait pour effet d'augmenter la valeur résiduelle des équipements, ce qui favoriserait aussi les solutions à forte valeur résiduelle («centrale» et «161 kV»).

Nous avons précisé plus haut que le taux d'actualisation utilisé par Hydro-Québec est un taux financier. Les comparaisons de coûts effectuées à l'aide de ce taux permettent de répondre à la

---

1. Tel que rapporté, par exemple, à l'Annexe 6 de Évaluation socio-environnementale et économique du programme de pulvérisations contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

question suivante : étant donné qu'Hydro-Québec doit financer ses investissements par des emprunts à un taux nominal moyen de 14,5 %, quelle solution est la moins coûteuse financièrement ? Cette question est fort différente de celle de la rentabilité sociale : étant donné que le capital investi dans la solution retenue pourrait être utilisé à d'autres fins socialement utiles, quelle solution impose à la société le moindre sacrifice ?

Pour répondre à cette dernière question, il faut utiliser le taux d'actualisation social (et non plus financier). Ce taux d'actualisation social représente le rendement qu'aurait le capital s'il était utilisé à d'autres fins. Au Canada, pour des fonds gouvernementaux, ce taux social serait de l'ordre de 10 % en termes réels[1]. Avec un taux d'inflation anticipé de 8,5 %, cela se traduirait par un taux d'actualisation social nominal de 19,4 %, c'est-à-dire presque 5 % de plus que le taux de 14,5 % utilisé par Hydro-Québec.

Une hausse du taux d'actualisation à 19,4 % aurait évidemment l'effet contraire d'une baisse : elle diminuerait le coût actualisé de la solution «diesel» par rapport aux deux autres. Cette hausse du taux d'actualisation pourrait-elle rendre la solution «diesel» rentable ? Peut-être en apparence. Mais cette apparence pourrait être trompeuse (voir ci-haut, 3.2). Car la pente de la courbe de coût cumulatifs de la solution «diesel» demeurerait plus forte que les pentes des deux autres courbes et, pour faire une analyse juste, il faudrait prolonger l'horizon.

---

1. Selon Jenkins, entre autres, cité dans l'Annexe 6 de Évaluation socio-environnementale et économique du programme de pulvérisations contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

On peut donc conclure que, bien qu'il eût été intéressant qu'Hydro-Québec présentât les résultats d'une analyse de rentabilité sociale, cette analyse n'aurait sans doute pas renversé les résultats de l'analyse de rentabilité financière.

ANNEXE 3 - Études d'impact et réalités socio-culturelles

ssDcc

Centre
de recherche
et d'analyse
en sciences humaines

Consulting services
in social sciences,
development,
and culture change

ÉTUDES D'IMPACT ET RÉALITÉS SOCIO-CULTURELLES

texte proposé au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par
Serge Bouchard et Sylvie Vincent
Centre de recherche et d'analyse
en sciences humaines (ssDcc inc.)

en collaboration avec
Bernard Arcand
Département d'anthropologie,
Université Laval

mai 1985

6742, rue Saint-Denis, Montréal, Qué. H2S 2S2 • Téléphone: (514) 495-2485

Depuis au moins trente ans, nous parlons de moins en moins de relations humaines ou biologiques en terme d'entité, d'aggrégats, d'atomes, de systèmes clos, de causalité linéaire, d'équilibre, de force ou d'énergie. Nous avons à présent un lexique nouveau qui représente bien plus qu'un simple changement de terminologie. Nous parlons désormais de totalité, de structures interdépendantes, de systèmes ouverts, de rétroaction, de téléonomie, de processus continu, de contrainte, de relation, de relations entre les relations, de communication et d'information. L'unidimensionalité quantitative, traditionnelle de l'épistémologie newtonienne dans la vie et les sciences sociales est aujourd'hui remplacée par le point de vue multidimensionnel des niveaux de communication, des niveaux de complexité et des niveaux d'organisation, le tout nécessitant des considérations relevant de l'ordre du qualitatif.

(Anthony Wilden « Structuralism as epistemology of closed systems» in Ino Rossi The unconscious in Culture, E.P. Dutton Co., New York, 1974: 275 / notre traduction /)

La population n'est pas exprimée par le nombre des individus, mais par une organisation, une structure de catégories et de subcatégories, d'individus auxquels des habiletés ont été imparties...

Ceci prouve que ressources et population doivent être comparées, confrontées, dans leur interdépendance et sous l'angle des qualités et pas seulement des quantités, si l'on veut appréhender les principes et les mécanismes de leur évolution...

(Serge Moscovici, Essai sur l'Histoire humaine de la Nature, Champs, Flammarion 1977: 546)

/.../ il n'y a pas, selon nous, de raccourcis possibles dans le domaine des méthodes de recherche quand il s'agit des données anthropologiques. Toutes les parties en cause doivent accepter qu'il faut d'abord connaître la situation sociale et culturelle d'une population ainsi que sa façon de concevoir et de définir les problèmes qu'elle rencontre, avant de mettre en oeuvre des projets de développement.

(Lasse Kantz, «L'anthropologie au service du développement international: un modèle suédois», Anthropologie et Sociétés 1984 XVIII (3):79)

INTRODUCTION

L'intérêt pour l'environnement, souvent compris comme une préoccupation pour le milieu bio-physique dont l'équilibre doit être maintenu mais dont les ressources doivent être maximisées, inclut de plus en plus le milieu humain dans ses dimensions économiques surtout, mais aussi sociales et culturelles. Projet aussi louable que difficile à réaliser, cette volonté d'intégration des ressources humaines au vaste univers des ressources en général est une des grandes questions de notre époque. Nul ne s'étonnera donc de ce que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ait demandé à des anthropologues de réfléchir à la question des impacts sociaux et culturels que pourrait avoir l'implantation d'une centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord.

Il s'agit dans ce cas précis du projet de centrale au lac Robertson récemment présenté par Hydro-Québec (Hydro-Québec 1984). Mais la réflexion ne peut faire autrement que de s'inscrire dans le cadre très général d'un regard sur les études d'impact réalisées jusqu'à aujourd'hui, notamment dans les régions nordiques. Ces études, qui sont devenues une véritable industrie de recherche, ont enrichi de façon substantielle notre connaissance du milieu en général. Dans le contexte nord-américain seulement, il suffit de penser aux recherches liées au pipeline de l'Alaska, au projet hydro-électrique de la baie James, aux corridors énergétiques de la vallée du MacKenzie et du Yukon pour saisir à quel point les réalités environnementales sont désormais interrogées chaque fois qu'on se propose d'entreprendre des ouvrages d'envergure. Il existe donc une histoire des études d'impact, une histoire des préoccupations pour l'environnement, dans laquelle s'inscrivent les recherches d'avant-projet du lac Robertson. C'est pourquoi, si dans ce texte nous prenons appui ou prétexte de ce projet et des études effectuées par et pour Hydro-Québec, il nous paraît important de bien dire

qu'il ne s'agit pas là d'un cas particulier en ce sens que l'analyse de la plupart des études d'impact, notamment celles qui concernent les petites communautés dites isolées, mènerait à des conclusions pratiquement identiques.

Ajoutons de plus, en guise d'avertissement important, que nous n'avons pas cherché à faire une liste des impacts oubliés par le promoteur dans ces études d'avant-projet. Céder à cette tentation nous aurait conduit à faire un exercice tout à fait théorique. C'est d'ailleurs un paradoxe qu'il convient de souligner; le texte qui suit analyse concrètement la théorie sous-jacente aux études d'impact et il adopte nécessairement le ton de l'analyse critique de cette théorie. Si nous avions à l'inverse tenté d'être plus concrets, nous aurions été carrément plus «théoriques» puisqu'il est impossible, dans l'état actuel des choses, de prévoir adéquatement des impacts sur le milieu humain.

D'autre part, l'objectif n'est pas ici de s'arrêter aux modalités propres à telle ou telle étude d'impact sur l'environnement, mais plutôt d'examiner un processus, celui par lequel la perspective socio-culturelle a jusqu'ici été évacuée de ces études et des projets de développement. Cela nous entraine à prendre en considération des débats beaucoup plus vastes qui habitent la pensée occidentale depuis plusieurs siècles.

L'un, qui concerne les rapports entre la nature et le social touche directement le concept d'environnement. Il s'agit de savoir si on traite celui-ci comme un tout dont l'humanité fait partie ou comme un objet hors de soi que l'on peut transformer pour peu que l'on développe des techniques adéquates et que l'on contrôle à peu près les conséquences des modifications qui lui seront imposées.

Si l'on décide de considérer que le milieu humain fait partie de l'environnement, il s'agit de savoir comment vont se prendre les décisions qui le concerne. Alors nait un autre débat qui rejoint en partie le premier: va-t-on traiter le domaine social comme on traite les autres, va-t-on prendre des décisions que l'on voudra techniques et rationnelles parce que basées sur des facteurs quantifiables ou tiendra-t-on compte de savoirs, d'habiletés, de représentations, de projets, de dimensions donc intangibles et peu perceptibles, le plus souvent d'ordre qualitatif?

Ces sujets ne sont pas faciles à traiter mais ce sont des universaux, des sujets sur lesquels ne cesse de revenir la pensée occidentale et sur lesquels se remettent à réfléchir actuellement philosophes et spécialistes des sciences humaines. En même temps il faut dire que ces questions ne pourront pas être évitées encore bien longtemps. En essayant de situer l'analyse des études portant sur la région du lac Robertson d'une part dans l'ensemble des études d'impact sur le Nord, d'autre part dans une réflexion plus générale sur des thèmes comme la nécessité d'envisager un développement multiforme, la globalité du concept d'environnement, la valorisation des choix culturels issus des communautés, nous ne faisons qu'indiquer un courant que devraient sans doute connaitre les planificateurs de tous ordres, ceux qui à un moment ou à l'autre de leur vie professionnelle prennent des décisions qui auront des impacts sur la vie de communautés entières. Il ne fait plus de doute en effet que le milieu humain, d'une part s'imposera de lui-même comme faisant partie de l'environnement, d'autre part demandera une attention spécifique qu'il n'a pas encore reçue et qui nécessite des méthodes d'appréhension particulières. Avant d'en arriver à l'identification de ces méthodes, nous tenterons de dégager celles qui sont actuellement à la base des études d'impact et de voir de quelle conception de la société et du développement elles originent.

1. PROBLÈMES GÉNÉRAUX DE MÉTHODE: LA DÉFINITION DU MILIEU HUMAIN

Les études d'impact compilent de multiples données sur l'environnement à la fois local et régional, physique, biologique et humain. Deux questions peuvent être posées et brièvement examinées ici:

- quelles sont les données recueillies? : parmi tous les éléments que l'on peut identifier comme faisant partie de l'environnement, quels sont ceux que les promoteurs retiennent et considèrent comme pertinents?
- comment les données ainsi recueillies sont-elles reliées les unes aux autres? : quel est le modèle qui permet de les organiser entre elles et par rapport aux différents éléments de l'ouvrage ou de l'activité à implanter?

Avant d'aborder chacune de ces questions, il faut se souvenir que les études d'impact s'inscrivent dans un contexte. Le promoteur doit justifier son projet d'ouvrage; il doit aussi le décrire techniquement. Il est ensuite tenu de le situer dans un «milieu récepteur» à définir afin d'intégrer théoriquement le projet au dit milieu, prévoyant à l'avance et par le fait même les bénéfices généraux et les conséquences néfastes pour l'environnement. Ces dernières étant identifiées, elles seront corrigées et gérées par le biais de mesures de mitigation, lesquelles seront communiquées aux populations concernées lors de tournées d'information, souvent dites de consultation, menées par les services de communication du promoteur. La logique de cette démarche constitue la charpente de la plupart des études d'impact comme on peut s'en rendre compte en consultant les plans des rapports qui en découlent. Si on prend, par exemple, le Rapport sur les études d'avant-projet préparé par Hydro-Québec en vue de la construction d'une centrale au lac Robertson (Hydro-Québec 1984), les grands points du plan sont en effet:

1- Justification du projet
2- La centrale
3- Les lignes et les postes
4- Description du milieu
5- Les effets de l'ouvrage sur l'environnement
6- La communication

Or ces plans, qui comprennent une description du milieu, supposent que les experts en aient arrêté une définition. La plupart du temps celle-ci n'est pas explicite, en particulier lorsqu'il s'agit de milieu humain. L'observateur extérieur peut cependant la découvrir en examinant le choix des données recueillies ainsi que leur mise en relation, ce que nous ferons ici en nous basant sur les études concernant le projet du lac Robertson.

1.1 Trois exemples de données recueillies

Une première partie de la description du milieu humain porte sur l'occupation du territoire depuis la fin de la dernière glaciation jusqu'à aujourd'hui. Viennent ensuite deux autres parties qui sont vraiment la description du milieu récepteur humain tel qu'on le perçoit dans une étude de ce genre. À première vue, tout y est: démographie, économie, occupation humaine du territoire, structures administratives et politiques, contexte politique (autochtone principalement), langue et identité. Cependant, un bref examen permet de voir que les thèmes principaux autour desquels se regroupent les informations fournies (donc recherchées au départ et collectées) peuvent être ramenés à trois grandes catégories:

Le paysage humain immédiatement observable: infrastructures du transport, répartition spatiale de la population, utilisation de l'espace à des fins récréatives, exploitation de la forêt, exploitation de la faune, etc...

L'emploi salarié formellement comptabilisable: secteurs d'emploi, revenus moyens, formation de la main-d'oeuvre, paiements de transfert liés à l'inactivité présumée, population active, etc...

Les structures administratives et les services à la population : données sur la santé communautaire, l'éducation; structures institutionnelles les plus saillantes, enracinées à l'extérieur du milieu et rattachées à des réseaux provinciaux, etc...

a) Dans le premier cas, celui du paysage humain, il est permis de s'étonner du fait que la description du milieu, à l'instar de toutes les études d'impact, ne tienne aucun compte de la valeur symbolique du milieu physique et de ses ramifications dans les univers de l'identité collective. Les multiples déclarations des nations autochtones depuis une quinzaine d'années auraient dû sensibiliser les intéressés au fait que les autochtones considèrent leurs régions respectives comme leur patrimoine et qu'ils s'y identifient. Et ce qui est vrai pour les autochtones l'est tout autant pour les allochtones qui eux-aussi ont développé au fil du temps un attachement pour leur coin de terre. Tous, nous expérimentons quotidiennement ce phénomène d'appropriation symbolique des paysages familiers dont toute modification ne serait pas sans produire un effet chez nous. Les expropriés par exemple, ou ceux qui ont assisté à la transformation d'un environnement familier et apprécié peuvent témoigner de l'impact affectif et global de la perte d'un espace qu'ils

s'étaient approprié mentalement et qui partant, faisait partie d'eux-mêmes.

Ces liens ne sont pas intouchables et ils évoluent dans leur nature et leur intensité de toute façon. Mais il faut se dire que lorsqu'un ouvrage, dont la conception vient d'ailleurs, menace de modifier un paysage donné, ce serait oublier des pans entiers de son impact sur les populations humaines que de ne pas s'interroger sur ces liens abstraits qui fondent une grande partie de la relation de l'être humain à son milieu. Car l'humain n'a d'autre milieu que celui-là qui est dans sa tête. Intervenir dans un espace dont les groupes sociaux se disent responsables, qu'ils aménagent pratiquement et idéalement à la mesure de leurs projets et de leur culture, c'est sans doute opérer à froid dans la fierté collective avec tout ce que cela comporte en termes de perte de confiance en soi et en l'avenir. La région du lac Robertson, appelé Mistawashaunipi par les Montagnais, existe ailleurs et autrement que sur la simple carte de son utilisation par quelques individus. Mais cela on le sait mal puisqu'on s'obstine à ne pas en faire une préoccupation d'importance.

On nous pardonnera ici une digression qui n'en est pas vraiment une. Il est remarquable de constater que toutes ces réalités liées au phénomène de l'attachement ne sont pas absolument ignorées dans le contexte des grands projets. Là où il se trouve des autochtones en particulier, ce qui est presque toujours le cas dans le Nord et les régions éloignées, la question est traditionnellement aspirée dans l'univers des négociations politiques, des litiges et des compensations. Ces habitudes ne sont pas sans conséquences dramatiques puisque les liens symboliques authentiques sont largement dépréciés en eux-mêmes quand le jeu se résume à affirmer d'une part que l'on aime son milieu à la folie ou à démontrer de l'autre que ce milieu ne vaut pas grand chose.

b) Dans la catégorie dite économique, ce n'est guère mieux. On peut se demander pourquoi seules les activités rémunérées sont prises en considération lorsqu'on sait très bien par ailleurs que celles qui ne le sont pas constituent une part importante des économies des régions éloignées. Pourquoi ne pas avoir évalué l'apport d'activités telles que les échanges de services, la chasse et la pêche (légale ou illégale), les échanges de produits tirés du milieu naturel et collectés à l'échelle domestique, la coupe et le ramassage du bois de chauffage, l'entretien des maisons, des équipements, les travaux domestiques divers. Certaines de ces activités sont mentionnées dans les sections qui couvrent l'utilisation du territoire, mais elles ne figurent pas dans un tableau d'ensemble de l'économie locale. En réalité, rares sont les analystes qui prennent la peine et le temps de s'attacher à ces réalités d'ailleurs non immédiatement perceptibles. Ce qui explique qu'il ne semble venir à l'idée de personne que les paiements de transfert puissent, dans certains cas, être recyclés dans ces activités non officielles et qu'ils soient utilisés positivement pour financer et entreprendre celles-ci.

c) Le dernier exemple relève de la catégorie des structures administratives et des services à la population qui, dans le rapport, épuise le domaine de l'organisation socio-culturelle. Ici, le fossé entre la réalité sociale et ce qu'on en rapporte est plus profond. Au sortir de l'étude d'avant-projet, le lecteur ne sait pas grand chose des tissus sociaux des Bas-Côtiers francophones, anglophones ou montagnais. Quelle est la structure véritable du leadership, quelles sont les composantes du statut social, sur quoi se fondent l'entraide et la compétition, quelle est la nature de l'entrepreneurship, quelles sont les sources de gratification, les sources des changements en cours, les contradictions, les possibilités, quels sont les types de savoir et comment se transmettent-ils, etc?

Quant au chantier lui-même, dont on dit qu'il se présentera sous la forme d'une cité ouvrière contrôlée et temporaire, nous n'en sommes informés que sous les aspects les plus théoriques. Le concept de cité ouvrière est connu des spécialistes et il a été expérimenté concrètement en différents endroits du Nord canadien. Cependant, peu ou pas d'études ont été entreprises pour faire la synthèse de ces expérimentations. Au-delà des structures et de la logistique, nous savons peu de choses sur les véritables comportements sociaux et culturels des travailleurs spécialisés qui suivent les grands chantiers au Canada ou à travers le monde. Ici encore, il est difficile de prévoir ce que l'on ne connait pas faute de l'étudier. Ces groupes de travailleurs spécialisés existent au Québec depuis au moins vingt ans, dans le seul contexte des constructions de barrage, mais la nature réelle de cette réalité échappe toujours aux études de planification.

Il est évident qu'aucune étude ne pourrait fournir une description exhaustive du milieu humain. Il s'agit plutôt de savoir à quel niveau minimum de connaissance et avec quelle grille de lecture on entend travailler quand on se propose d'évaluer des impacts sur un milieu humain. À propos de la connaissance, disons que la tendance actuelle est à l'inventaire des choses observables et des données quantifiables, sorte de photographie de surface ou photo aérienne, profil ou portrait démographique, économique et social à partir desquels on tente une interprétation du milieu. Mais cette tentative sera toujours vouée à l'échec car, pour utiles que soient les listes et les tableaux qui résultent de cet inventaire, ils ne permettent de rendre compte que d'un champ bien mince et partiel de cet immense domaine à plusieurs dimensions que constitue le milieu humain.

Vient ensuite la grille de lecture. Dans le Rapport du projet du lac Robertson, on peut la percevoir en comparant la description du

milieu humain (Hydro-Québec 1984: 87-99) avec les éléments d'environnement qui font partie de la matrice des impacts (idem: 115). Ce rapprochement permet de comprendre que les éléments retenus sont limités à ceux sur lesquels un impact était prévu au départ.

En somme, la définition du milieu humain a été en bonne partie programmée par l'ouvrage lui-même. Comme la mise en chantier du barrage va nécessiter de meilleurs services aéroportuaires et la construction de quelques tronçons de route, on trouve dans la description du milieu humain une section détaillée sur les infrastructures de transport. Comme le barrage va inonder une partie du territoire, la description se concentre sur l'utilisation de ce territoire. Puisque la construction va créer des emplois, temporaires pour la plupart, l'économie régionale est abordée sous l'angle des emplois salariés. Puisqu'il y a des Montagnais dans la région, la question de leurs revendications territoriales est brièvement survolée.

C'est ainsi que la définition du milieu récepteur humain finit par prendre forme dans l'esprit des analystes. Dans le cas du projet du lac Robertson on a ajouté à ces données éparses celles qu'a fournies le Rapport de la mission Payne (Payne 1979) et l'on n'a pas oublié d'adjoindre les résultats des inventaires archéologiques, tels qu'ils apparaissent dans toute étude d'impact qui se respecte et qui respecte l'esprit de la loi.

Il est assez clair qu'en réduisant l'occupation humaine à l'immédiatement observable, l'économie à l'emploi ou le socio-culturel aux structures institutionnelles, on se place dans la position précise où on ne voudrait pas être: devoir prévoir des impacts sur le milieu humain en ne sachant que bien peu de choses sur celui-ci.

1.2 Trois exemples de non-intégration des données

Une fois les différentes données recueillies (historiques, statistiques, démographiques et économiques), il s'agit de les organiser les unes par rapport aux autres en un modèle qui permette d'en rendre compte. Dans son rapport, Hydro-Québec (1984: 115) présente une matrice qui énumère en abscisse les sources d'impact et en ordonnée les éléments de l'environnement qui seront affectés. Au chapitre du milieu humain, les rapports sont simples et unilatéraux, et il ne saurait en être autrement étant donné le matériau dont on dispose.

Trois exemples puisés dans le rapport d'Hydro-Québec sur le projet du lac Robertson permettront d'illustrer le phénomène de non-intégration des données.

a) La matrice indique que la mise en eau du réservoir aura des conséquences sur l'exploitation de la faune. On sait par le texte qui accompagne la matrice que le promoteur a en tête le piégeage. Or le piégeage est une source de revenus pour les populations autochtones et allochtones de la Basse-Côte-Nord. Des lots de trappe exploités par des Euroquébécois seront affectés par la mise en eau du réservoir et celle-ci entraînera une perte de revenus et de diverses ressources (viande entre autres). Il aurait donc fallu prévoir un impact sur l'économie locale. D'autre part, les trappeurs se recrutent généralement au sein de la partie la plus âgée de la population. Privées d'une partie de leurs revenus ces personnes devront peut-être compter davantage sur leur entourage, ou sur des allocations gouvernementales, perdant ainsi leur autonomie. Si le piégeage était pour elles l'occasion d'acquérir du prestige ou de transmettre à leurs descendants leurs connaissances du milieu, ce prestige et ces connaissances risquent de

s'amenuiser. Il aurait donc fallu prévoir que la mise en eau du réservoir aura, par le biais de son impact sur l'exploitation de la faune, des conséquences sociales et des conséquences culturelles.

b) Selon la matrice, l'achat de biens et services (hébergement, restauration, transport local) aura un impact sur l'économie locale en ce sens qu'il créera des emplois temporaires. Mais quels seront les impacts concrets de ces emplois en termes d'acquisition de biens de consommation et d'habitudes à l'égard du travail, de l'argent, de l'environnement, en termes de relations entre les générations ou entre les groupes, etc. De la même façon, si le rapport mentionne le vacuum de l'après-projet, quand le chômage remplacera les emplois temporaires et que les pêcheurs auront perdu leurs places de pêche (Hydro-Québec 1984: 126-127), rien n'est dit des conséquences sur la vie familiale et sociale de cette période de déséquilibre économique. L'achat de biens et services et la présence du chantier auront donc, par le biais de leur impact sur l'emploi, des conséquences sociales et culturelles qui n'ont pas été prévues.

c) Toute étude d'impact comprend un chapitre sur l'histoire. Or les données de ce chapitre ne sont pas intégrées à celles des chapitres qui suivent. L'histoire peut offrir bien davantage qu'un regard de façade. Elle doit s'articuler sur le contemporain, permettre de mieux l'appréhender et même d'aller au delà, contribuant à développer une vision d'avenir moins superficielle. En quoi par exemple le fait que les francophones et les anglophones occupent cette région depuis moins longtemps que les Montagnais et se sont surtout attachés à en explorer la côte plus que l'arrière-pays modifie-t-il leur perception des impacts de la mise en eau du réservoir. En quoi les stratégies d'adaptation à leur environnement développées par les Bas-Côtiers depuis un siècle et demi permettent-elles d'imaginer un développement local original et autonome. Dans le cas des Montagnais, en

quoi leur utilisation de la région du lac Robertson au siècle dernier joue-t-elle un rôle dans l'exploitation qu'ils en font et dans l'image qu'ils en ont aujourd'hui. Quelle que soit la population concernée, - nous pensons ici autant aux allochtones qu'aux autochtones, autant aux communautés de la Basse-Côte-Nord qu'aux habitants des métropoles - la façon d'occuper l'espace, les rapports entre les groupes, le fait que l'idée de beauté soit attachée à certains paysages plus qu'à d'autres, la conception de la vie, celle de la qualité de la vie et les mille et un autres secteurs de l'activité et de la pensée humaine peuvent être reliés à l'histoire.

La façon dont les études d'impact plaquent leurs chapitres sur le passé comme des vitrines inutiles en marge de leur véritable propos rappelle qu'à l'autre bout elles n'ont pas non plus une grande considération pour l'avenir. Elles se spécialisent finalement dans le court terme et dans l'immédiatement perceptible oubliant de prendre en considération tant dans le temps que dans l'espace et dans le domaine du social les relations en chaîne qui font qu'un impact sur un aspect du milieu ne s'arrête jamais à cet aspect mais résonne d'un bout à l'autre de l'écosystème.

Ainsi, non seulement les éléments choisis pour entrer dans la définition du milieu humain sont-ils déterminés par l'ouvrage lui-même, mais en outre ces éléments sont présentés dans le cadre d'un modèle statique qui ne tient que faiblement compte de la perspective temporelle d'une part et de la complexité des relations d'une société avec son milieu d'autre part. On en arrive à une connaissance de l'environnement qui, aussi poussée soit-elle dans certains domaines (le cycle de tel type de poisson, le nombre d'emplois fournis par les organismes gouvernementaux, etc.), n'est en fait que partielle et fragmentée, non dynamique et programmée à partir de concepts techniques, économiques, sociaux, artistiques même qui viennent d'ailleurs et qui découlent comme nous le disions au début d'une vision particulière de la société et du développement.

2. UN MODÈLE RÉDUCTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Le projet du lac Robertson a ceci de particulier qu'il est présenté comme étant une option régionale: la centrale que l'on veut implanter ne vise qu'à desservir les communautés de la Basse-Côte-Nord. Il ne nous appartient pas d'évaluer la part de mercatique qui habite ce discours. Considérons que le projet n'a effectivement pour objectif que de répondre à la demande locale et de promouvoir en parallèle et dans la mesure du possible le développement de la région. Bien que ce ne soit pas nécessairement l'objectif principal de l'entreprise, tout projet d'envergure relative venant s'inscrire dans une région transporte avec lui cette consonnance de développement. Les études d'impact réalisées par les promoteurs tentent souvent de bonifier les projets en insistant sur l'aspect positif du développement économique et il devient très important dans ce contexte de savoir de quel type de développement on parle.

Le rapport d'Hydro-Québec définit par la négative le contexte socio-culturel de la Basse-Côte-Nord:

> C'est dans un milieu isolé, tourné vers la mer, à l'économie relativement stagnante, aux infrastructures et aux services incomplets ou déficients qu'évolue encore aujourd'hui le Bas-Côtier. (Hydro-Québec 1984: 94)

Quant à l'avenir, il est défini en fonction des propositions de la mission Payne (1979) dont les experts d'Hydro-Québec font ressortir trois thèmes majeurs: la mise en valeur des produits de la mer, donc l'intensification de l'effort de modernisation des équipements de pêche et la mise en place d'industries de traitement du poisson; l'atténuation de l'isolement physique par le biais d'in-

frastructures de transport, surtout routières; l'amélioration de la qualité de la vie grâce à de meilleurs services de santé, d'éducation et d'administration municipale (Hydro-Québec 1984: 96, Société d'aménagement général de l'environnement ltée 1981, tome 1: 129). On a vu que deux de ces thèmes ont été adoptés par le promoteur comme pertinents à la définition du milieu récepteur. Le rapport de la Société S.A.G.E. ajoutait en 1979 que la mise en valeur des cours d'eau à des fins hydro-électriques offrirait d'intéressantes possibilités de développement à long terme.

Le développement d'une région tel que conçu ici passe par des concepts qui sont presque devenus des idéaux: le plein emploi, l'égalité des chances, l'homogénéisation des connaissances, la mise en valeur maximum et immédiate des ressources, la production d'énergie, la rapidité des communications... Il s'agit en fait de tirer la Basse-Côte-Nord de son isolement par rapport au reste du Québec, de l'intégrer à l'ensemble de la nation en lui fournissant un accès identique aux produits de notre société, ce qui, en effet, pourrait se présenter comme un modèle de développement envisageable, On peut cependant se demander s'il n'en existe pas d'autres. À cet égard nous remarquons l'absence d'au moins une hypothèse, celle qui dirait que le milieu humain a sa dynamique propre, qu'il s'agisse de celui de la Basse-Côte-Nord ou de l'Arctique canadien, des zones rurales du Québec ou des quartiers des grandes villes. Contrairement à cette hypothèse, le modèle reste le même quelles que soient les régions que l'on planifie de développer. La société occidentale capitaliste l'a imposé aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud qui lui ont demandé de l'aide tout comme les sociétés socialistes ont imposé le leur. Il s'agit dans ce cas-ci d'augmenter la production de façon à créer le plein emploi et à favoriser l'augmentation de la consommation.

Les économistes sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à contester cette idée du développement et à dire d'une part qu'elle ne peut être transférée telle quelle à toutes les sociétés, d'autre part que même dans la nôtre elle n'est plus adéquate. L'avenir de petites communautés comme celles de la Basse-Côte-Nord ne passe peut-être pas obligatoirement par l'ère industrielle. Il n'est pas sûr que la route soit l'infrastructure de transport la plus efficace et la plus économique. Il n'est pas sûr que la qualité de la vie nécessite la concentration en agglomérations plus importantes, etc. Comme l'écrit le philosophe et observateur de la vie économique André Gorz, le réalisme consiste aujourd'hui à projeter une société fondamentalement différente, à voir que la croissance perpétuelle n'est qu'une illusion.

Parallèlement à ces réflexions générales, les constats d'échec s'accumulent dans le Nord où l'on note que ce qui avait été prévu n'a pas eu lieu, notamment en ce qui concerne les retombées économiques. Pourtant les études d'impact continuent à promouvoir pour les communautés nordiques un développement sensiblement axé sur les mêmes objectifs. Qui plus est, malgré l'avertissement de certains chercheurs en sciences humaines selon lesquels ces échecs proviennent en bonne partie de ce que l'on n'ait pas pris la peine d'évaluer convenablement les situations locales avant d'implanter des ouvrages ou des activités nouvelles, les méthodes utilisées pour connaître le milieu humain restent souvent les mêmes.

Tout ceci prend les allures d'une idéologie que l'on ne peut contester sans s'en prendre aux fondements mêmes de notre perception de la vie sociale et notamment à la primauté des échanges économiques formels. Il n'y a pas lieu d'entamer ici une démonstration que d'autres

ont déjà faite et qui mènerait trop loin. C'est néanmoins dans ce cadre général que s'effectuent actuellement les études d'impact dont la plupart sinon toutes prennent pour acquises des idées qu'il faudrait vérifier. Actuellement, le modèle de la croissance rectiligne étant pris pour acquis, les études d'impact reposent sur une série de non dits ou de non envisagés, de non connus parce que non recherchés qui concernent les contraintes et les possibilités réelles propres à chaque région. On verra peut-être un jour combien ces projets ponctuels de développement ont distrait les communautés de multiples autres possibilités. Prenons quelques hypothèses de base qui, selon nous, dépassent les prémisses que les promoteurs acceptent d'énoncer.

a) il n'y aura jamais dans un avenir prévisible une structure d'emploi dans les régions nordiques ou éloignées qui soit comparable à ce qui existe au Sud;

b) il n'y aura jamais une croissance démographique telle que l'on puisse parler d'agglomérations importantes;

c) la dispersion géographique des communautés est un facteur qui se maintiendra (ne serait-ce qu'en raison des nécessités géo-politiques);

d) les paiements de transfert seront toujours très élevés et pourraient un jour prendre formellement le statut de contributions du centre à la périphérie, du Sud au Nord (dans un contexte où paradoxalement le Sud est au Nord ce qu'ailleurs le Nord est au Sud);

e) la qualité de la vie dans de petites communautés en des régions données est déjà une réalité en soi. Les populations qui disent aimer leur mode de vie et leur coin de pays ne sont pas passives par définition et peuvent avoir d'autres objectifs que l'attente du messie-développement;

f) l'amélioration d'une qualité de vie déjà existante passe par un meilleur accès à certains biens de consommation (ce qui suppose une liquidité monétaire accrue), un meilleur accès à l'information (ce qui est déjà réglé par la télévision-satellite), une meilleure mobilité géographique (dans et hors de la région, ce qui pourrait supposer un système de transport aérien subventionné), par un appui et une reconnaissance du potentiel de l'économie locale (ressources locales, activités non rémunérées etc.);

g) tout projet venant de l'extérieur est, sous l'angle de ses retombées d'argent, irrésistible à court terme. Il risque cependant de détourner momentanément les communautés de la poursuite de leurs intérêts à long terme (en créant durant les phases de construction, par exemple, une illusion de croissance);

h) chaque région a son caractère propre, une particularité que chacune d'elle se doit de développer. Cette particularité n'est autre que la caractéristique socio-culturelle d'une communauté inscrite dans un milieu donné, depuis hier jusqu'à aujourd'hui, et d'aujourd'hui à demain;

i) les enjeux pourraient donc tourner autour d'une notion de développement qui serait élargie à l'épanouissement politique, économique et culturel d'une région dont l'existence serait acquise et subventionnée autant que nécessaire par l'État, mais qui, par ailleurs, profiterait pleinement de ses propres ressources à sa propre échelle.

Ce ne sont là que des hypothèses de travail. Elle mettent cependant en lumière la nécessité de regarder l'avenir avec réalisme tout en imaginant d'autres modèles de développement. Ces modèles et cet avenir doivent s'ajuster aux véritables orientations culturelles et historiques des sociétés, que ce soit sur le plan économique, technologique, politique ou autre. N'ayant pas des hypothèses de ce type à l'esprit, l'analyste doit nécessairement se rabattre sur une lecture aussi réductrice que le modèle dont elle s'inspire: l'économique. Il en résulte que l'évaluation des impacts sur le milieu humain, dans le cas du projet de centrale au lac Robertson comme ailleurs, n'est pas particulièrement raffinée. Ce n'est certes pas faute d'avoir compilé des données avec l'intention de mesurer ou de soupeser le social. Nous avons assez dit ce que nous pensions de l'inventaire comme méthode de connaissance du milieu. Il nous faut revenir cependant à la grille de lecture et indiquer en quoi elle simplifie la complexité au delà d'un minimum acceptable.

Au risque de nous répéter, rappelons qu'informée par l'ouvrage d'une part, par la volonté d'appliquer aux régions éloignées le modèle d'une croissance unidirectionnelle d'autre part, la grille de lecture est essentiellement économique c'est-à-dire que lorsque vient le moment de faire des liens entre les ouvrages projetés et le milieu humain, on

procède par hypothèses extrêmement simples sur la nature et le comportement des milieux régionaux, réduisant presque ceux-ci à leur expression économique. En fait, les études d'impact sont à la limite de concevoir la vie économique comme une sphère isolée et objective de l'activité humaine, retenant par surcroît ses aspects les plus formels. On tente de capter les données les plus immédiatement accessibles soit les corpus statistiques, démographiques et économiques. S'il est évident que ces données sont utiles et nécessaires à la compréhension d'une situation, il faut se demander si elles sont suffisantes ou si l'on peut se contenter de comptabiliser le social pour en avoir une connaissance profonde. Les statistiques sur la création d'emplois temporaires non spécialisés ne disent rien sur le degré de frustation des ouvriers qui, dans leur propre région, doivent se contenter d'emplois subalternes tandis que les travaux de prestige reviennent aux ouvriers venus d'ailleurs. Bref, nous ne pouvons pas espérer évaluer les besoins, les attentes, les difficultés et les plaisirs quotidiens d'une population en analysant les données quantitatives à l'aide de modèles mathématiques. Qui voudra sérieusement prendre en considération les facteurs sociaux et culturels devra développer d'autres stratégies et notamment prendre pour hypothèse de départ, et même prendre pour acquis, que le milieu humain est une réalité complexe, multiforme et dynamique qui développe des spécificités variables dans le temps et dans l'espace. La partie humaine n'est pas la plus discrète, prévisible, simple et facilement décomposable du milieu récepteur. C'est elle, nous l'avons relevé plus haut, qui met le plus en lumière le manque d'intégration des données dans les études d'impact.

Finalement, l'interrogation doit aussi porter sur les modèles à l'aide desquels on analyse les données formelles, compte tenu du fait

qu'ils ont été construits à partir de paramètres issus d'une situation idéale pensée dans un tout autre contexte socio-économique. Le chômage n'a pas le même sens à Montréal et à St-Augustin, le plein emploi n'est pas forcément ni partout une valeur en soi. Toute société ayant sa cohérence propre et ses problèmes particuliers, il peut être avantageux et il s'avère souvent essentiel de partir de l'intérieur d'elle-même pour la décrire plutôt que de lui appliquer des catégories externes qui lui conviennent peu ou pas.

La faiblesse méthodologique de la plupart des études d'impact et la réduction du milieu humain opérée par l'idée d'un développement unidirectionnel se répercutent jusque dans les techniques utilisées pour consulter les populations, comme nous le verrons maintenant.

3. LA CONSULTATION DES POPULATIONS

Il fut une époque où les populations vivant dans la région touchée par la construction d'un barrage ou d'un ouvrage de ce type n'avaient pas grand chose à dire. A peine si elles en étaient informées. Avec le temps pourtant il a fallu non seulement les en informer mais aussi leur en démontrer le bien-fondé. En effet, au fil des expériences acquises, les populations ont exigé que les ouvrages réalisés dans leurs régions contribuent à l'augmentation de leur bien-être. Il a fallu discuter d'enjeux tels celui des droit des petites localités et des individus face à ceux de la collectivité, ou celui de la protection de l'environnement régional face au besoin d'énergie des métropoles; il a fallu donc entamer des négociations qui, dans le cas où des populations autochtones étaient concernées, ont pris une tournure plus franchement politique. A ce jeu, les mesures de mitigation sont devenues monnaie d'échange et les épreuves de force monnaie courante. Ce contexte a démontré la nécessité de mieux connaître les milieux récepteurs et l'on aurait pu croire qu'allaient s'élaborer des études plus approfondies sur le milieu humain.

Or il n'en est rien. On assiste plutôt à la mise en place de processus dits de consultation qui se situent à la toute fin des études et ne concernent jamais l'ensemble de l'ouvrage mais un nombre limité et non déterminant de ses parties. C'est le promoteur d'ailleurs qui décide des aspects de son projet qu'il est prêt à discuter et tout cela passe par la grille de lecture économique, c'est-à-dire que des questions comme la création d'emplois ou l'augmentation de la demande énergétique sont vues comme les clefs des projets et sont utilisées par les promoteurs pour les justifier aux yeux des populations. Les possibles retombées économiques n'ont même pas à être resituées dans le contexte social

et culturel dont elles font pourtant partie. Il est pris pour acquis que, en elles-mêmes, la création d'emplois même temporaires et la mise en valeur d'une ressource même unique sont bénéfiques. Deux remarques peuvent être faites sur cette façon d'aborder le milieu récepteur.

Tout d'abord il y a un problème de sémantique à régler. Le terme «consultation» en arrive aux limites de l'usure lorsqu'il désigne l'opération par laquelle une trentaine ou une quarantaine de personnes préalablement «informées» sont amenées à exprimer leurs avis sur des questions établies par le promoteur. Nous examinerons le projet du lac Robertson sur cet aspect. Dans le rapport d'avant-projet, les sessions organisées par les services de communication d'Hydro-Québec sont ainsi décrites:

> Au cours des rencontres d'information et de consultation, les représentants d'Hydro-Québec ont cherché à susciter des avis de la part de la population et des organismes concernant les sujets abordés dans les cahiers de consultation. (Hydro-Québec 1984: 163).

Dans le cahier dont il est question ici, ces sujets ont été regroupés par le promoteur en trois catégories; retombées socio-économiques (emploi, contrats locaux, achat de biens et services, accès et transport), utilisation du territoire et mécanisme d'information. Autrement dit, les populations ont principalement été informées et consultées sur les aspects de l'environnement que le promoteur avait identifiés comme pertinents. Leurs intérêts ont été présumés et réduits à ceux du promoteur. On note bien que les Bas-Côtiers ont de leur propre chef abordé d'autres questions comme la langue de travail et l'accès au site mais le tableau sommaire de la consultation (idem: 193-196) indique la place relative de ces questions par rapport à celles qui avaient été préalablement formulées par le promoteur.

Dans ce processus de communication avec les populations de la Basse-Côte-Nord, la façon même de mener l'étape dite de consultation ne semble pas présenter de différence marquée avec la méthode mise au point pour l'étape dite d'information. Seule différence: les cahiers de consultation dont près de 2 000 copies ont été envoyées dans les villages de la Basse-Côte-Nord. Nous notons cependant que 12 d'entre elles seulement ont été retournées à l'Hydro-Québec, signe sans doute d'un problème dans la conception de la consultation. On a probablement supposé qu'ayant été informées les communautés pouvaient ensuite donner leur opinion.

Ceci nous amène à une deuxième remarque qui vise justement la technique du sondage d'opinion et qui pourrait s'appliquer aussi au type de consultation entreprise par Hydro-Québec. Ce que l'on cherche à mesurer en fait ce sont les intentions de la population. Va-t-elle être pour ou contre le projet? et s'il y a résistance, quels en seront les points d'ancrage? Il ne s'agit pas tellement de savoir comment l'ouvrage et ses impacts vont être absorbés par le milieu humain, si celui-ci va pouvoir s'y adapter en douceur, l'inclure dans son paysage, dans ses activités, dans ses projets et dans ses rêves ou s'il va en être tellement perturbé qu'il lui faudra se transformer profondément avec toutes les déchirures et les cicatrices que cela implique. Ces techniques de «consultation» ne peuvent viser à mieux connaître le milieu humain et ne fournissent pratiquement pas de données sur les impacts possibles car elles sont, elles aussi, programmées par le projet lui-même, enfermées dans les paramètres qu'il a fixés au préalable. Une fois encore, en conclusion logique avec tout ce qui précède, le promoteur aborde le milieu humain en prétendant atteindre au coeur d'une réalité dont il ne peut en fait qu'effleurer la surface.

Le grand rituel de la consultation ressemble plutôt à une opération publicitaire en ce sens qu'il s'agit davantage de vendre un produit déjà conçu que de concevoir un produit qui conviendrait à un marché particulier.

La société industrielle manque donc d'un instrument pour mieux connaître le milieu humain avant d'y implanter quelqu'ouvrage que ce soit ou pour inventer des produits qui s'adapteraient harmonieusement aux sociétés locales. Jusqu'à maintenant elle a plutôt eu tendance à exiger que les petites communautés s'adaptent aux grands projets technologiques, ce qui ne l'empêche pas par ailleurs de parler du droit pour tout un chacun de choisir son avenir. Si l'on estime que le choix de cet avenir revient ne serait-ce qu'en partie aux communautés elles-mêmes et doit correspondre à ce qu'elles sont dans leurs dimensions sociales et culturelles, il va falloir inventer de nouveaux scénarios pour l'étude de ces dimensions.

4. IDENTIFICATION DE PERSPECTIVES ET DE MÉTHODOLOGIES POUR UNE ÉTUDE DES IMPACTS SOCIO-CULTURELS

Inventer des scénarios pour l'étude des dimensions sociales et culturelles des communautés dites éloignées, cela suppose un changement de point de vue de la part des promoteurs et de notre société dans son ensemble et la recherche de nouvelles méthodes pour connaître les milieux humains. Nous tenterons dans cette dernière partie d'identifier certains des points de vue et des méthodologies qu'il serait possible d'adopter.

a) La perspective

L'essoufflement du modèle de développement basé sur une croissance perpétuelle, l'inadéquation des modèles standard nationaux aux petites communautés, la non transférabilité de la majeure partie de ces modèles à des populations de cultures différentes nous incitent à penser qu'il faut renverser la perspective du tout au tout. C'est dire que si l'on veut identifier le type d'avenir immédiat qui devrait être privilégié pour que s'améliore la qualité de la vie communautaire, il faudrait partir du réel des communautés.

Il est possible qu'ayant adopté cette perspective on en soit arrivé, dans le cas du lac Robertson, à la constatation qu'une centrale de petite grandeur convenait en effet non seulement à la nature de la demande et à la nécessaire réduction des coûts mais aussi aux destins identifiables de la région. Mais cela aurait pu être vrai non pas en raison des retombées économiques que cette centrale fournira ou ne fournira pas ou fournira à peine, mais par la logique de son intégration dans la dynamique locale. Encore

aurait-il fallu vouloir partir de cette dynamique, de la vision d'avenir qu'elle suppose et secrète et, à partir de là mettre en lumière un projet de société à long terme plutôt que de fournir à cette société un projet à très court terme uniquement tissé d'avantages de surface. Les quelques phrases inquiètes de Bas-Côtiers qui ont dit que le projet risque de mettre le pays «sans dessus-dessous» et de le «ruiner» et qu'ils craignaient d'être eux-mêmes relégués à l'état de minorité sans pouvoir dans un territoire qui serait dominé par Hydro-Québec (Société d'aménagement générale de l'environnement ltée 1981, tome 2: 115-116) indiquent, au moins autant que l'intérêt des Bas-Côtiers pour la création d'emplois, la place qu'un projet comme celui de la centrale du lac Robertson pourrait occuper dans la transformation - en mieux ou en pire - de la qualité de la vie.

b) Les approches

Partir de la vie et de la pensée quotidiennes des communautés elles-mêmes amènerait le promoteur à multiplier les sources de sa connaissance du contexte socio-culturel. L'économie formelle, les phénomènes immédiatement observables, les réseaux politiques et administratifs officiels continueraient à être pris en compte mais ils seraient considérés comme faisant partie de l'ensemble beaucoup plus vaste, complexe et dynamique que constituent la société et la culture quand elles sont analysées dans leur globalité. Et c'est une fois appréciées les différentes composantes de cet ensemble que l'on pourrait se demander comment un projet de centrale ou tout autre qui fournirait l'énergie équivalente s'inscrirait dans la dynamique socio-culturelle propre soit aux anglophones, soit aux francophones, soit aux Montagnais de la Basse-Côte-Nord.

c) Méthodes générales

À l'intérieur de cette approche globale, le sondage ou la consultation en vue de recueillir l'opinion des gens ne pourraient être considérés comme des techniques pertinentes ou suffisantes. Mieux vaudrait même s'en méfier, car rien n'est plus superficiel et changeant que l'opinion, et viser plus profondément (au niveau du non exprimé, de la grammaire sociale, des codes intériorisés) les configurations qui sont à la base des fonctionnements de la société. Ceci s'étudie par le biais de la collecte et de l'observation puis de l'analyse des discours, faits et gestes qui recèlent les idées, croyances, préférences, habitudes, expérimentations, savoirs, réseaux de communication et d'échange, etc. inscrits dans le tissu social qu'ils contribuent à créer.

Ce type d'étude n'est pas simple. Il exige au départ, outre de la finesse et de la sensibilité de la part des analystes, deux ingrédients essentiels: le respect et le temps. Nous nous inscrivons en faux contre ceux qui pensent que les sociétés dites «primitives» sont des sociétés «simples» ou que les sociétés dites «éloignées» doivent être décrites par la négative comme si elles étaient les unes et les autres démunies, malades et dépressives, comme amputées de quelque chose d'essentiel parce que non «développées». Toute communauté a ses problèmes, certes, mais elle a aussi ses potentialités dont la connaissance l'aiderait justement à régler ces problèmes si n'était pas entretenu par ailleurs le syndrome de l'assistance et de la condescendance plaçant au centre et au Sud ceux qui savent et planifient montrant au Nord et en périphérie ceux qui attendent et s'ennuient. On pourrait penser que chaque

communauté devrait au contraire pouvoir planifier son avenir et pour cela avoir en main des outils de connaissance sur elle-même, des façons d'appréhender ses productions visibles et invisibles et de prévoir les impacts des projets qui la concernent. Elle pourrait, pour ce faire, bénéficier de la présence d'analystes qui l'aideraient à se décoder elle-même. En effet de la même façon qu'il n'existe pas de langue sans grammaire et que l'on ne peut prétendre connaître une langue par le simple inventaire aussi exhaustif soit-il de tous les mots de son vocabulaire, il ne peut y avoir de société, aussi «simple» qu'on la prétende, qui fonctionne sans un système de règles et d'exceptions aux règles.

Pour prétendre connaître un milieu humain, il faut être en mesure de découvrir et d'expliquer à d'autres au moins une partie de cette grammaire. La recherche ethnographique et sociographique qui permet d'atteindre à ce niveau de connaissance nécessite en premier lieu un apprentissage qui requiert une présence prolongée au sein de la société en question. Il serait futile d'esquiver la présence ou de rogner sur le temps. L'une et l'autre font partie intégrante de la méthode tout comme la volonté d'apprendre et la conviction que cet apprentissage en vaut la peine.

On peut toujours demander à des «experts» de se prononcer à la va-vite sur des situations nouvelles en se basant sur d'anciennes recherches, en extrapolant à partir de ce qui a été vécu ailleurs et surtout en mettant à contribution une sorte de bon sens informé. Cela ne pourra donner que des opinions, des hypothèses de travail, des indications sur les zones à surveiller. Il n'y a pas d'expertise possible sans présence longue et assidue dans les communautés à

récolter mille et une données à première vue insignifiantes et non reliées les unes aux autres et encore moins à la préoccupation première du promoteur. On peut penser par exemple à des pans de culture qui s'appellent systèmes de parenté, toponymie, proverbes, mythologie, culture matérielle, systèmes de classification, etc... Cette approche du tout par ses multiples parties est aussi inhérante à la méthode. Des organismes internationaux comme l'ACDI ou ses équivalents américains et suédois ont réfléchi à la pertinence de ce genre de démarche et conclu que la connaissance du milieu humain ne peut être que globale. Il est donc essentiel d'amorcer les recherches bien avant que les projets d'ouvrage ne se réalisent ni même ne soient annoncés dans leur détail. C'est à ce prix seulement que l'on pourra comprendre la façon dont un milieu absorbe ou rejette les changements et l'on pourrait penser que la société touchée serait moins dépourvue quand vient le temps de réagir à un projet si elle avait déjà une certaine connaissance d'elle-même.

Les études d'impact effectuées par des promoteurs tels Hydro-Québec consacrent beaucoup de temps et d'énergie au milieu naturel. Par contre il est rare, pour ne pas dire plus, que des études sociologiques et ethnologiques de longue haleine soient inscrites aux calendriers et aux priorités de ces études, l'usage étant de se contenter de profils quantitatifs historiques et sociométriques rapidement compilés.

Si le milieu humain est considéré comme une partie de l'environnement, il va falloir en tenter de meilleures analyses. En traiter avec plus de finesse et moins de gâchis ne serait pas un défi inintéressant pour des promoteurs qui s'ingénient à oeuvrer non seulement dans les régions éloignées du Québec mais aussi dans les régions

éloignées du monde, en des lieux où plus rien ne peut être considéré comme acquis en fait de connaissance humaine. Exiger que cette connaissance du milieu humain soit plus qu'un rite de passage pour l'obtention des permis d'implantation pourrait être le signe d'un gouvernement ou d'une société qui se soucie et respecte tous ses membres, y compris ceux dont elle ne sait pas grand chose et qui auraient sans doute beaucoup à lui apprendre. Dépasser les études d'impact mécaniques ou mécanicistes, en arriver aux études de chocs culturels c'est une étape aux portes de laquelle nous nous trouvons maintenant et qu'aurait sans doute pu franchir Hydro-Québec. Évidemment rien n'oblige pour l'instant à se lancer dans ce type d'études. Ici comme ailleurs il y a des choix méthodologiques à faire qui sont en réalité des choix politiques ou, plus profondément, des choix culturels et philosophiques.

CONCLUSION

Tout au long de notre texte, nous avons insisté sur les conséquences historiques de pratiques scientifiques dont les modèles réduisent le social et le culturel à une expression fausse parce que trop réductrice. Parmi ces conséquences, la plus englobante serait assurément la dévalorisation de la culture vivante au moyen d'une opposition dévastatrice entre savoir vrai (l'efficace, le technique) et savoir faux (le populaire, le dépassé), opposition qui se répercute ailleurs, mettant face à face, dans un dialogue de sourds, la science dure et productrice et l'humanisme idéaliste. Certains affirment que tout a véritablement commencé avec Descartes dont le Discours sur la Méthode consacrait la séparation entre la Nature et l'Homme, hypothèse qui a nourri toute la culture scientifique occidentale depuis lors et fondé l'organigramme de la connaissance spécialisée. Ce n'était certes pas l'intention de Descartes de provoquer une semblable déchirure, un écartèlement aussi durable. Mais comment pouvait-il prévoir que durant plusieurs siècles, jusqu'à l'aube du second millénaire, la pensée occidentale, fascinée par ses propres prouesses techniques, se refuserait à revoir les préceptes originaux de sa Méthode.

Le concept même d'environnement suggère au contraire un système global et général qui s'accomode mal des désormais anciennes séparations entre la Nature et le Social. Nous avons immensément besoin d'une présomption positive à l'égard des savoirs et efforts particuliers à des groupes sociaux définis en ce que ces groupes justement sont une partie intégrante de la Nature qui se transforme. La pensée technicienne elle-même n'y échappe pas, qui est naturelle comme tout le reste. Dans un monde où l'innovation et la créativité seraient remises à l'honneur, nous rencontrerions peut-être des ingénieurs qui auraient brisé cette coquille qui les isole à l'extérieur et en face

d'une Nature supposément objective. Et nous verrions peut-être aussi des philosophes ayant cessé de se scandaliser de la technique ou du moindre changement supposément contre Nature. En lieu et place des débats stériles, ils feraient ensemble et pour un bien plus commun leurs travaux de façon différente.

Recherchons les habiletés concrètes de tout un chacun, déchiffrons les savoirs authentiques, détaillons notre connaissance du milieu-ressource et maîtrisons qualitativement les savoirs et les projets de la population. Essayons de mettre ces deux termes, savoir et ressource, en relation dans une structure dynamique qui tienne compte de l'histoire, de la qualité des articulations passées, actuelles ou virtuelles, des actions et des projets, de la technique disponible aujourd'hui; nous aurons alors une socio-anthropologie du milieu qui complèterait bien la vision technicienne tout en servant utilement le social à l'étude.

C'est un programme ambitieux qui ne devrait pourtant pas décourager les chercheurs et tous ceux qui ont la responsabilité générale, parallèlement à leur fonction de décision ou de réalisation, de respecter l'environnement en commençant par le mieux connaître.

OUVRAGES CITÉS

HYDRO-QUÉBEC

1984 *Projet Lac-Robertson. Rapport sur les études d'avant-projet.* Hydro-Québec, Montréal.

PAYNE, D.

1979 *La Basse-Côte-Nord. Perspective de développement.* Rapport de la mission de la Basse-Côte-Nord du docteur Camille Laurin, Ministre d'État au Développement culturel, Gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT LTÉE (S.A.G.E.)

1981 *Projet Lac Robertson. Étude d'impact sur l'environnement* présentée à la Direction Environnement, Hydro-Québec. S.A.G.E. ltée, Québec. 2 tomes.

ANNEXE 4 - Lettre de Monsieur H. Brian White
(Avis préliminaire)

H. BRIAN WHITE
Consulting Transmission Line Engineer
P.O. Box 939
Hudson, Quebec
Canada J0P 1H0
Tel. 514-458-4329

April 18, 1985

M. Florent Poirier
Commissaire
Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
5199, rue Sherbrooke est, suite 3860
Montréal, Québec H1T 3X9

Re: Proposal for Lac Robertson
Power House

Dear M. Poirier:

We have reviewed all the documents submitted to us, inclusive of the notes of a telephone conversation with M. Paul Greneaux of Hydro-Québec.

The task assigned to us is not an easy one as we must, of necessity, work several stages removed from the source of detailed information and the material we have at hand is by no means complete.

We point out these most evident deficiencies so that you will not put too much reliance on our comments.

We have glimpsed an alternative proposal that might be valid if many other elements fall into place; on the other hand, the proposal may quickly be proven unworkable by disclosure of simple data not available to us. Whatever the outcome, we believe it to be a technically legitimate probe of the validity of the Hydro-Québec decision for a central station.

If we had responsibilities within Hydro-Québec for this project, we would want to have answers to the following:

Transmission Voltage

Hydro-Québec is correct in pointing out the difficulties of transmission of 161 KV for distances approaching 800 km and we concur that the problems of overvoltage control cast serious doubt on this option. We suggest that 220 KV might provide a solution.

Electric power utilities, by tradition and for good reasons of economy, usually operate with voltages separated by a factor

of 2. Ontario Hydro system voltages are 110, 220 and 500 KV. American Electric Power use 345 and 765 KV. Hydro-Québec use 161, 315 and 735 KV. (They may now have some 220 KV but we have no knowledge.)

The efficiencies of such standardization are significant even though the increments are large. The natural power of lines of 161, 315 and 735 KV varies as the square of the voltage so that capacity is more in the order of 1 to 4 to 16. The size of the increments can be reduced by building double circuit lines at lower voltages to give increments of 1, 2, 4, 8 and 16.

Before arriving at a solution to our problem, we must note a second factor. A higher voltage creates higher electrical stress at the surface of the conductor. This stress can ionize the air and produce corona, with loss of power and interference to radio reception (called Radio Interference or RI). Higher voltages demand larger conductors to control this corona generation (or else bundles of smaller conductors which produce the same effect as large diameter single conductor).

Typical diameters are:

161 KV	0.8 inches
220 KV	1.05 inches
3i5 KV	1.25 inches or 2 x 0.95 inches

Precise values depend on local sensitivity to RI, etc.

The result of all this is that, even though the electrical capacity requirements may be very low, the adoption of a high voltage demands a larger conductor to limit RI, etc., and the conductor size has a major influence on line costs.

Line Costs

Line costs are influenced, first, by voltage, which governs insulator string length and electrical clearances (crossarms are longer and the conductor must be kept a greater distance above the ground) and, secondly, by the conductor, which in itself is usually the most expensive component and which contributes to the loadings (and thus to the strength and cost) of the towers.

Your enquiry at Hydro-Québec brought forth the information that, because of expected ice loading conditions, Hydro-Québec had assumed use of 'Condor' ACSR conductor for the Robertson/Blanc Sablon line section.

This conductor is more than adequate for 220 KV and the towers of their estimate are already strong enough to carry 'Condor'. It remains only to increase the size of the towers (our estimate of $5,000 - $10,000 per mile direct cost) and the voltage on this section could be 220 KV.

With 220 KV, we believe there is a good chance that the voltage control problems would be quite manageable, although much more sophisticated system analysis would be required to verify the situation.

The use of 220 KV for such a small load appears to be overkill but when the problem has abnormal given conditions (small load, long distance) the solution may be out of the ordinary.

The line losses at 220 KV would be about one-half the losses at 161 KV and would help recover some of the $5/10,000 extra cost.

Having planted this seed of thought, you can present it to Hydro-Québec for their reactions and, from these reactions, you may be able to judge whether it really has any merit.

Any further steps on our part, at this time, would require conjectures and poorly based hypotheses regarding the other sections of the line.

We do note in closing this subject that the proposed 'Shelter Bay' conductor at 0.86 inches would be marginal at 220 KV and might have to be changed if that section were to be uprated also.

We give attention, at this time, to the written questions that you submitted to us.

1) There are very real problems at 161 KV although they are not unsurmountable. The solution and costs worked up by Hydro-Québec appear reasonable. The 220 KV solution might be more rational.

2) The voltage expressed as KV is the electrical pressure. There is no absolute limit of a distance for a voltage, as it is a function of the total system.

   Most certainly the power flow or electrical capacity at 161 KV is more than adequate, the problem is that the voltage (think of it as pressure) is very difficult to control.

The use of 220 KV appears unreasonable, at first glance, because the power flow capacity would be far in excess of the needs; it may still be the better solution.

3) Hydro-Québec have experienced a number of severe ice storms in the eastern part of the province, most associated with 'in cloud' icing, most above 1000 foot elevation.

We presume that the proposed lines will be at low elevation where the only serious threat would be 'precipitation' icing or freezing rain, which does not reach the load levels of 'in cloud' icing.

Hydro-Québec have recognized the nominal threat of icing by selecting a high strength 'Condor' stranding (13%/steel).

With the Lac Robertson proposal of Hydro-Québec, Blanc Sablon is already going to be dependent on several hundred kms of line. To be dependent on an even greater length obviously reduces reliability, whether this extra risk is quantifiable is questionable.

We would expect the existing diesel generation (or whatever) would remain as standby so, unless the weather related problems are extreme, we do not see this as a major issue.

All of this is very tentative; if we can clarify or be of further help, please telephone. It is a most interesting problem.

Yours very truly

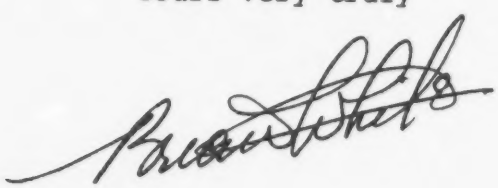

ANNEXE 5 - Liste des participants

ANNEXE 5 - LISTE DES PARTICIPANTS

A- Liste des intervenants

- Beauregard, Alain. Association des biologistes du Québec.
- Ben Michel, Penote.
- Fontaine, Paul-Émile.
- Jeansonne, Alain.
- Kandler, Wolf Dietrich.
- Malec, Edmond. Conseil Attikamek-Montagnais.
- Malec, Antoine.
- Mark, Charles. Conseil Attikamek-Montagnais.
- Mathieu, André.
- McKenzie, Gaston. Conseil Attikamek-Montagnais.
- McKinnon, Josey. Les élèves du Secondaire IV de Saint-Augustin.
- Monger, Richmond. Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.
- Moyen, Jean. Centre de santé de la Basse-Côte-Nord.
- Ottawa, Ernest. Conseil Attikamek-Montagnais.
- Somcynsky, Pablo. Conseil Attikamek-Montagnais.
- Tremblay, Réal. Le Sextant.
- Walsh, Gordon. Conseil Attikamek-Montagnais.
- Weigel, Melvin. Procureur de Monsieur et Madame Engel.
- Zimmermann, Silvaine. Action Verte.

B- Liste des représentants du promoteur (Hydro-Québec)

- Abdallah, Robert. Direction des équipements de production.
- Caron, Jean. Région Manicouagan.
- Gautron, Hélène. Direction planification des équipements.
- Girouard, Laurent. Direction Environnement.
- Gremeaux, Paul. Direction des équipements de production.
- Hayeur, Gaétan. Direction Environnement.
- Levert, France. Direction Environnement.
- Marchand, Gilles. Direction du Contentieux.
- Paquin, Paul. Direction planification des équipements.
- Rochon, André. Direction planification des équipements.
- Rougerie, Jean-François. Direction Environnement.
- Truesdell, Ginette. Direction Communication, vice-présidence information.

C- Liste des représentants des ministères

- Chevarie, André. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Service de l'électricité.
- Delage, Gilbert. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction générale des économies d'énergie et du développement des énergies nouvelles.
- Le Rouzès, Marie. Ministère de l'Environnement, Direction des évaluations environnementales.
- Rodrigue, Abel. Ministère de l'Environnement, Direction des évaluations environnementales.
- Rouleau, Aubin. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale Côte-Nord.

- Roy, Louis. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale Côte-Nord.

- Samson, Gilles. Ministère des Affaires culturelles, Service du patrimoine.

ANNEXE 6 - Grille de repérage des interventions -
Première partie de l'audience

GRILLE DE REPÉRAGE DES INTERVENTIONS - PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE

SUJETS / INTERVENANTS	REVENDICATIONS TERRITORIALES	MANDAT D'HYDRO-QUÉBEC	PROCESSUS ADMINISTRATIFS	JUSTIFICATION	COÛTS	ÉTUDES (INVENTAIRES)	IMPACTS	MESURES DE MITIGATION ET DE COMPENSATION	EXPLOITATION	COMMUNICATIONS
CONSEIL ATTIKAMEK MONTAGNAIS	(1) 104, 124 (3) 6,11,15,74	(1) 128	(1) 88 (6) 102, 109 (8) 104, 242	(1) 110,120,124,132,143 147 (2) 4,15,19,21,38,46,51 (3) 56	(1) 124 (2) 64, 124 (3) 7,18,72,144 (4) 67 (6) 104, 140	(4) 72-79, 90-108, 115-126, 148-151 (8) 148-234	(2) 112 (3) 20-24, 78-88 102-131 (4) 102-109 (8) 57-79, 80 (7) 9 (8) 110-127, 144, 172-184	(3) 88, 128 (6) 84-101 (8) 127-131	(1) 117 (2) 46-51, 118-123	(3) 47, 111-122
ALAIN JEANSONNE				(2) 64 (3) 13	(4) 39		(2) 56-65 (4) 14-21, 33, 41	(4) 14-26, 40	(2) 70-84 (4) 9	
WOLF DIETRICH KANDLER	(2) 80-90		(1) 88, 93	(1) 38	(2) 94, 98 (3) 46 (4) 52		(2) 91-97		(1) 42-49 (2) 100 (4) 57-61	
JOSEY MCKINNON						(3) 166-178	(3) 148-151, 163	(3) 165, 166	(3) 151-157, 160	(3) 157-161
RICHMOND MONGER					(1) 86-98	(1) 61-71	(1) 73-85			
RÉAL TREMBLAY							(2) 101-108			
ANDRÉ MATHIEU				(5) 23, 27, 35, 71 (7) 114-146 (8) 352	(8) 357, 383				(8) 27 (7) 133-146 (8) 358-361	
MELVIN WEIGEL	(2) 86-92, 99 (8) 375, 377	(8) 61	(8) 372, 388, 389, 390 394	(5) 82-85, 93 (7) 151	(5) 107, 132, 136 (6) 8-20 (7) 23 (8) 22, 58, 61-70, 386	(8) 31-38 (7) 31 (8) 398-401	(5) 115 (8) 30-59	(8) 394	(5) 106-110, 134	(5) 130
ALAIN BEAUREGARD			(8) 307			(7) 56 (8) 240	(7) 38-56 (8) 257-273	(8) 268, 273		
SILVAINE ZIMMERMANN	(8) 301	(7) 67		(7) 68-73	(7) 75-85 (8) 289-292	(7) 57-59 (8) 280-289	(7) 58, 87-90 (8) 295, 298		(7) 64-73	

( ) : NUMÉRO DU VOLUME DES TRANSCRIPTIONS

ANNEXE 7 - Documents déposés

ANNEXE 7 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

A- Par le promoteur

1) Projet Lac-Robertson - Rapport sur les études d'avant-projet. Hydro-Québec, avril 1984, 198 pages, annexes.

2) Projet Lac-Robertson - Rapport sur les études d'avant-projet. Résumé. Hydro-Québec, avril 1984, 51 pages.

3) Robertson Lake Project - Report on Preliminary Design Studies. Summary. Hydro-Québec, April 1984, 48 pages.

4) Projet Lac Robertson.- Rapport sur les études d'avant-projet. Complément. Hydro-Québec, octobre 1984, 13 pages, tableaux.

5) Réponses aux questions du Ministère de l'Environnement quant au Lac Robertson. Hydro-Québec, vice-présidence environnement, juillet 1984.

6) Réponse à la question no 3 du Ministère de l'Environnement. Variante "G". Projet Lac Robertson. Hydro-Québec, vice-présidence ingénierie et construction, août 1984.

7) Réponses aux autres questions du Ministère de l'Environnement relatives au projet Lac-Robertson. Hydro-Québec, vice-présidence environnement, décembre 1984.

8) Réponses aux autres questions du Ministère de l'Environnement relatives au projet Lac-Robertson. Hydro-Québec, Direction équipement de production, 7 janvier 1985.

9) Projet Lac-Robertson - Campement de construction. Rapport d'opinion. Hydro-Québec, vice-présidence Environnement, décembre 1981, 45 pages, annexes.

10) Étude d'impact économique de la construction de la ligne à 161 kV Blanc-Sablon/Centrale Lac-Robertson et des postes de répartition 161-25kV de Blanc-Sablon et Saint-Augustin. Société d'aménagement général de l'environnement, avril 1982, 129 pages.

11) Étude de potentiel et inventaire archéologique du lac Robertson, Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent. Ethnoscop inc., (2 tomes), 1981, 311 pages.

12) Étude d'impact économique de la construction d'une petite centrale hydroélectrique au lac Robertson, Basse-Côte-Nord. Groupe Poulin, Thériault Ltée, 1983, 203 pages.

13) Ligne à 69 kV Blanc-Sablon. Lac Robertson et postes Blanc-Sablon Saint-Augustin à 69-25 kV. Société d'aménagement général de l'environnement ltée (S.A.G.E.), 1983, 64 pages.

14) Projet Lac Robertson - Étude d'impact sur l'environnement, Tome I. Description du milieu récepteur, Tome II. Description sommaire du milieu récepteur et du projet. Évaluation des impacts et mesures d'insertion. Société d'aménagement général de l'environnement (S.A.G.E.), 1981, 239 pages et 138 pages.

15) Construction de la ligne à 161 kV Blanc-Sablon. Centrale Lac Robertson. Étude d'impact économique. Société d'aménagement général de l'environnement ltée (S.A.G.E.), 1982, 129 pages.

16) Étude préliminaire d'impact sur l'environnement du projet Lac-Robertson. Hydro-Québec, Direction Environnement. 1980, 16 pages.

17) Projet Lac Robertson - Étude des modifications physiques sur le milieu aquatique amont et aval de l'aménagement. Hydro-Québec, Direction Projets de centrales, 1982, 40 pages.

18) Projet Lac Robertson - Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement, 1984, 175 pages.

19) Lettre de M. André Ménard de l'Office de la construction du Québec à M. Paul Séguin de l'Hydro-Québec sur les priorités d'embauche du "Règlement sur le placement des salariés dans l'industrie de la construction" devant s'appliquer au chantier du lac Robertson, 7 décembre 1984, 3 pages.

20) Abonnements et consommation pour 1983, 1 page.

21) Coût total de chaque solution en million de dollars actualisés à l'année 1983 (excluant les valeurs résiduelles), 1 page.

22) Coût net de chaque solution en million de dollars actualisés à l'année 1983 (tenant compte des valeurs résiduelles), 1 page.

23) Document d'information destiné à la consultation du projet Lac-Robertson.

24) Cahier de consultation. Hydro-Québec.

25) Projet Lac-Robertson - Tableau chronologique des échanges avec le Conseil Attikamek-Montagnais et la bande de Saint-Augustin, 31 octobre 1984.

26) Valeur marginale de l'énergie. Méthode de calcul et définition, avril 1984, 4 pages et annexes.

27) Egérie. Modèle stochastique de planification de la production d'Hydro-Québec. Marcel Paul Raymond, avril 1984.

28) Hydro-Québec. Bulletin d'information. Projet Lac-Robertson. Rencontres d'information et de consultation.

29) Hydro-Québec. Bulletin d'information. Projet Lac-Robertson. Rencontres de consultation.

30) Connaissance du milieu des territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec. Société d'énergie de la Baie James, 1978, 264 pages, annexes.

31) Complexe hydroélectrique de La Grande Rivière. Le castor dans la région de La Grande 3 et son comportement durant la mise en eau du réservoir. René Nault, Société d'énergie de la Baie James et Société des travaux de correction du Complexe La Grande, décembre 1983, 145 pages et annexes.

32) Complexe hydroélectrique de la Grande Rivière. Comportement du castor durant la mise en eau du réservoir de La Grande 4. Réal Courcelles et René Nault, Société d'énergie de la Baie James et Société des travaux de correction du complexe La Grande, août 1984, 17 pages, annexes.

33) Prévision de la demande du projet du Lac Robertson. Renseignements additionnels. Cadre des audiences du Bureau des audiences publiques..

34) Hydro-Québec. Directive régissant le programme de mise en valeur sur les projets d'équipements de moins de 500$ millions soumis à une étude d'impact réglementée, 27 novembre 1984.

35) Notes d'entrevues réalisées dans le cadre de l'étude d'impact économique de la construction de la ligne à 161 kV Blanc-Sablon/Centrale Lac Robertson et des postes de répartition 161-25kV de Blanc-Sablon et Saint-Augustin. Société d'aménagement général de l'environnement.

36) Cartes (étude d'impact de l'aménagement d'une petite centrale au lac Robertson Basse-Côte-Nord).

37) Projet Lac-Robertson - Données de fréquentation de la pourvoierie Kecarpoui, 15 janvier 1985.

38) Projet de mini-centrale hydroélectrique au lac Robertson. Annexes.

39) Hydro-Québec/Basse-Côte-Nord - Projet de mini-centrale du lac Robertson (La Tabatière) - Impacts et problématiques (notes et documents). Compte-rendu de terrain 02 - 20 août 1981. Société d'aménagement général de l'environnement ltée (Québec). Jean Morisset, Département de géographie, Université du Québec à Montréal, 15 septembre 1981, 38 pages et annexes.

40) Lac Robertson - Avant-projet (estimation) et répartition annuelle des dépenses en 1 000$ - Centrale, poste de départ et route de 18 km. 1 page.

41) Projet Lac-Robertson, Estimation - Coûts directs. 1 page.

42) Projet Lac-Robertson - Retombées économiques. 1 page.

43) Projet Lac-Robertson - Alternative - ligne de 161 kV - Natashquan-Blanc-Sablon. 14 janvier 1985, 1 page.

44) Bureau d'audiences publiques sur l'environnement - Projet Lac-Robertson. Solution diesel-investissements. 1 page.

45) Lac Robertson avant-projet (M.E.S. 1987) - Répartition annuelle des dépenses en 1 000$ - Estimation consolidée en $ de réalisation. 1 page.

46) Processus d'étude et de réalisation - Projet Lac-Robertson.

47) Projet Lac-Robertson - Réponses au questionnaire du 18 janvier 1985 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

48) Hydro-Québec - Projet Lac-Robertson. Utilisation faunique de la zone d'étude. Description des méthodes d'évaluation et fiabilité des résultats. Gilles Shooner inc., janvier 1985, 30 pages et annexes.

49) Projet Lac-Robertson - Réponses aux questions écrites déposées le 17 janvier 1985 (reçues par Hydro-Québec le 24 janvier 1985) par le Conseil Attikamek-Montagnais au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Hydro-Québec, 30 janvier 85, n.p.

50) Réponse à la question 14 concernant le nombre de pannes et leur durée sur la Basse-Côte-Nord ainsi que leur importance relative par rapport à l'ensemble du Québec. 1 page.

51) Ligne hydro-électrique - Lac-Robertson/Blanc-Sablon (Tronçon-Est)- Inventaire archéologique. Ethnoscop, janvier 1985, 90 pages, annexes.

52) Réponses aux questions (information complémentaire) 3, 9 et 17 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 19 mars 1985.

53) Programme d'amélioration énergétique de la Basse-Côte-Nord. Hydro-Québec. Service des réseaux non reliés, Division information, région Montmorency.

54) Projet Lac-Robertson - Étude d'impact sur l'environnement - Tome 2: Évaluation des impacts. Société d'aménagement général de l'environnement, décembre 1981, 138 pages.

55) Projet Lac-Robertson - Étude d'impact sur l'environnement - Tome 1: Description du milieu récepteur - présenté à Hydro-Québec, Direction environnement. Société d'aménagement général de l'environnement, décembre 1981, 239 pages, annexes.

56) Projet Robertson - Étude forestière. Jean Favreau et Gérard Slupik, Hydro-Québec, Division foresterie, Service structures et mécaniques, août 1982, 39 pages, annexes, cartes.

57) Robertson Lake Project - Consultation Report. Hydro-Québec, Direction des communications, April 1984, 44 pages.

58) Un terrain d'entente - Pour les propriétaires touchés par le passage d'une ligne de transport d'électricité. Hydro-Québec, Direction des communications, Information, novembre 1982, 16 pages.

59) Étude d'impact de la ligne à 161 kV Blanc-Sablon/Centrale Lac Robertson et des postes 161-25kV Blanc-Sablon et Saint-Augustin - Rapport sectoriel 2 - Analyse des variantes de tracé et d'emplacements de moindre impact - présenté à la direction environnement d'Hydro-Québec. Société d'aménagement général de l'environnement ltée, juillet 1981, 84 pages, annexe.

60) La politique d'environnement d'Hydro-Québec. Hydro-Québec. 4 pages.

B- Par les ministères ou organismes

61) Note de Mme Marie Le Rouzès, ministère de l'Environnement du Québec, Direction des évaluations environnementales, à Luc Ouimet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, concernant le Projet de réserve écologique dans le secteur environnant le lac Robertson, 14 janvier 1985, 3 pages.

62) Lettre de Marie Le Rouzès, de la Direction des évaluations environnementales, à Pierre Chevalier du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Réponse à des questions sur: L'entretien des emprises de lignes de transport d'énergie par l'utilisation de phytocides; La proposition de réserve écologique dite "Kécarpoui"; Les documents relatifs au projet Grande Baleine). 22 janvier 1984.

63) Lettre de André Chevarie, ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction de l'électricité, à Pierre Chevalier du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, accompagnant des tirés à part sur les activités de recherche à l'Ireq. 16 janvier 1985.

64) Permis de construction émis par la municipalité pour l'année 1984. La municipalité de la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent, 1 page.

65) Lettre de Jean Moyen, du Centre de santé de la Basse-Côte-Nord, à Luc Ouimet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, accompagnée d'un tableau sur le nombre de chômeurs de Kégaska à Blanc-Sablon et d'un tableau sur le pourcentage de la population adulte en aide sociale pour l'année 1984 par village, 13 février 1985.

66) Lettre de Gilles Samson, ministère des Affaires culturelles, Service de patrimoine, à Luc Ouimet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donnant les réponses aux questions posées par la commission le 24 janvier 1985, 5 février 1985, 3 pages.

C- Par le public

67) Questions écrites déposées, le 17 janvier 1985, par le Conseil Attikamek-Montagnais, à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, relativement au projet du Lac Robertson de l'Hydro-Québec, 12 pages.

68) La Basse-Côte-Nord. Une collaboration de: Municipalité de la Basse-Côte-Nord, Conseil Attikamek-Montagnais. Université Laval. Ministère des Affaires culturelles, 1981, 146 pages.

69) Le vécu des familles de la Basse-Côte-Nord. Tome 4. Antonio Le Sieur, août 1984, 146 pages.

ANNEXE 8 - Liste des mémoires

ANNEXE 8 - LISTE DES MÉMOIRES

---

1) Action Verte. La mise en valeur de notre environnement, ou la lutte de Don Quichotte? 7 pages et annexes.

2) Centre de santé de la Basse-Côte-Nord. Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Sept-Iles, 6 février 1985. 6 pages.

3) Conseil Attikamek-Montagnais. Mémoire présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de centrale hydro-électrique de la société Hydro-Québec au lac Mistawashaunipi sur la Basse-Côte-Nord, 4 février 1985, 50 pages et annexes.

4) Engel, Elmar et Brigitte. Projet du Lac Robertson - Mémoire de Elmar et Brigitte Engel. février 1984, 22 pages.

5) Jeansonne, Alain. Comments - Lake Robertson Project, 2 pages.

6) Kandler, Wolf-Dietrich. Presentation of an Opinion Concerning the Robertson Lake Project at the Hearing in Sept-Iles on the feb. 6, 1985, 2 pages.

7) Mathieu, André. Projet Lac-Robertson Hydro-Québec - Mémoire déposé devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 6 février 1985, 27 pages et annexe.

8) Municipalité de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent. Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au sujet du projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique au Lac Robertson à Sept-Iles, 6 février 1985, 12 pages.

9) Société pour vaincre la pollution. J'ai pour toi un lac. Mémoire présenté par la Société pour vaincre la pollution au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Pierre Lacombe, février 1985, 19 pages et annexes.

ANNEXE 9 - Lettre de l'Association des biologistes du Québec à la commission

abq ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC
45, RUE JARRY EST, MONTRÉAL, P.Q. H2P 1S9 - Tél.: (514) 387 2368

Québec le 7 février 1985.

ENVIRONNEMENT QUEBEC,
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement,
5199, Sherbrooke est,
Suite 3860,
Montréal, P.Q.
H1T 3X9.

Attention: Monsieur Luc Ouimet, président de la commission.

Objet : Projet du lac Robe tson.

Monsieur le Président,

La présente a pour but de vous informer que l'Association des biologistes du Québec ne présentera pas de mémoire relativement au projet en titre.

Les raisons qui motivent cette décision du conseil exécutif, sont dictées par l'absence du dépôt en consultation publique des études de base qui ont été réalisées sur le plan environnemental dans le cadre de ce projet.

Sans mettre en doute l'intégrité des synthèses qu'Hydro-Québec a déposées en consultation publique, nous croyons que l'absence des études de base constitue une dérogation aux exigences d'une consultation publique pleine et entière.

Il est en effet difficile, sans ces informations, de s'assurer de la pertinence des méthodes d'inventaire et de connaissance de milieu utilisées, de la validité de l'image du milieu récepteur qui est traduite dans les documents et du niveau de détail qui a prévalu lors de l'évaluation des répercussions environnementales.

.../2

abq ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC
45, RUE JARRY EST, MONTRÉAL, P.Q. H2P 1S9 - Tél.: (514) 387-2368

Nous croyons également que cette situation ne rend pas justice au promoteur qui, loin de ces études de bases, ne peut répondre adéquatement aux questions techniques que soulèvent invariablement un rapport synthèse.

Ainsi, monsieur le Président, notre intervention n'a pas pour objectif d'approuver ou de désavouer le projet du lac Robertson mais de soulever ce qui nous semble un vice de forme dans la procédure environnementale actuelle.

Nous espérons, monsieur le Président, que ces quelques commentaires vous seront utiles et qu'ils permettront d'améliorer la procédure de consultation et d'audience publique actuelles; c'est l'objectif que nous recherchons.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

L'ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUEBEC,

Robert Hamelin, bio.,
Vice-Président exécutif.
RH/dh

ANNEXE 10- Lettre de Monsieur Paul Gremeaux, administrateur du projet à la commission

Le 14 mars 1985

Monsieur Luc Ouimet
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
5199, rue Sherbrooke est
Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

Objet: **Projet Lac Robertson**

Monsieur,

Nous désirons, par la présente, vous aviser que le conseil d'administration d'Hydro-Québec a reporté la date de mise en service du projet Lac Robertson du 31 décembre 1987 au 31 décembre 1988.

Cette décision d'Hydro-Québec ne devrait pas être perçue comme une entrave au processus en cours que constituent le rapport du BAPE prévu au plus tard pour le 8 mai prochain et l'approbation conséquente du Conseil des Ministres.

Ce report est basé essentiellement sur la question d'échéancier du programme d'exécution des travaux civils.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

PMG/sl

Paul M. Gremeaux 83031d
Administrateur de projets
R.D.P. et Lac Robertson
Equipements de production